



association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur verein freiburger mittelschullehrpersonen

Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2
Rue de l'Hôpital 1
1700 Freiburg

Freiburg, 1. Dezember 2025

Vernehmlassung Studentafel/Matu2027

Sehr geehrte Damen und Herren

Sie haben unseren Verein am 1. Oktober 2025 eingeladen, an der Vernehmlassung zur Studentafel und zu weiteren Punkten des Projekts Matu2027 teilzunehmen. Wir bedanken uns für diese Möglichkeit und hoffen, dass wir mit unseren Antworten zu einer massvollen und stimmigen Weiterentwicklung der Gymnasialbildung im Kanton Freiburg beitragen können.

1. Vorbemerkung zur Vernehmlassung und den zugehörigen Unterlagen

Die vorliegende Vernehmlassung **erlaubt der Öffentlichkeit erstmals, sich zum Projekt Matu2027 zu äussern**. Frühere Entscheidungen (z.B. Eckwerte des Impulsberichtes) wurden innerhalb eines sehr kleinen Kreises von Verantwortungsträgern der BKAD (Amt S2, Projektleitung, CODESS) gefällt. Für eine seriöse Auseinandersetzung mit dem Generationenprojekt Matu2027 wären **detaillierte Unterlagen mit klar begründetem Inhalt** nötig. Leider sind viele Fragen nur ansatzweise dokumentiert, was die Stellungnahme erschwert und teils verunmöglicht.

2. Die «Eckwerte» des VFM zu Matu2027

Der VFM beurteilt diese Vorlage **aus pädagogischer und aus gewerkschaftlicher Sicht**. Für die pädagogische Beurteilung sollten die vorgeschlagenen Massnahmen entweder vorhandene Schwächen der Freiburger Matura beheben, bereits vorhandene Stärken bewahren oder vielversprechende Neuerungen überzeugend umreissen. Kurz gesagt: jede Veränderung soll auf einer eingehenden, pädagogischen Analyse beruhen. **Nur wenn diese Analyse den Handlungsbedarf belegt, beispielsweise mit Befunden aus der pädagogischen Fachliteratur und der Bildungsforschung, sind Anpassungen auch aus gewerkschaftlicher Sicht zu rechtfertigen**. Wir sind folglich kritisch gegenüber Vorschlägen, welche die Beschäftigungssituation einzelner Kolleginnen und Kollegen oder einzelner Fächer beeinträchtigen, ohne dass darüber fachwissenschaftlich korrekt Rechenschaft abgelegt wird.

3. Antworten zu den einzelnen Vernehmlassungsfragen

Frage 1: Der **Anteil an interdisziplinärer Unterrichtszeit** ist **angemessen**, jedoch ist nachzuweisen, ob die personellen, finanziellen und infrastrukturellen **Ressourcen** dafür tatsächlich ausreichen. Insbesondere ist zu gewährleisten, dass teilnehmende Lehrpersonen für die Vorbereitung, Durchführung und allfällige Evaluation **korrekt entschädigt** werden.

Frage 2: Die **Lektionenzahl** (137 Wochenlektionen über 4 Jahre verteilt) ist **angemessen**. Bei Zusatzbelastungen (z.B. Mathematik verstärkt, Brückenangebote für Alte Sprachen etc.) ist für die betroffenen Schüler eine Entlastung zu prüfen.

Fragen 3, 11, 12: Die Fragen beziehen sich auf die **Aufstockung des Fachs Wirtschaft und Recht** von drei auf vier Wochenstunden. Gleichzeitig schlägt der Bericht eine Kürzung des Fachs **Philosophie** vor. Aus Sicht des VFM werden diese Eingriffe in bewährte Strukturen nicht genügend belegt. Das zitierte MAR 2023 enthält **keine Mindestdotation für ein Grundlagenfach**. Beide Fächer leisten mit der aktuellen Dotation wichtige Beiträge zur gymnasialen Bildung. **Der VFM plädiert aus gewerkschaftlichen Gründen für eine Beibehaltung der aktuell gültigen Stundenzahlen.**

Frage 4: Der Anteil an Gestaltungsfreiheit für die Schulen ist **angemessen**. Auch hier sind genügend Ressourcen bereitzustellen. Dies betrifft besonders die **nötige Vorbereitungszeit bis zur Einführung**. Gemäss Projekt Matu2027 sollen bereits im Schuljahr 26/27 Pilotprojekte stattfinden. Angesichts des Rückstandes auf die ursprüngliche Zeitplanung ist dies nicht realistisch.

Frage 5: Wir verweisen auf die «**Eckwerte**» des **VFM** unter Punkt 2.

Frage 6: Der **Abbau von Sprachstunden** wird von allen betroffenen Fachschaften bedauert. Der VFM teilt diese Bedenken und fordert, dass die Rückmeldungen der jeweiligen Fachschaften zum Zeitpunkt der Kürzung beachtet werden.

Betreffend der **Unterrichtssprache** weisen wir auf die paradoxe Situation hin, dass einerseits die Aufgaben des Fachs im Rahmenlehrplan (z.B. basale Kompetenzen) erweitert, die Stundendotation jedoch gekürzt werden soll. Der VFM regt an, diese Kürzungen durch angemessen entschädigte Projekttag im Hinblick auf die Maturitätsarbeit aufzufangen (siehe dazu Frage 20).

Für **L2 und L3** empfiehlt der VFM ein differenziertes Vorgehen. Während bei der **Partnersprache** im ersten Studienjahr die Grundlagen für eine Weiterentwicklung der Zweisprachigkeit gelegt werden, bereitet das Fach **Englisch** mit drei Stunden im vierten Studienjahr auf die wichtige Rolle dieser Sprache in heutigen Universitätsbetrieb vor.

Frage 7:

Die **Wahl der dritten Sprache** bereits vor Eintritt ins Kollegium wird von den betroffenen Fachschaften **deutlich abgelehnt**, weil dies bei der Wahl der Schwerpunktfächer zu einer Ungleichbehandlung zwischen den verschiedenen Angeboten führt (Grundsatz der informierten Wahl nicht respektiert). Eine Sprache kann nicht gleichzeitig als Grundlagen und Schwerpunktfach belegt werden, wodurch insbesondere die Fächer Italienisch und Englisch betroffen sind. Beispielsweise wählt ein Schüler im ersten Jahr Englisch, im zweiten Jahr das Schwerpunktfach Englisch und müsste deshalb mit einem Jahr Rückstand in den bestehenden Kurs Italienisch L3 einsteigen.

Die Regelung ist **auch für die alten Sprachen kontraproduktiv**, da das Nebeneinander von Latein und Englisch im ersten Studienjahr als überzeugendes Argument *gegen* die Abwahl von Latein beim

Eintritt ins Gymnasium vorgebracht wird. Gemäss Auskunft von betroffenen Lehrpersonen würde die vorverlegte Einschreibung die alten Sprachen am Gymnasium ernsthaft gefährden!

Frage 8: Das erweiterte Angebot in den **MINT-Fächern** ist im Sinne der allgemeinen Studierfähigkeit zu begrüssen, insbesondere da das Freiburger Gymnasium **im interkantonalen Vergleich immer noch wenige MINT-Stunden im Grundlagenbereich** umfasst. Das vorliegende Modell erscheint jedoch weder pädagogisch noch organisatorisch durchdacht. Auch die Bezeichnung «Vertiefungsfach» ist für zwei frei wählbaren Jahreskurse irreführend. Die Fachschaft Physik weist zurecht darauf hin, dass sie unter dem Titel «Ausbau der Naturwissenschaften» einen Drittel der bisher unterrichteten Stunden verliert. Der VFM teilt diese Bedenken.

Klärungsbedarf besteht bei der Gewichtung des allfälligen MINT-Fachs im Abschlusszeugnis und den Kriterien für einen eventuellen Ausschluss von Fächern, welche bereits als Schwerpunktfach belegt werden. Zudem ist dringend nachzuweisen, dass in den Schulen hinreichende Laborkapazitäten für experimentelle Naturwissenschaften bereitstehen.

Falls trotz der beschriebenen Unklarheiten am Modell eines «Vertiefungsfachs» festgehalten wird, sollte dieses aus Schülersicht auf fortgesetzte Lernprozesse ausgerichtet sein.

Frage 9: Die Vorschläge zu «**Mathematik verstärkt**» werden von Mathematiklehrpersonen sehr kritisch beurteilt. Allgemein ist die **Zufriedenheit mit der aktuellen Regelung gross**. Die Variante 2 wird lediglich als geringeres Übel akzeptiert.

Frage 10: Die Vorschläge im Bereich MINT haben die betroffenen Lehrpersonen trotz (minimaler) Stärkung des Bereichs **nicht überzeugt**. Es ist bedauerlich, dass die Lehrpersonen nicht in die Vorbereitungsarbeiten einbezogen wurden (z.B. über ein kantonales Treffen oder einen fachschaftsübergreifenden Dialog aller MINT-Lehrpersonen). Wir fordern, dass dieses Versäumnis nachgeholt wird.

Frage 13: Ein Ausbau im **Bereich Kunst** ist durch das neue MAR vorgegeben und wird allgemein begrüsst. Die betroffenen Fachschaften sind jedoch gegenüber der Verpflichtung zu zwei Kunstfächern kritisch. Der VFM unterstützt den verstärkten Einbezug von Kunst- oder Musikgeschichte, wofür innerhalb des gewählten Kunstfachs genügend Unterrichtszeit bereitstehen muss.

Der VFM bedauert, dass in diesem Bereich **keine kreativeren Lösungsvorschläge vorliegen**. Beispielsweise hätte die Teilnahme an bereits bestehenden Kunstprojekten (Chor, Orchester, Theater, Fotografiemarkt) für die Schüler angerechnet werden können, *ohne* die Stundentafel zu belasten. Oder es hätten anstatt eines «herkömmlichen» Kunstfachs neue Angebote (Kurse für Theater, Musik, Rezitation etc.) erarbeitet werden können, welche stärker dem interdisziplinären Aspekt von Matu2027 entsprechen.

Frage 14: Die «**Immersion**» im zweiten Kunstfach lehnt der VFM ab und verweist auf die Fragen 13 und 15.

Wir möchten dennoch auf die offenen Fragen in diesem Teil des Berichtes hinweisen. Handelt es sich um Immersionsunterricht einer Klasse in Partnersprache? Werden sprachlich gemischte Gruppen gebildet? Wurden die Auswirkungen auf die Stundenplangestaltung durchdacht? Wie soll die Vergleichbarkeit der Fächer und Standorte (Kollegium des Südens) gewährleistet werden?

Musik und Bildende Kunst im ersten Studienjahr sind kaum ideale Gefässe für die Zweisprachigkeit. Für eine niederschwellige und dennoch didaktisch abgestützte Aktivität empfehlen sich Klassentandems oder Austauschprojekte. Auch für die Orientierung von potenziellen Schülern der zweisprachi-

gen Abteilung vermittelt ein Kunstfach keinen repräsentativen Eindruck davon, welche Sprachkompetenzen für ein Studium in der zweisprachigen Abteilung nötig wären. Dies im Gegensatz zu den heutigen Sensibilisierungsfächern. Zweisprachigkeit sollte im Hinblick auf die **Studierfähigkeit** auf einem anspruchsvolleren Niveau gefördert werden, beispielsweise durch die Wahl von Schwerpunkt- und Ergänzungsfächern in der Partnersprache.

Angeichts all dieser offenen Fragen beantragen wir, dass der Aspekt **Zweisprachigkeit/Immersion** zu einem späteren Zeitpunkt und aufgrund konkreter Ergebnisse der Arbeitsgruppe Zweisprachigkeit (Phase II/Mandat 5) **gesamtheitlich** beurteilt wird.

Frage 15: Mit einer etwas kreativeren Lösung (z.B. **eine zusätzliche Stunde und drei Projektstage**) könnte der Bereich Kunst mit geringeren Auswirkungen auf das vom MAR geforderte Niveau gebracht werden. **Der VFM verlangt, dass eine solche Lösung ernsthaft geprüft wird und im Gegenzug auf die Kürzung von einer Lektion bei den Schwerpunktfächern verzichtet wird.**

Frage 16: Die Kürzung bei den **Schwerpunktfächern** wird von allen betroffenen Fächern **abgelehnt**. Auch die vorgeschlagene Aufteilung der Stunden (3-4-5) ignoriert die organisatorischen und pädagogischen Bedürfnisse der Schwerpunktfächer. MAR und Rahmenlehrplan definieren die Schwerpunktfächer als «in wesentlichen Teilen wissenschaftspropädeutisch ausgerichtet». Die vertiefen die Kenntnisse der Schüler und bereiten in vielen Fällen auf ein späteres Studium vor. Die vorgeschlagene Kürzung stellt somit grundlegende Ziele der Reform in Frage. Mit der oben umschriebenen Lösung im Bereich Kunst **kann diese Kürzung verhindert werden.**

Frage 17: Der VFM nimmt diese Entscheidung zur Kenntnis. Von Seiten der Fachschaften mit Schwerpunktfachangebot wird die Stabilität des Kataloges mehrheitlich **begrüsst**. Von Seiten anderer Fachschaften wird angeregt, neue Schwerpunktfächer in den Bereichen Geisteswissenschaft, Pädagogik/Psychologie oder Sport/Bewegungswissenschaften anzubieten. Da der Rahmenlehrplan keine abschliessende Liste der Schwerpunktfächer mehr enthält, könnte der Kanton Freiburg sein Angebot jederzeit selbständig anzupassen.

Frage 18: Die betroffenen Fachschaften **lehnen die Änderung zu einem Schwerpunktfach Physik und Informatik** ab. Der VFM schliesst sich dieser Position an.

Frage 19: Der VFM ist bereit, **dem Vorschlag zur Neugestaltung des Ergänzungsfachs eine Chance zu geben**, obwohl dessen Organisation bei unseren Mitgliedern auf ein gemischtes Echo trifft. Einerseits wird die Öffnung des Katalogs begrüsst. Dadurch könnten Seminare zustande kommen, welche mit dem bisherigen Modus selten oder nie durchgeführt werden (insbesondere in deutschsprachigen Abteilungen). Andererseits bestehen **Bedenken** gegenüber der Mischung von Jahrgangsstufen und der daraus folgenden Heterogenität. Der bisher im Ergänzungsfach erfolgte Aufbau von Kompetenzen und Fachwissen über zwei Jahre ist mit dem Wahlmodell nicht mehr zu erreichen. Dies bedroht insbesondere Fächer ohne Grundlagen- oder Schwerpunktfach.

Der Erfolg dieses Modells wird davon abhängen, inwiefern überzeugende Antworten auf diese Bedenken gefunden werden. Falls das Ergänzungsfach in Seminarform umgestaltet wird, ist auch die Frage der Maturitätsprüfungen zu klären.

Frage 20: Die Mehrzahl der Rückmeldungen von Verbandsmitgliedern und Fachschaften befürworten das bestehende Modell, also den **Abschluss der Maturitätsarbeit im dritten Gymnasialjahr**. Es

stellt sich grundsätzlich die Frage, ob der einheitliche Kalender aller Kollegien effektiv einen Mehrwert darstellt. Der VFM spricht sich **für eine autonome Regelung pro Schule** aus und **lehnt folglich den unnötig starren Eckwert aus dem Impulsbericht ab**.

Die vorgeschlagene **Vorbereitung der Maturitätsarbeit über mehrere Jahre** begrüsst der VFM. Deshalb sollten im zweiten Gymnasialjahr (bzw. je nach autonom gewähltem Kalender der Maturitätsarbeit) fünf Projekttag für die Erstellung von propädeutischen Facharbeiten eingeführt werden. Diese Projekttag werden entschädigt und durch die Lehrpersonen der L1 betreut.

Wir weisen bei dieser Gelegenheit auch darauf hin, dass die Schülerräte der Freiburger Kollegien entschieden gefordert haben, dass die Maturitätsarbeit weiterhin im dritten Gymnasialjahr abgeschlossen wird.

Frage 21: Die vorgesehene Stunde für die Maturaarbeit im vierten Jahr widerspiegelt nicht die Arbeitsbelastung der Schüler. Ein beträchtlicher Teil der Arbeit dürfte, unabhängig vom schlussendlich gewählten Abgabetermin, weiterhin im dritten Jahr anfallen.

Frage 22: Der **Wechsel des Fachs Religionswissenschaft** ins dritte Studienjahr entspricht dem **Wunsch der kantonalen Fachschaft**. Der VFM nimmt diesen Wunsch zur Kenntnis, weist jedoch auch auf die **gravierenden Folgen für die Arbeitsplatzsicherheit** der betroffenen Lehrpersonen hin. Einerseits kommt es während zwei Schuljahren zu beträchtlichen Stundenausfällen und es entsteht zusätzlicher Druck auf die Beschäftigungssituation in anderen Fächern. Andererseits erfolgt ein unwiederbringlicher Abbau von Stunden für das Fach, da im dritten Schuljahr an allen Kollegien weniger Klassen geführt werden und die Religionswissenschaft so insgesamt fast eine Vollzeitstelle verliert.

Frage 23: Siehe Frage 17.

Frage 24: Der VFM verlangt eine **Machbarkeitsstudie über die Umsetzbarkeit von Matu2027 in Bezug auf die Stundenplangestaltung**. Wir befürchten, dass die Reform insgesamt die Infrastruktur der Schulen (Spezialsäle, insbesondere Laboratorien) überlastet und bei der Ausgestaltung der Stundenpläne für Schüler und Lehrpersonen zu deutlichen Verschlechterungen führt.

4. Matu2027 – um jeden Preis?

Das Projekt Matu2027 hat aktuell noch kein deutliches Profil und lässt grundlegende Fragen unbeantwortet. Diese Aussage ist keine Kritik an der Arbeit unserer Kolleginnen und Kollegen am Impulsbericht oder dessen Folgeprojekten. Wir halten lediglich fest, dass Matu2027 aktuell bereits deutliche Verspätung auf die ursprüngliche Planung aufweist. Für die Erstellung der Lehrpläne sind nur wenige Wochen vorgesehen, ebenso für deren Validierung durch die Fachschaften. **Im interkantonalen Vergleich ist dieses überstürzte Vorgehen beispiellos!** Auch die Umsetzungsprojekte an den einzelnen Schulen fehlen aktuell die gesicherten Grundlagen. Wie sollen so bereits im Schuljahr 2026-27 Pilotprojekte durchgeführt werden?

Während an der Terminplanung um jeden Preis festgehalten wird, soll die **Reform zum Nulltarif** erfolgen. Das vorliegende Projekt wird die Gymnasialbildung für eine ganze Generation prägen. Dessen Finanzierung festzuschreiben, *bevor* überhaupt inhaltliche Entscheidungen getroffen werden, ist eine verpasste Chance. Als Gesellschaft in die Bildung zukünftiger Generationen zu investieren ist keine Wahl je nach finanzieller Lage und politischer Ideologie, sondern eine absolute Pflicht.

Das Prinzip der rollenden Planung und des Nebeneinanders der Arbeitsgruppen ist an seine Grenzen gekommen und es gilt nun, **die Komplexität des Themas anzuerkennen** und die offenen Punkte

sorgfältig und unter Berücksichtigung der Rahmenbedingungen, bei denen der Projektstart erfolgen soll, wobei dabei müssen die Gelingensbedingungen des VSG (siehe [Artikel](#) im Gymnasium Helveticum2/2025) als Richtschnur angewendet werden. Ebenso ist der Belastung der Schulleitungen und am Projekt beteiligten Lehrpersonen Rechnung zu tragen. Gute Arbeit benötigt Zeit und Ressourcen. Der VFM fordert deshalb, den **Projektstart auf das Schuljahr 2028-29 zu verschieben** und die Finanzierung der neuen Maturität ergebnisoffen anzugehen. Die BKAD und das Amt S2 erleiden durch eine solche Entscheidung keinen Imageverlust, sondern gewährleisten im Gegenteil einen erfolgreichen Start in ein **ambitioniertes Projekt Matu2028** und die Qualität der gymnasialen Bildung in den kommenden Jahrzehnten.

Mit freundlichen Grüßen
Für den Vorstand des VFM



association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur verein freiburger mittelschullehrpersonen

Service de l'enseignement du S2
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg

Fribourg, le 1^{er} décembre 2025

Réponse à la consultation grille horaire/Matu2027

Mesdames, Messieurs,

Le 1^{er} octobre 2025, vous avez invité notre association à participer à la consultation sur la grille horaire et d'autres points du projet Matu2027. Nous vous remercions de cette opportunité et espérons que nos réponses contribueront à un développement modéré et cohérent de l'enseignement gymnasial dans le canton de Fribourg.

1. Remarque préliminaire concernant la consultation et les documents y relatifs

La présente consultation **permet pour la première fois au public de s'exprimer sur le projet Matu2027**. Les décisions antérieures (p. ex. les paramètres du rapport d'impulsion) ont été prises au sein d'un cercle très restreint de responsables de la DFAC (office S2, direction du projet, CODESS). Pour mener une réflexion sérieuse sur le projet générationnel Matu2027, il faudrait disposer de **documents détaillés au contenu clairement justifié**. Malheureusement, de nombreuses questions ne sont documentées que de manière partielle, ce qui rend difficile, voire impossible, la prise de position.

2. Les « principes directeurs » de l'AFPESS au sujet de Matu2027

L'AFPESS évalue ce projet d'un **point de vue pédagogique et syndical**. Pour l'évaluation pédagogique, les mesures proposées devraient soit remédier aux faiblesses existantes de la maturité fribourgeoise, soit préserver les points forts existants, soit présenter de manière convaincante des innovations prometteuses. En bref, tout changement doit reposer sur une analyse pédagogique approfondie. **Ce n'est que si cette analyse démontre la nécessité d'agir, par exemple à l'aide de conclusions tirées de la littérature et de la recherche pédagogique, que des adaptations peuvent être justifiées d'un point de vue syndical**. Nous sommes donc critiques à l'égard des propositions qui affectent la situation professionnelle de certains collègues ou branches sans que cela soit justifié de manière scientifiquement correcte.

3. Réponses aux différentes questions de la consultation

Question 1 : La **part consacrée à l'enseignement interdisciplinaire est appropriée**, mais il convient de vérifier si les **ressources** humaines, financières et infrastructurelles sont réellement suffisantes à cet effet. Il faut notamment garantir que les enseignants participants soient **correctement rémunérés** pour la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation éventuelle.

Question 2 : Le **nombre de leçons** (137 leçons hebdomadaires répartis sur 4 ans) est **approprié**. En cas de charges supplémentaires (par exemple cours de mathématiques renforcés, offres passerelles pour les langues anciennes, etc.), il convient toutefois d'envisager un allègement pour les élèves concernés.

Questions 3, 11, 12 : Ces questions portent sur l'**augmentation du nombre d'heures consacrées à la branche Économie et droit**, qui passerait de trois à quatre heures par semaine. Parallèlement, le rapport propose une réduction du nombre d'heures consacrées à la **philosophie**. Du point de vue de l'AFPESS, ces interventions dans des structures éprouvées ne sont pas suffisamment justifiées. Le RRM 2023 cité ne prévoit **pas de dotation minimale pour une branche fondamentale**. Avec la dotation actuelle, ces deux matières apportent une contribution importante à la formation gymnasiale. **Pour des raisons syndicales, l'AFPESS plaide en faveur du maintien du nombre d'heures actuel.**

Question 4 : La marge de manœuvre accordée aux écoles est **appropriée**. Là encore, des ressources suffisantes doivent être mises à disposition. Cela vaut en particulier pour le **temps de préparation nécessaire avant l'introduction du nouveau système**. Selon le projet Matu2027, des projets pilotes devraient déjà avoir lieu au cours de l'année scolaire 2026-27. Compte tenu du retard pris par rapport au calendrier initial, cela n'est pas réaliste.

Question 5 : Nous renvoyons au point 2 : « **principes directeurs** » de l'AFPESS.

Question 6 : La **suppression d'heures de cours de langues** est regrettée par tous les groupes de branches concernés. L'AFPESS partage ces préoccupations et demande que les commentaires des groupes concernant le moment de la réduction soient pris en compte.

En ce qui concerne la **langue d'enseignement**, nous attirons l'attention sur la situation paradoxale qui consiste, d'une part, à élargir les objectifs de la matière dans le plan d'études cadre (p. ex. compétences de base) et, d'autre part, à réduire le nombre d'heures. L'AFPESS suggère de compenser ces réductions par des journées de projet, rémunérées de manière appropriée, en vue du travail de maturité (voir question 20).

Pour les **L2 et L3**, l'AFPESS recommande une approche différenciée. Alors que pour la **langue partenaire**, l'accent est mis au cours de la première année d'études sur les bases nécessaires au développement du bilinguisme, la branche **Anglais**, avec trois heures au cours de la quatrième année d'études, prépare au rôle important de cette langue dans le fonctionnement actuel de l'université.

Question 7 : Le **choix de la troisième langue** avant même l'entrée au collège est **clairement rejeté** par les groupes de branches concernées, car cela conduit à une inégalité de traitement entre les différentes offres lors du choix des options spécifiques (non-respect du principe du choix éclairé). Une langue ne peut pas être choisie à la fois comme discipline fondamentale et comme option spécifique, ce qui concerne en particulier l'italien et l'anglais. Par exemple, un élève choisit l'anglais en

première année, puis l'anglais comme option spécifique en deuxième année et devrait donc intégrer le cours d'italien L3 avec un an de retard.

Cette réglementation est également **contre-productive pour les langues anciennes**, car la coexistence du latin et de l'anglais en première année d'études est présentée comme un argument convaincant *contre* le désengagement du latin lors de l'entrée au gymnase. Selon les informations fournies par les enseignants concernés, l'inscription anticipée mettrait sérieusement en péril les langues anciennes au gymnase !

Question 8 : L'élargissement de l'offre dans les **branches MINT** est à saluer dans l'optique de l'aptitude générale aux études, d'autant plus que le gymnase fribourgeois propose **toujours peu d'heures MINT dans les branches fondamentales en comparaison intercantonale**. Le modèle proposé ne semble toutefois pas mûrement réfléchi, ni sur le plan pédagogique, ni sur le plan organisationnel. De plus, l'appellation « branche d'approfondissement » est trompeuse pour deux cours annuels librement choisis. Le groupe de branche physique souligne à juste titre qu'elle perd un tiers des heures enseignées jusqu'à présent sous la devise d'un « renforcement » des sciences naturelles. L'AFPESS partage ces préoccupations.

Il convient de clarifier la pondération de la branche MINT éventuelle dans le diplôme de fin d'études ainsi que les critères d'exclusion des matières déjà choisies comme option spécifique. En outre, il est urgent de prouver que les écoles disposent de capacités de laboratoire suffisantes pour les sciences expérimentales.

Si, malgré les incertitudes décrites, le modèle d'une « branche d'approfondissement » est maintenu, celle-ci devrait, du point de vue des élèves, être axée sur la poursuite d'un processus d'apprentissage.

Question 9 : Les propositions relatives aux « **mathématiques renforcées** » sont jugées très critiquables. De manière générale, **la satisfaction avec la situation actuelle est grande**. La variante 2 n'est acceptée que comme un moindre mal.

Question 10 : Les propositions dans le domaine MINT n'ont **pas convaincu** les enseignants concernés, malgré un renforcement (minime) de ce domaine. Il est regrettable que les enseignants n'aient pas été associés aux travaux préparatoires (par exemple par le biais d'une réunion cantonale ou d'un dialogue interdisciplinaire entre tous les enseignants MINT). Nous demandons que cette omission soit comblée.

Question 13 : Le nouveau RRM prévoit un développement dans le **domaine des arts**, ce qui est généralement bien accueilli. Les associations étudiantes concernées émettent toutefois des réserves quant à l'obligation de suivre deux matières artistiques. L'AFPESS soutient l'intégration renforcée de l'histoire de l'art ou de la musique, pour laquelle un temps d'enseignement suffisant doit être prévu dans la matière artistique choisie.

L'AFPESS regrette **qu'aucune solution plus créative n'ait été proposée** dans ce domaine. Par exemple, la participation à des projets artistiques existants (chorale, orchestre, théâtre, cours de photographie) aurait pu être prise en compte pour les élèves sans que la grille horaire n'en pâtisse. Ou bien, au lieu d'une matière artistique « traditionnelle », de nouvelles offres (cours de théâtre, de musique, de récitation, etc.) auraient pu être élaborées, qui correspondent davantage à l'aspect interdisciplinaire de Matu2027.

Question 14 : L'AFPESS rejette l'« immersion » dans la deuxième branche artistique et renvoie aux questions 13 et 15.

Nous souhaitons néanmoins attirer l'attention sur les questions ouvertes dans cette partie du rapport. S'agit-il d'un enseignement en immersion d'une classe dans la langue partenaire ? Des groupes linguistiquement mixtes sont-ils formés ? Les répercussions sur l'organisation des horaires ont-elles été mûrement réfléchies ? Comment garantir la comparabilité des matières et des sites (p.ex. entre les collèges en ville et le Collège du Sud) ?

La musique et les arts visuels en première année d'études ne sont guère des vecteurs idéaux pour le bilinguisme. Pour une activité accessible et néanmoins soutenue sur le plan didactique, il est recommandé de mettre en place des tandems de classes ou des projets d'échange. De même, pour l'orientation des élèves potentiels de la section bilingue, une matière artistique ne donne pas une impression représentative des compétences linguistiques nécessaires pour de telles études. Cela en contraste avec les matières de sensibilisation actuelles. Le bilinguisme devrait être encouragé à un niveau plus exigeant en termes **d'aptitudes aux études**, par exemple en choisissant des options spécifiques ou complémentaires dans la langue partenaire.

Compte tenu de toutes ces questions en suspens, nous demandons que l'aspect du **bilinguisme** ou de l'immersion soit évalué **de manière globale** à une date ultérieure et sur la base des résultats concrets du groupe de travail sur le bilinguisme (phase II/mandat 5).

Question 15 : Avec une solution un peu plus créative (par exemple **une heure supplémentaire et trois journées consacrées à des projets**), le domaine artistique pourrait être ramené au niveau exigé par le RRM avec un impact moindre. **L'AFPESS demande qu'une telle solution soit sérieusement examinée et qu'en contrepartie, on renonce à la suppression d'une leçon dans les options spécifiques.**

Question 16 : La réduction du nombre d'heures consacrées aux **options spécifiques** est **rejetée** par toutes les disciplines concernées. De plus, la répartition proposée (3-4-5) ne tient pas compte des besoins organisationnels et pédagogiques des options spécifiques. Le RRM et le plan d'études cadre définissent les options spécifiques comme « essentiellement orientées vers la propédeutique scientifique ». Elles approfondissent les connaissances des élèves et les préparent dans de nombreux cas à des études supérieures. La réduction proposée remet donc en question les objectifs fondamentaux de la réforme. La solution décrite ci-dessus dans le domaine des arts **permet d'éviter cette réduction.**

Question 17 : L'AFPESS prend acte de cette décision. La majorité des groupes de branches proposant des options spécifiques **saluent** la stabilité du catalogue. D'autres branches suggèrent de proposer de nouvelles options spécifiques dans les domaines des humanités, de la pédagogie/psychologie ou du sport/sciences du mouvement. Étant donné que le plan d'études cadre ne contient plus de liste exhaustive des options spécifiques, le canton de Fribourg pourrait adapter l'offre de manière autonome à tout moment.

Question 18 : Les branches concernées **rejetent la création d'une OS physique et informatique.** L'AFPESS se rallie à cette position.

Question 19 : L'AFPESS est disposée à **donner une chance à la proposition de refonte de l'option complémentaire**, même si son organisation suscite des réactions mitigées parmi nos membres. D'une part, l'ouverture du catalogue est saluée. Cela permettrait de mettre en place des séminaires

qui, selon le mode actuel, sont rarement ou ne sont jamais organisés (en particulier dans les sections germanophones). D'autre part, le mélange d'étudiants d'années scolaires différentes et l'hétérogénéité qui en résulte suscitent des **inquiétudes**. Le modèle à choix ne permet plus d'acquérir en deux ans les compétences et les connaissances spécialisées qui étaient jusqu'à présent dispensées dans le cadre de l'OC. Cela concerne notamment les matières sans branche fondamentale ou option spécifique.

Le succès de cette proposition dépendra de la capacité à apporter des réponses convaincantes à ces préoccupations. Si l'option complémentaire est réorganisée sous forme de séminaires, la question des examens de maturité devra également être clarifiée.

Question 20 : La majorité des réponses reçues des membres de l'AFPESS et des groupes de branche sont favorables au modèle actuel, c'est-à-dire à la **réalisation du travail de maturité au cours de la troisième année** du gymnase. La question fondamentale qui se pose est de savoir dans quelle mesure le calendrier uniforme de tous les établissements scolaires représente effectivement une valeur ajoutée. L'AFPESS se prononce en faveur d'une **réglementation autonome par école et rejette le principe directeur inutilement rigide du rapport d'impulsion**.

L'AFPESS salue la proposition de **préparer le travail de maturité sur plusieurs années**. C'est pourquoi cinq journées de projet devraient être introduites au cours de la deuxième année du gymnase (ou selon le calendrier choisi de manière autonome pour le travail de maturité) afin de permettre la réalisation de travaux spécialisés propédeutiques. Ces journées de projet, encadrées par les enseignants de L1, seront rémunérées.

Nous saisissons cette occasion pour souligner que les conseils d'élèves des collèges fribourgeois ont demandé à l'unanimité que le travail de maturité continue d'être achevé au cours de la troisième année du gymnase.

Question 21 : L'heure prévue pour le travail de maturité en quatrième année dans la grille horaire ne correspond pas à la charge de travail des élèves. Une grande partie du travail continuera d'être effectuée en troisième année, quelle que soit la date de remise finalement choisie.

Question 22 : Le **passage des sciences des religions** en troisième année d'études correspond au **souhait de la branche cantonale**. L'AFPESS prend acte de ce souhait, mais souligne **les graves conséquences que cela aurait pour la sécurité de l'emploi** des enseignants concernés. D'une part, cela entraînerait une perte considérable d'heures d'enseignement pendant deux années scolaires et exercerait une pression supplémentaire sur la situation de l'emploi dans d'autres matières. D'autre part, cela entraînera une réduction irrémédiable du nombre d'heures enseignées pour cette matière, car il y aura moins de classes dans tous les collèges en troisième année et la science des religions perdra ainsi près d'un poste à temps plein.

Question 23 : Voir question 17.

Question 24 : L'AFPESS exige une **étude de faisabilité sur la mise en œuvre de Matu2027 en termes d'organisation des horaires**. Nous craignons que la réforme dans son ensemble surcharge les écoles en termes d'infrastructures (salles spécialisées, en particulier les laboratoires) et ne puisse être mise en œuvre qu'au prix d'une détérioration significative de l'organisation des horaires pour les élèves et les enseignants.

4. Matu2027 - à tout prix ?

Le projet Matu2027 manque encore de précision et des questions fondamentales restent sans réponse complète. Cette affirmation ne vise pas à critiquer le travail accompli par nos collègues dans le cadre du rapport d'impulsion ou des projets qui en découlent. Nous constatons simplement que Matu2027 accuse déjà un retard important par rapport au calendrier initial. Seules quelques semaines sont prévues pour l'élaboration des programmes scolaires, ainsi que pour leur validation par les départements concernés. **Cette approche précipitée est sans précédent dans la comparaison intercantonale !** Les projets de mise en œuvre dans les différentes écoles manquent également de bases solides à l'heure actuelle. Comment des projets pilotes pourraient-ils être menés dès l'année scolaire 2026-2027 ?

Alors que le calendrier est respecté à tout prix, la réforme doit être mise en œuvre **sans aucun coût supplémentaire**. Le projet actuel va marquer l'enseignement secondaire pour toute une génération. Fixer son financement avant même que les décisions de fond ne soient prises est une occasion manquée. En tant que société, investir dans l'éducation des générations futures n'est pas un choix dépendant de la situation financière et de l'idéologie politique, mais un devoir absolu.

Le principe de la planification continue et de la coexistence des groupes de travail a atteint ses limites. Il s'agit désormais de **reconnaître la complexité du sujet** et de traiter les points en suspens avec soin, en impliquant la base. Pour ce faire, les conditions de réussite de la SSPES (voir [article](#) dans Gymnasium Helveticum 2/2025) doivent servir de ligne directrice. Il faut également tenir compte de la charge de travail des directions d'école et des enseignants participant au projet. Un travail de qualité nécessite du temps et des ressources. L'AFPESS demande donc de **reporter le lancement du projet à l'année scolaire 2028-29** et d'aborder le financement de la nouvelle maturité sans préjuger du résultat. Une telle décision ne nuirait pas à l'image de la DFAC et du service S2, mais garantirait au contraire un démarrage responsable d'un **projet ambitieux Matu2028** et la qualité de l'enseignement gymnasial pour les décennies à venir.

Avec nos salutations distinguées,
Pour le comité de l'AFPESS

**Direction de la formation et des
affaires culturelles DFAC**
Sylvie Bonvin-Sansonnens,
Conseillère d'Etat
Rue de l'Hôpital 1
1701 Fribourg

Fribourg, le 30 novembre 2025

Prise de position du SSP–VPOD Fribourg sur le projet Matu 2027

Introduction

Le SSP–VPOD Fribourg s'engage pour une école publique ambitieuse, émancipatrice, accessible à toutes et tous, et respectueuse des conditions de travail du personnel de la fonction publique. Dans le cadre de la consultation cantonale relative au projet de réforme Matu 2027, le Groupe SSP Enseignement a analysé les documents transmis par le Département de la Formation et de l'Action Culturelle (DFAC) et le Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2), les prises de position de différents groupes de Branche, les préoccupations exprimées notamment dans la lettre ouverte des enseignant·e·s de philosophie ainsi que les retours des collègues organisé.e.s au sein de notre syndicat.

Cette analyse met en évidence un constat clair : le projet Matu 2027 est lacunaire, incomplet, insuffisamment financé et pédagogiquement incohérent. Il présente des faiblesses majeures tant dans sa conception que dans son pilotage, et ne garantit ni la qualité de la formation gymnasiale ni la stabilité professionnelle des enseignant·e·s. Plusieurs effets négatifs sont prévisibles sur l'organisation des établissements, les disciplines concernées, les conditions de travail, les élèves, et plus largement sur l'avenir de la maturité fribourgeoise.

Dans cette perspective, le SSP–Groupe enseignement estime que les conditions minimales de sérieux, de transparence et de financement ne sont pas réunies. Nous demandons donc un moratoire d'une année immédiat de la réforme Matu 2027.

1. Une consultation lacunaire et une gouvernance précipitée

La méthodologie retenue pour la consultation repose quasi exclusivement sur un questionnaire fermé, ne permettant pas d'exprimer des arguments détaillés ni de documenter les enjeux pédagogiques. Une réforme de cette ampleur exige pourtant un débat approfondi, participatif, ouvert et transparent. De plus, le calendrier imposé pour la réforme est trop serré et empêche l'analyse sérieuse de ses conséquences.

Plusieurs éléments structurants – tels que le travail de maturité, l'organisation des journées de projets, le périmètre des compétences transversales, les modalités des options spécifiques (OS) et complémentaires (OC) – ne sont pas finalisés. Malgré cela, travail sur le plan d'études avance à marche forcée, alors que la grille horaire elle-même n'est pas stabilisée. Cette inversion des étapes Ce pilotage hâtif, non coordonné et insuffisamment réfléchi fragilise l'ensemble des travaux.

Enfin, l'Université de Fribourg, qui accueille les futur·e·s diplômé.e.s de maturité et dont les exigences sont déterminantes, n'a pas été consultée. Ce manque de coordination soulève des préoccupations majeures concernant la cohérence globale du projet.

2. Un affaiblissement injustifié et dangereux des langues

La suppression de trois périodes de langues en quatrième année – une en français, une en allemand et une en troisième langue – constitue un appauvrissement grave de la formation gymnasiale. Les compétences linguistiques constituent pourtant le socle de l'analyse, de la rédaction, de l'argumentation et de la réussite dans toutes les disciplines. Elles sont également cruciales pour la transition vers les études supérieures, en particulier dans un canton officiellement bilingue comme Fribourg.

Cette réduction touchera de manière disproportionnée les élèves n'ayant pas accès à un soutien extrascolaire, renforçant ainsi les inégalités. Les disciplines littéraires et linguistiques risquent également de perdre du sens et de la cohérence.

3. Une réforme structurellement incohérente

Le projet Matu 2027 apparaît comme une réponse strictement mécaniste aux exigences fédérales, plutôt qu'une réflexion pédagogique construite et ambitieuse. L'objectif d'augmenter la part des arts à 6 % se fait au détriment d'autres disciplines fondamentales, sans justification éducative solide.

La quatrième année se trouve fragilisée alors qu'elle constitue un moment essentiel de consolidation avant l'entrée dans le degré tertiaire. Malgré les alertes répétées des enseignant·e·s, aucune étude d'impact sur les dotations et les postes n'a été communiquée, alors que le risque de pertes d'heures – notamment en langues ou en OS – est manifeste.

4. OS en 2e année et Arts visuels : une réduction d'heures aux conséquences lourdes

La suppression d'une heure d'option spécifique en deuxième année pose des problèmes graves, notamment en Arts visuels, où deux disciplines distinctes doivent être enseignés. Cette réduction d'horaire compromet :

- la qualité des apprentissages techniques,
- la possibilité pour les élèves de mener à bien des projets individuels,
- la création de portfolios indispensables pour l'admission en HES,
- la progression pédagogique entre 2e et 4e année.

Il s'agit d'une mesure injustifiée et préjudiciable, contraire à l'objectif affiché de renforcer les domaines artistiques.

5. Classes surchargées en Arts visuels

La disparition des dédoublements en première année engendre des classes surchargées, incompatibles avec l'enseignement de pratiques artistiques nécessitant de la place, du matériel, des déplacements et un encadrement précis. Cela risque d'entraîner une baisse de qualité de l'enseignement, une surcharge de travail pour les enseignant·e·s et un manque d'accompagnement individualisé pour les élèves.

6. Intelligence artificielle : un angle mort majeur

Dans un contexte où l'Intelligence artificielle bouleverse déjà l'éducation, le projet Matu 2027 ne prévoit aucun cadre pédagogique, éthique ou évaluatif. Il n'aborde pas :

- la place de l'IA dans les apprentissages,
- l'usage acceptable ou non de générateurs de texte/ images pour les travaux d'élèves,
- les transformations nécessaires du travail de maturité,
- la formation obligatoire des enseignant·e·s,
- la nécessaire éducation critique au numérique.

Cette absence de réflexion est incompatible avec les réalités contemporaines de l'enseignement et compromet la crédibilité de la réforme.

7. Contradiction avec le BYOD professionnel

La politique BYOD impose aux enseignant·e·s d'utiliser leur matériel personnel pour répondre aux exigences professionnelles. Or, les nouvelles attentes liées à l'IA, à la sécurité informatique et aux logiciels pédagogiques exigent une puissance et une fiabilité que le BYOD Professionnel ne permet pas de garantir. Le BYOD Professionnel crée une charge financière, matérielle et psychologique induite pour le personnel. Une réforme numérique sérieuse nécessite que l'État employeur fournisse aux enseignant·e·s du S2 un matériel professionnel

standardisé, sécurisé et entretenu, comme il le fait pour les autres catégories d'enseignant.e.s et d'employé.e.s de la fonction publique.

8. Pour une philosophie forte dans la maturité fribourgeoise

La philosophie est essentielle pour l'apprentissage du raisonnement, la compréhension du monde, l'analyse éthique du numérique et la formation citoyenne. La pétition des enseignant.e.s de philosophie rappelle avec force que cette discipline doit conserver une place structurante et clairement définie dans la nouvelle grille. Le SSP-VPOD soutient pleinement ces revendications.

9. Ressources financières : un flou inacceptable, des risques majeurs

Le document du S2 consacré à la gouvernance du projet affirme que « les ressources sont en principe disponibles dans leur volume actuel », tout en indiquant qu'il n'est « ni possible ni judicieux » de chiffrer les besoins avant la validation de la réforme. Du point de vue du SSP-VPOD, cette formulation pose plusieurs problèmes.

Aucune estimation précise n'est fournie pour les coûts liés :

- à la formation du personnel,
- aux investissements numériques et techniques,
- aux besoins matériels des disciplines artistiques et scientifiques,
- à l'accompagnement accru des élèves pour le TM et les projets interdisciplinaires,
- à la coordination et au pilotage de la réforme.

De plus, le projet ouvre explicitement la porte à des réaffectations internes. Cela signifie concrètement que les établissements pourraient devoir financer la réforme par des suppressions d'unités d'enseignement, la réduction d'options, ou des pertes de postes. Ce risque est incompatible avec les besoins réels du terrain et les exigences d'une réforme ambitieuse.

L'absence totale d'étude d'impact financière constitue une faute de gouvernance majeure. Sans engagements budgétaires clairs, la réforme est vouée à un sous-financement chronique, au détriment des élèves comme du personnel.

Conclusion : pour un moratoire immédiat du Projet Matu2027 !

Au regard de l'ensemble des éléments analysés – consultation insuffisante, incohérences méthodologiques, affaiblissement des disciplines fondamentales, fragilisation des OS et des AV, absence totale de réflexion sur l'IA, contradiction avec le BYOD professionnel, et flou budgétaire majeur –, le SSP-VPOD Fribourg estime que le projet Matu 2027 ne peut en aucun cas être validé en l'état.

Nous exigeons donc un moratoire immédiat d'une année, afin de permettre :

- une étude d'impact pédagogique, organisationnelle et financière complète ;
- un réaligement du projet sur les besoins réels du terrain ;
- un financement clair, garanti et contraignant ;
- une prise en compte sérieuse de l'IA et des enjeux numériques ;

- la préservation de l'ensemble des postes et dotations actuels ;
- une participation démocratique des acteur·trice·s concerné·e·s.

Le SSP – Groupe enseignement réaffirme sa disponibilité à contribuer de manière constructive à une refonte sérieuse du projet, capable de renforcer réellement la maturité fribourgeoise et non de la fragiliser.

SSP – Groupe enseignement



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du sport
Ch. des Mazots 2, 1701 Fribourg

Service du sport Sspo
Amt für Sport SpA

Chemin des Mazots 2, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 62
sport@fr.ch, www.sportfr.ch

Direction de la formation et des affaires
culturelles (DFAC)
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg

Fribourg, le 27 novembre 2025

Prise de position du Service cantonal du Sport (SSpo)

Consultation concernant la grille horaire Matu2027

Madame,

Vous avez contacté le Service du Sport (SSpo) au sujet de l'objet cité en titre. Après avoir pris connaissance de l'avant-projet, le Service du Sport souhaite vous faire part de ses observations ci-après.

Remarques générales

Par décision du 20 juin 2024, la CDIP a adopté le plan d'études cadre pour les écoles de maturité gymnasiale. Ce plan d'études cadre (version corrigée du 21 juin 2024) doit décrire les exigences minimales relatives aux contenus disciplinaires et interdisciplinaires et garantir la comparabilité des cursus de maturité au niveau suisse. Il fixe le cadre pour les plans d'études cantonaux, qui régissent l'enseignement dans les écoles de maturité gymnasiale.

Au paragraphe 1.2 du plan d'études cadre « Objectifs éducatifs gymnasiaux », il est mentionné :
L'art. 6, al. 1 RRM/ORM définit en ces termes l'objectif supérieur de la formation : « L'objectif des filières de maturité gymnasiale est de conférer aux titulaires du certificat la maturité personnelle requise pour entreprendre des études dans une haute école et de les préparer à assumer des responsabilités au sein de la société. » La formation gymnasiale sert donc à acquérir une maturité personnelle permettant de faire preuve d'une « aptitude générale aux études » et d'une « maturité sociale », dans une optique académique (cf. Eberle 2019).

Dans le règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (MAR, 1.8.2024), l'article 10 définit l'offre des branches. Il est explicitement indiqué que le sport ne peut pas être considéré comme branche fondamentale. Cela, notons-le, en tant que seule branche exclue. La CDIP déclare ainsi de facto que le sport ne contribue ni à *une aptitude générale aux études* ni à *une maturité sociale*.

Sur la base de ces informations, le Service cantonal du sport exprime les positions suivantes concernant la consultation Matu2027 :

1. Le sport occupe aujourd'hui, dans toutes les couches sociales et catégories d'âge, une place importante sur le plan sociétal, politique et préventif pour la santé. Enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes et seniors sont incités à pratiquer une activité sportive tout au long de leur vie.
2. La loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (art. 12) ainsi que son ordonnance (art. 46 à 50) exigent la mise en œuvre d'un enseignement régulier du sport à tous les niveaux scolaires.
3. Dans le cadre de Matu2027, il s'agit de mettre en œuvre les lois fédérales, les décisions de la CDIP et les plans d'études cantonaux. Nous estimons donc important de donner au sport, qui n'est malheureusement pas reconnu comme branche fondamentale, la place qui lui revient. Il est un élément essentiel au niveau du développement personnel de l'individu.
4. Nous demandons donc que le sport, comme les autres branches, puisse être proposé et choisi en tant qu'option complémentaire (OC), conformément à l'art. 13 du RRM. Les élèves devraient pouvoir le faire principalement durant les deux premières années gymnasiales.
5. Nous demandons en outre que le sport figure parmi les options spécifiques (OS) à choisir, éventuellement en combinaison avec d'autres branches, durant les deux dernières années gymnasiales. Les études en sport sont aujourd'hui possibles dans de nombreuses universités. Ces cursus conduisent à l'obtention de diplômes de bachelor, de master ou de doctorat dans des domaines tels que la médecine du sport, la psychologie du sport, l'enseignement du sport, les sciences du sport, le droit du sport, le journalisme sportif ainsi que les interactions entre sport et économie. Ce dispositif assure pleinement le lien propédeutique avec les sciences fondamentales et appliquées.
6. Le sport constitue une dimension éducative essentielle, contribuant de manière significative à la santé, à la cohésion sociale et au développement de valeurs et de compétences transversales telles que la coopération, la résilience et la gestion de projets. Ces compétences sont en parfaite adéquation avec les objectifs de la maturité gymnasiale, qui visent à former des individus autonomes, ouverts et capables d'intégration sociale et culturelle. Nous saluons l'introduction des dix journées consacrées aux projets intra-, inter- et transdisciplinaires, qui favorisent une approche globale des savoirs. Toutefois, nous recommandons d'aller plus loin en intégrant explicitement une semaine polysportive obligatoire dans le cursus gymnasial, idéalement sous la forme d'un camp, enrichi par des activités culturelles. Cette mesure offrirait aux élèves une expérience unique, renforçant leur santé physique et mentale, leur esprit d'équipe et leur ouverture culturelle, tout en affirmant la place du sport comme vecteur exemplaire d'interdisciplinarité. Une telle initiative s'inscrit pleinement dans les objectifs éducatifs définis par la CDIP et contribuerait à une formation gymnasiale moderne, équilibrée et conforme aux exigences de la société actuelle.

Le sport dans le cadre des études gymnasiales ne se limite pas à une pratique physique: il constitue un vecteur d'acquisition de compétences essentielles en lien avec la santé, permettant aux étudiants de développer des aptitudes pour prendre soin de leur corps et de leur esprit. Ces compétences sont déterminantes pour réussir dans les études universitaires, en favorisant équilibre, efficacité et résilience. Dans cette perspective, il est crucial de rappeler que la formation gymnasiale doit préparer les élèves à relever les défis académiques et personnels des études supérieures.

Enfin, le Service cantonal du sport souhaite rappeler aux décideurs que la réforme Matu2027 doit avant tout répondre aux besoins des élèves ! Leur offrir un enseignement orienté vers l'avenir, fondé sur l'acquisition de compétences, stimulantes et participatives, afin qu'ils soient pleinement, mais aussi spécifiquement préparés aux exigences des études supérieures doit être un des objectifs majeurs. Cela implique le maintien des trois leçons hebdomadaires d'éducation physique, la possibilité de choisir le sport comme option complémentaire, ainsi que la possibilité de l'étudier scientifiquement en tant qu'option spécifique.

Nous vous remercions de nous avoir offert l'opportunité de nous exprimer sur cet avant-projet et vous adressons, Madame, nos salutations distinguées.

Bart Irene

De:
Envoyé: lundi, 1 décembre 2025 11:29
À:
Cc:
Objet: RE: Questionnaire Matu27

Liebe Ursula

Zu deiner Info: Das UFA verzichtet darauf, die Umfrage auszufüllen, da die meisten Fragen die Stundendotationen betreffen. Wir möchten aber auf diesem Weg als Mini-Antwort auf die Vernehmlassung betonen, dass wir die vorgesehenen Neuerungen – insbesondere betreffend Immersion und Stärkung der Zweisprachigkeit, Projektphasen, Interdisziplinarität und Musik im ersten Jahr – als sehr positiv bewerten und hoffen, dass sie wie vorgesehen umgesetzt werden können.

Viel Erfolg und liebe Grüsse

Objet : Prise de position du Département de psychologie concernant la suppression de l'option de psychologie-pédagogie dans MATU27

Madame, Monsieur,

Le Département de psychologie de l'Université de Fribourg souhaite exprimer sa vive préoccupation à l'égard du projet de réforme MATU27 prévoyant la suppression de l'option complémentaire de psychologie-pédagogie. Cette mesure, si elle devait être confirmée, entraînerait plusieurs conséquences regrettables tant pour les élèves que pour les institutions d'enseignement supérieur.

Tout d'abord, la disparition de cette option mettrait fin à une **continuité pédagogique essentielle entre le gymnase et l'université**. Depuis de nombreuses années, cette passerelle permet aux élèves de découvrir les fondements de la discipline, de confirmer leur intérêt pour celle-ci et d'aborder leurs études supérieures avec une préparation plus solide. Supprimer cette opportunité reviendrait à affaiblir la transition vers les filières universitaires de psychologie et à priver les étudiantes et étudiants d'un premier contact structurant avec la matière.

La suppression de l'option introduirait par ailleurs une **inégalité manifeste entre cantons**. Alors que nos cantons voisins continueront de proposer une initiation à la psychologie, LE notre ne le permettra plus, créant un déséquilibre significatif dans la préparation des futurs candidates et candidats aux études universitaires. Une telle disparité nuit à l'équité d'accès à la formation et contredit l'objectif d'un système éducatif harmonisé et juste.

Nous tenons également à souligner le **signal politique préoccupant** qu'enverrait cette décision. À l'heure où les enjeux liés à la **santé mentale**, au bien-être psychologique et à la prévention prennent une place croissante dans nos sociétés, réduire l'exposition des jeunes à une discipline qui éclaire ces problématiques va à contre-courant des besoins actuels. L'école joue un rôle déterminant dans la sensibilisation et la compréhension de ces questions ; diminuer la place de la psychologie dans le curriculum risque d'affaiblir la culture générale des élèves sur des enjeux cruciaux.

Enfin, la suppression de cette option **désavantagerait les étudiants fribourgeois lors de leur entrée à l'université**, où la psychologie est l'une des options les plus populaires, et priverait l'Université de Fribourg de la possibilité de tisser des liens étroits avec les collèges de ce secteur, ce qui irait à l'encontre des efforts déployés par l'Université pour retenir les étudiants de notre canton dans son université de Fribourg.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous appelons instamment à une **réévaluation de la réforme** et à la **préservation de l'option de psychologie**. Le Département de psychologie de l'Université de Fribourg se tient à disposition pour tout échange constructif visant à réfléchir à une solution équilibrée et favorable aux élèves comme à l'avenir de la discipline.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fribourg, le 4 décembre 2025

Prise de position: Projet Matu2027, Département d'anglais

Cher Monsieur

Je me réfère à votre courrier du 1er décembre 2025 adressé aux doyens et à la doyenne de nos facultés. La présente lettre constitue la prise de position du département d'anglais concernant les modifications prévues de l'horaire dans le cadre du projet « Matu2027 ». Nous nous permettons de vous faire part de nos commentaires par cette voie plutôt que via le formulaire en ligne. Nous nous concentrerons ici sur les points qui concernent la matière « anglais » en répondant aux questions 6 et 7.

6) Nous sommes très critiques à l'égard de la réduction prévue du nombre d'heures d'enseignement de l'anglais comme troisième langue et sommes convaincus qu'une telle réduction aura des conséquences notables sur les compétences linguistiques des élèves dans la vie quotidienne, mais aussi au niveau de l'enseignement supérieur. Le fait que la réduction prévue des heures hebdomadaires ait lieu en quatrième année d'études nous semble très problématique et aura des conséquences immédiates sur le passage de nombreux étudiants à l'université.

Les étudiants qui choisissent l'anglais comme matière principale ou secondaire, que ce soit dans notre université ou dans d'autres établissements, se retrouvent ainsi relégués à un niveau inférieur en termes de compétences linguistiques à ce moment décisif. Cependant, les étudiants en anglais ne sont pas les seuls concernés : dans beaucoup des cursus, l'anglais est désormais une langue d'enseignement facultative ou même obligatoire et une langue courante sur nos campus internationaux parmi les étudiants.

Le système éducatif devrait s'efforcer de préparer au mieux les bacheliers et bachelères aux réalités linguistiques du quotidien universitaire.

7) De plus, nous considérons d'un œil critique la manière dont il est prévu de gérer le choix de l'anglais comme matière principale (option spécifique). Les étudiants qui choisissent l'anglais en deuxième année devront alors suivre des cours d'italien comme troisième langue, mais avec un an de retard. Il est évident pour nous que cette combinaison de matières désavantagera les étudiants qui la choisiront et réduira ainsi l'attractivité de l'anglais comme matière principale.

Pour notre département, il est important que l'importance de l'anglais comme matière scolaire soit reconnue et activement soutenue à l'échelle générale, tant à l'université que dans la société. Nous sommes conscients que tous les élèves qui choisissent l'anglais comme option spécifique ne poursuivront pas des études d'anglais. Cependant, nous tenons à souligner auprès du rectorat que les gymnases fribourgeois ont toujours formé une grande partie de nos étudiants et que les changements dans l'offre scolaire exerceront inévitablement une influence sur le nombre de nos étudiants, dans le cas présent une influence négative. De plus, nous considérons qu'il est essentiel que tous les futurs étudiants aient de solides connaissances en anglais, quel que soit le domaine d'études qu'ils choisissent à l'université. En dehors de l'université, dans la vie professionnelle également, une bonne maîtrise de l'anglais est indispensable.

Nous vous prions donc de nous apporter votre soutien afin que la voix de l'Université de Fribourg soit entendue dans ce débat.

Les professeurs du département espèrent avoir clairement exposé notre point de vue. En tant que présidente du département, je me tiens à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Avec mes meilleures salutations,

An
Direktion für Bildung
und kulturelle Angelegenheiten
Matu27

Freiburg, den 27. November 2025

Stellungnahme Matu 2025

Sehr geehrte Damen und Herren

Das Departement Germanistik der Universität Freiburg ist in zweierlei Hinsicht durch die Vernehmlassung der Studentafel Matu27 angesprochen. Zum einen bietet unser Departement die Fachausbildung für zukünftige Gymnasiallehrer:innen an und ist aus diesem Grund mit den fachlichen Anforderungen der Lehrer:innen-Bildung vertraut. Zum anderen sind für unser geisteswissenschaftliches Fach die Sprachkompetenzen zukünftiger Maturand:innen relevant.

Die untenstehende Stellungnahme wurde auch über das Vernehmlassungstool eingereicht.

Eingangs möchten wir, mit Bezug auf Frage 2 festhalten:

Uns ist bewusst, dass die zeitliche Belastung der Schüler:innen nicht weiter erhöht werden kann.

Die folgende Stellungnahme beschränkt sich darum weitgehend auf das Fach Deutsch und die Sprachenfächer. Eine Bemerkung zu den Grundsätzen (Frage 5) in diesem Zusammenhang:

Zu den zentralen Änderungen der neuen Studentafel zählt die Reduktion der Sprachenfächer, insbesondere in den Fremdsprachen, zugunsten vor allem von MINT-Fächern und Kunst. Es ist zu betonen, dass aufgrund der eidgenössischen Vorgaben lediglich der Anteil der Kunst erhöht werden müsste. Leider ist uns aufgrund der vorliegenden Unterlagen nicht klar geworden, welche Leitziele hinter diesen Veränderungen stehen. Für die Erhöhung der Kunst kann immerhin angebracht werden, dass die Förderung von Kreativität für die Zukunft noch wichtiger werden dürfte. Inwiefern die Erhöhung der MINT-Fächer in diese Richtung weisen soll, wird uns nicht klar.

Frage 6 „Befürworten Sie die Verringerung im Bereich Sprachen zugunsten des Bereichs Kunst und MINT (Verstärkung von Informatik und/oder Naturwissenschaften)?“ müssen wir daher verneinen.

Die Begründung der Reduktionen bei den Sprachfächern und Erhöhung bei den MINT-Fächern ist durch Vorgaben des neuen Rahmenlehrplans nicht gestützt, denn der aktuelle Wert läge immer noch im Rahmen der eidgenössischen Vorgaben. Die Reduktion wird lediglich durch die Feststellung begründet, dass Sprachen einen höheren prozentualen Anteil haben als MINT-Fächer. Inwiefern solche Unterschiede in Unterrichtsformaten wie Rollenspielen, kreativem Schreiben zurückzuführen sind, die zeitintensiv sind, wird nicht bedacht.

Lese- und insbesondere Schreibkompetenz müssen auf universitärer Ebene hohen Ansprüchen genügen. Eine Einsparung in diesen Fächern erscheint gefährlich, zumal in Zeiten der Künstlichen Intelligenz viele Übungsformate unter kontrollierten

Bedingungen im Unterricht durchgeführt werden müssen und nicht mehr als Hausaufgaben delegiert werden können.

In der Vorlage findet sich eine vage Überlegung zur Kompensation der erwähnten Reduktion in anderen Fächern: "Mit dem Projekt Matu2027 wird das Erlernen der Erstsprache gezielt gestärkt, indem die Grundkompetenzen auch in anderen Fächern berücksichtigt und Projektstage gemäss Rahmenlehrplan erweitert werden" (7). Vielleicht geht es darum, dass auch im Mathematik-Unterricht Lesekompetenzen gefordert sind. Die naheliegende Frage wäre, warum eine solche Förderung nicht schon längst geschieht. Der Grund liegt darin, dass die betreffenden Lehrpersonen nicht für eine solche Förderung ausgebildet sind. Konkret stellt sich die Frage wie sprachliche Kompetenzen in Zukunft in nicht Sprach-Fächern abgedeckt werden könnten. Soll in Zukunft im Biologie- oder WiRe-Unterricht die sprachliche Leistung korrigiert und benotet werden? Sind die Lehrpersonen in anderen Fächern überhaupt bereit sind, Zeit in die Verbesserung der Lese- und Schreibkompetenzen zu investieren?

Wir möchten bei dieser Gelegenheit darauf hinweisen, dass der neue Matura-Rahmenlehrplan gerade für das Fach Deutsch-Erstsprache neue mediale Formen der Kommunikation integriert hat. Damit hat sich dieses Fach dazu verpflichtet, die Bandbreite der medialen Kommunikation und Textsorten in den Leistungsnachweisen abzubilden. Diese fortgesetzte Relevanz der Vermittlung von Schreib- und Lesekompetenzen in den verschiedenen Medien scheint zu wenig berücksichtigt worden zu sein.

Diese Gefahr betrifft auch die zweite und dritte Sprache. Der Ausbau des Unterrichts in anderen Sprachen (insbesondere von bilinguaem Unterricht) erachten wir als einen Gewinn. Allerdings fehlt auch in dieser Hinsicht eine Begründung dafür, wie auf diese Weise die Ausdrucksfähigkeit in diesen Sprachen in verschiedenen Formen gefördert wird. Immerhin ist der sprachliche Austausch gerade in unserem zweisprachigen Kanton von besonderer Wichtigkeit.

Die Arbeit an der Ausbildung für morgen ist für uns alle eine grosse Herausforderung, die Auswirkungen der Künstlichen Intelligenz (auch auf Programmiertätigkeiten in der Informatik) sind immens. Gerade vor diesem Hintergrund halten wir es für wünschenswert, dass sprachaffine Schüler:innen die Möglichkeit zur sprachlich kreativen Schwerpunktbildung erhalten.

Gleichzeitig möchten wir anmerken, dass nicht deutlich wird, welche relevanten Kompetenzen durch die Erhöhung der MINT-Fächer erreicht werden sollten. Für das Fach Mathematik sei an dieser Stelle angemerkt, dass im Hinblick auf die Studierfähigkeit die Kompetenzen im Bereich angewandter Statistik, die auch in den Geisteswissenschaften in vielen Zusammenhängen gefordert sind, verbessert werden sollten.

Gern stehen wir für einen Austausch zur Verfügung.

Mit den besten Grüßen

im Namen des Departements Germanistik

Université de Fribourg
Faculté des lettres et des sciences humaines
Département d'Italien
Avenue de Beauregard 11
1700 Fribourg

Aux membres du groupe de pilotage
de la *Matu2027*

Lettre de soutien

Madame la Conseillère d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Le Département d'Italien a pris connaissance des changements proposés par la réforme *Matu2027* concernant la langue italienne (OS, troisième langue, cours facultatif et maturité bilingue). Cette réforme suscite de vives inquiétudes au sein de notre Département.

La nouvelle grille horaire envisagée représente un risque majeur pour la branche *Italien*. Elle pourrait notamment entraîner la disparition de la *Langue 3*, compromettre l'avenir de la maturité bilingue – récemment introduite – et réduire de manière significative les heures d'enseignement en *Option Spécifique*. De tels choix ne peuvent qu'aboutir à une baisse des compétences linguistiques des élèves, ainsi qu'à une diminution du nombre d'étudiant-e-s susceptibles de poursuivre des études universitaires dans notre domaine.

Au-delà des conséquences pour notre Département, c'est la place de l'italien dans la formation gymnasiale fribourgeoise et, plus largement, son rôle dans la diversité linguistique et culturelle du Canton et de la Confédération qui se verraient menacés. Or, dans un Canton officiellement bilingue et dans une Confédération quadrilingue, le recul de l'une des langues nationales apparaît en contradiction avec les objectifs de formation et les valeurs de cohésion culturelle que notre système éducatif s'efforce de promouvoir.

Le Département d'Italien vous invite donc à garantir une présence forte de la langue italienne et à préserver une offre didactique complète dans le cadre des études gymnasiales, en renonçant à toute réduction du volume horaire pour cette branche.

Nous vous remercions de l'attention accordée à cette situation et restons à votre disposition pour tout échange constructif visant à maintenir un enseignement cohérent, ambitieux et conforme aux missions fondamentales de l'école.

Dans l'attente de la suite que vous donnerez à cette requête, nous vous prions d'agréer l'expression de notre haute considération.

Cordialement,

Le Département d'Italien

Fribourg, 26 novembre 2025
Prise de position, grille horaire Matu 2027

Ce document contient la prise de position du Département de Mathématiques de l'Université de Fribourg ainsi que du Bureau de Discipline Mathématiques de la Plateforme Uni-Collège – qui réunit des représentants de l'Université et des enseignants du secondaire – à la grille horaire Matu 2027. Spécifiquement cela concerne la répartition des 137h heures d'enseignement parmi les différents domaines ; question 5 dans le document *Matu2027 – Grille horaire*.

Dans la grille horaire Matu2027, le domaine des MINT ne bénéficie que de 28.8%, soit que de 1.8% de plus que le minimum requis par la RRM. Dans l'optique d'une augmentation désirée des domaines MINT, cela correspond à une augmentation de seulement 1,6 % par rapport à l'ancienne grille horaire, soit environ 6 % de son volume. En comparaison, les Arts, également considérés comme sous-représentés dans l'ancienne grille horaire, gagnent proportionnellement cinq fois plus. Les domaines des Langues et des SHS se trouvent, eux, dans une situation nettement plus confortable : il leur est accordé une importance largement supérieure au minimum défini par le RRM. Cette répartition ne permet pas de répondre de manière adéquate aux besoins réels de formation dans les disciplines MINT.

L'évolution générale de l'enseignement en Suisse — p.ex. défini par le message de la FRI <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2024/900/fr> — souligne l'importance croissante des domaines MINT et de la numérisation pour la réussite au niveau tertiaire et professionnel. Les mathématiques constituent une discipline fondamentale : elles structurent la pensée logique, sont indispensables dans la majorité des parcours universitaires et se trouvent au cœur des compétences requises dans une société fortement numérisée, où le marché du travail s'oriente de plus en plus vers les domaines quantitatifs. Toutefois, les hautes écoles – en particulier l'Université de Fribourg – relèvent

régulièrement des difficultés importantes dans ce domaine chez les étudiant·e·s sortant du secondaire II.

Dans cette perspective, une augmentation substantielle du temps consacré aux MINT — par exemple +2 %, compensée par une légère réduction dans les domaines mieux dotés — apparaît nécessaire pour assurer une formation propédeutique solide et conforme aux exigences contemporaines. De plus, elle produirait une distribution plus équilibrée des heures d'enseignement entre les disciplines mentionnées dans la grille horaire.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération ces remarques, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Objet : Préservation de l'option complémentaire Psychologie/Pédagogie

Madame, Monsieur,

En tant que responsable des [programmes francophones d'études de Bachelor et de Master en Pédagogie/Psychologie](#) à l'Université de Fribourg et au nom du département des sciences de l'éducation, je souhaite attirer votre attention sur le projet Matu2027, et plus particulièrement sur la nouvelle organisation des options complémentaires (OC). En effet, je constate que le projet vise à transformer l'OC « Psychologie-Pédagogie » en un ensemble de cours interdisciplinaires. Bien que je comprenne la volonté d'encourager l'interdisciplinarité, cette transformation comporte des risques importants. Je me permets ainsi de vous transmettre les enjeux majeurs soulevés ainsi que les arguments en défaveur de cette transformation proposée dans le cadre du projet Matu2027.

Une formation structurée et unique dans le paysage universitaire romand : L'Université de Fribourg propose deux programmes d'étude unique en Suisse romande, un Bachelor et un Master en Pédagogie/Psychologie spécifiquement conçus pour la formation des futur·e·s enseignant·e·s, en continuité directe avec l'OC « Psychologie-Pédagogie » offerte par les collèges fribourgeois. Cette articulation entre le secondaire II et l'université constitue un atout majeur pour notre canton, puisqu'elle permet aux étudiant·e·s d'aborder leurs études universitaires avec des bases solides, facilitant ainsi la transition vers le tertiaire. À terme, cette transformation mettrait en péril le maintien même du programme d'étude Pédagogie/Psychologie mis en place en réponse à l'OC « Psychologie-Pédagogie ». Pourtant, ce programme d'étude est unique en Suisse romande et favorise, de ce fait, le rayonnement de l'Université de Fribourg. Perdre cette singularité affaiblirait notre position face aux autres universités et réduirait l'attractivité académique du canton.

Un rôle clé dans la formation des futurs enseignant·e·s du canton : L'Université de Fribourg assume une responsabilité centrale dans la formation des futurs enseignant·e·s du collège. Les connaissances en psychologie et en pédagogie constituent des fondements indispensables à leurs pratiques professionnelles. Cette transformation de l'OC « Psychologie-Pédagogie » affaiblirait ces domaines dans la formation initiale, notamment car une part des étudiant·e·s se prépare à ces métiers en complétant leur discipline enseignable par un programme Bachelor ou un Master minor en Pédagogie/Psychologie. En résumé, c'est la qualité même de l'enseignement dans notre canton qui s'en trouverait affectée, les futur·e·s enseignant·e·s disposant de moins de connaissances et de compétences dans des domaines pourtant essentiels à leur mission éducative.

Une préparation essentielle aux programmes d'études : L'OC « Psychologie-Pédagogie » constitue pour de nombreux élèves un premier contact avec les domaines de la psychologie et des sciences de l'éducation. Elle joue ainsi un rôle déterminant non seulement pour

orienter les étudiant·e·s, mais aussi pour renforcer les connaissances et compétences nécessaires à la réussite de certains examens considérés comme propédeutiques en première année de Bachelor en psychologie qui se retrouvent dans les programmes d'études de Bachelor en Pédagogie/Psychologie, examens souvent exigeants et déterminants pour la poursuite du programme d'études.

Une demande importante et une importance sociétale : Les thématiques liées à la psychologie et à la pédagogie suscitent un vif intérêt chez les étudiant·e·s. Elles répondent à des enjeux majeurs tels que la santé mentale, l'apprentissage, l'inclusion scolaire ou encore l'orientation professionnelle. Réduire leur place dans la formation irait à l'encontre des besoins exprimés par la société et par les jeunes générations.

Des étudiant·e·s actuellement engagés et récemment diplômés : Il est essentiel de rappeler que des étudiant·e·s suivent actuellement le programme d'étude en Pédagogie/Psychologie et qu'un certain nombre de personnes ont récemment obtenu leur diplôme. Englober l'OC « Psychologie-Pédagogie » dans un programme interdisciplinaire compromettrait la continuité pédagogique et la valeur des compétences acquises par ces cohortes

Un impact sur la qualité et la reconnaissance des diplômes : Nos programmes d'études actuels sont conformes aux normes académiques nationales et internationales. Toute modification substantielle pourrait compromettre la reconnaissance des compétences acquises et porter atteinte à la réputation de l'offre de formation du canton.

Je vous invite donc à reconsidérer cette transformation et à maintenir l'option complémentaire « Psychologie-Pédagogie » dans sa forme actuelle, tout en explorant d'autres moyens de promouvoir l'interdisciplinarité sans sacrifier des domaines essentiels à la cohérence des certaines voies d'études.

En vous remerciant de votre considération, je me tiens à votre disposition pour discuter de solutions constructives et collaboratives.

Avec mes respectueuses salutations,

Fribourg, le 4 décembre 2025



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Département de Français
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Fribourg
Avenue de Beauregard 13
CH-1700 Fribourg
www.unifr.ch/llf

Direction de la formation et des
affaires culturelles (DFAC)
Rue de l'Hôpital 1
1701 Fribourg

Fribourg, le 27 novembre 2025

À qui de droit,

Le 9 octobre 2025, le Projet Matu2027 a été porté à notre connaissance. Le Département de Français de l'Université de Fribourg l'a lu, étudié et discuté, et les membres du corps enseignant sont unanimes à son sujet : la réduction des heures de Français dans les écoles de Maturité du canton représente une perspective particulièrement alarmante. Nous déplorons jusqu'à la proposition même de cette réduction, qui porte préjudice non seulement à la formation des élèves, mais surtout à leur avenir professionnel.

Elle donne des indications très préoccupantes sur l'importance accordée par l'État à l'apprentissage du Français dans les écoles secondaires : plus de 30 heures de Français en moins à l'année, c'est abyssal. C'est une attaque grave contre la maîtrise de la lecture, de l'écriture, de la capacité à développer un esprit critique sur des textes et des savoirs. Sans trop exagérer, nous pouvons convenir que l'étude du Français permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'analyse de textes et de discours ; elle permet d'aiguiser sa capacité à problématiser son rapport à la langue et à la culture littéraire ; elle permet d'apprendre et de comprendre d'autres lieux, d'autres temps et ainsi faire l'expérience de l'altérité ; elle permet de mesurer l'importance des humanités dans la marche du monde. Si les futurs porteurs de maturité, dont la plupart seront plus tard diplômés des Universités et des Hautes Écoles de Suisse, ne possèdent pas les compétences langagières et intellectuelles qu'on apprend aujourd'hui dans les cours de Français, il est à craindre qu'ils soient de moins en moins capables de comprendre la complexité du monde dans lequel ils vivent, à commencer par les dérives politiques et médiatiques que nous connaissons à l'ère

des fake news massives. Songez simplement à cette éventualité : que ferons-nous quand les dirigeants de notre canton ou de notre pays ne seront plus à même de prendre la moindre distance critique face aux discours qui les environnent ? Il en va de notre vie démocratique.

De plus, dans un canton bilingue qui se targue de son bilinguisme, il est scandaleux que l'on s'en prenne au Français et à l'Allemand en tant que langues maternelles. La langue n'est pas un simple moyen de communication : elle est avant tout un rapport au monde et aux autres. Penser la langue, sa langue, reste le principal levier d'émancipation des citoyens dans une société comme la nôtre.

Enfin, il faut urgemment comprendre que la langue est le carrefour de toutes les disciplines enseignées à l'école secondaire. Pour ne prendre qu'un exemple, l'outil de l'intelligence artificielle, le plus grand bouleversement que nous vivrons ces prochaines années dans le domaine de l'éducation, soulève une infinité de questions, mais nous pouvons nous accorder au moins sur un point : la matière de travail de l'IA est faite de *langage*. Étudier le Français, qui se concentre tout particulièrement sur les mécanismes du langage, nous paraît absolument indispensable.

Pour toutes ces raisons, notre Département dénonce et déplore, avec la plus grande vigueur, ce projet de réduction des heures d'enseignement de Français.

Pour l'ensemble des membres du
Département de Français de
l'Université de Fribourg

Fribourg, le 30 novembre 2025

Demande option spécifique : « Sciences du mouvement et du sport »

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réorganisation de la maturité fédérale (Matu27), un certain nombre de modifications touchent l'enseignement de l'éducation physique et des sports. Nous tenons à saluer le maintien dans la future grille horaire des 3 périodes d'EPS hebdomadaires pour chaque niveau, garantissant ainsi à nos futur.e.s élèves une pratique physique conforme à la législation fédérale.

Toutefois, la refonte des options complémentaires risque d'entraîner la disparition de l'actuelle option « Sport », ce qui compromettrait l'équilibre et la continuité de notre dispositif pédagogique. Cette option jouait jusqu'ici un rôle essentiel en offrant aux élèves une initiation structurée aux fondements scientifiques du mouvement, tout en les préparant de manière optimale aux formations universitaires. Avec la nouvelle organisation, cette préparation ciblée serait perdue, car les modules de remplacement ne peuvent en assurer l'équivalence. Bien qu'ils puissent aborder des thématiques liées aux sciences du sport, ils ne permettent ni une progression cohérente des apprentissages ni un approfondissement réel des connaissances.

Dans ce contexte, l'introduction d'une option spécifique « Sciences du mouvement et du sport » apparaît comme une réponse nécessaire pour garantir une formation exigeante, complète et adaptée aux besoins des élèves. L'exercice physique est aujourd'hui reconnu comme un déterminant majeur de la santé et du bien-être. Mais au-delà de ses effets biologiques et sociaux, il constitue également un vecteur d'apprentissage essentiel. L'éducation physique, lorsqu'elle est pensée dans une perspective didactique, permet aux élèves de développer des compétences transversales : apprendre à apprendre, réguler leur effort, analyser leurs pratiques, transférer des savoirs scientifiques dans des situations concrètes, développer une intelligence émotionnelle, exprimer son « savoir-être » et développer des compétences sociales.

La création d'une option scientifique (OS) « Sciences du mouvement et du sport » répond à une **double exigence** :

- **Responsabilité sociale** : former des jeunes capables de comprendre les enjeux de santé et de société liés au mouvement.
- **Pertinence didactique** : offrir un cadre structuré où les élèves peuvent articuler théorie et pratique, expérimenter, réfléchir et construire des savoirs durables.

Les **arguments didactiques** en faveur de l'OS sont les suivants :

- **Articulation théorie-pratique** : les élèves ne se contentent pas de pratiquer une activité physique, ils apprennent à en analyser les mécanismes (physiologiques, biomécaniques, psychologiques). Cela favorise une compréhension profonde et une autonomie dans l'apprentissage.
- **Transfert des compétences** : les savoirs acquis en sciences du sport (gestion de projet, auto-évaluation, travail en équipe) sont transférables à d'autres disciplines et à la vie quotidienne.
- **Développement de la pensée critique** : l'OS encourage les élèves à questionner les pratiques sportives, à confronter leurs expériences aux données scientifiques, et à adopter une posture réflexive.
- **Différenciation pédagogique** : l'option permet de répondre à la diversité des profils d'élèves, en valorisant autant les dimensions pratiques que les dimensions théoriques.
- **Interdisciplinarité** : elle relie les sciences du vivant, la psychologie, la pédagogie et la culture sportive, créant un espace d'apprentissage riche et motivant.

La disparition de l'option complémentaire « Sport » fragilise la continuité pédagogique. L'OS proposée permet de maintenir une progression cohérente :

- au niveau **pratique**, elle assure un approfondissement des compétences motrices et sociales ;
- au niveau **scientifique**, elle introduit les bases nécessaires pour comprendre le corps et le mouvement ;
- au niveau **didactique**, elle garantit une structuration des apprentissages, évitant que les contenus liés au sport soient dispersés dans des modules ponctuels.

Dans le cadre du projet Matu27, qui vise à renforcer les disciplines scientifiques et expérimentales, l'OS « Sciences du mouvement et du sport » constitue une opportunité unique : elle relie les sciences du corps à une pédagogie active et réflexive. Elle prépare les élèves à des études supérieures exigeantes tout en leur offrant des compétences transférables et une compréhension globale du rôle du mouvement dans la société.

Nous vous remercions d'avance pour votre intérêt que vous porterez à notre lettre et vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, notre cordial salut.

Faculté des Sciences
Département de PhysiqueChemin du Musée 3
1700 FribourgDirection de la formation et des
affaires culturelles
Rue de l'Hôpital 1
1701 Fribourg

Fribourg, le 25 novembre 2025

Prise de position du Département de physique de l'Université de Fribourg concernant la réduction des heures de physique dans la grille horaire Matu2027

Madame, Monsieur,

Le Département de physique de l'Université de Fribourg souhaite exprimer son profond désaccord avec la réduction prévue du nombre d'heures d'enseignement de la physique dans la nouvelle grille horaire de la maturité gymnasiale Matu2027.

Nous considérons cette mesure comme préjudiciable à la formation scientifique des étudiant.e.s fribourgeois.es et contraire aux objectifs d'une maturité préparant efficacement aux études universitaires dans le domaine scientifique. Nos principales préoccupations sont les suivantes :

- **Une discipline propédeutique essentielle** : La physique, tout comme les mathématiques, est une branche fondamentale pour les études en sciences naturelles, médecine et ingénierie. Dans notre Faculté des Sciences et de Médecine, ainsi que dans les EPFs, elle constitue une matière clé dès la première année. En effet, c'est la branche propédeutique la plus suivie dans notre faculté ainsi que la seule discipline MINT incluse dans le programme mise à niveau à l'EPFL. Une formation de base écourtée en physique risque

d'aggraver le taux d'échec universitaire, déjà préoccupant pour les étudiant.e.s fribourgeois.es à l'EPFL.

- **Un cours MINT insuffisant pour compenser** : La nouvelle grille introduit un cours à choix MINT en 3e et 4e années, regroupant informatique, biologie, chimie et physique. Cette approche dilue la place de la physique et repose sur le choix volontaire des élèves. Il serait illusoire de croire qu'un nombre significatif d'élèves optera pour la physique dans ce cadre. Nous craignons en particulier un renforcement des inégalités de genre, les jeunes femmes étant statistiquement moins enclines à choisir la physique dans un contexte optionnel.
- **Une compréhension cruciale des enjeux climatiques** : La physique joue un rôle central dans la compréhension des systèmes énergétiques, des technologies renouvelables et des mécanismes du réchauffement climatique. Réduire son enseignement revient à priver les futur.e.s citoyen.ne.s d'outils intellectuels essentiels pour appréhender les défis environnementaux contemporains.

En conséquence, nous appelons les autorités cantonales à reconsidérer cette réduction. Le maintien d'un enseignement solide en physique au gymnase est indispensable pour garantir une formation scientifique rigoureuse, assurer l'équité des chances dans les études supérieures et former des citoyen.ne.s éclairé.e.s face aux enjeux du XXIe siècle. Nous vous remercions de l'attention portée à cette prise de position.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

président du Département de
Physique

membre
de la Plateforme Uni-Collège

Faculté des sciences
Département des neurosciences et
Sciences du mouvement

Boulevard de Pérolles 90
1700 Fribourg

Frau Sylvie Bonvin-Sansonnens
Direction de la formation et des affaires
culturelles DFAC
Direktion für Bildung und kulturelle
Angelegenheiten BKAD
Spitalgasse 1, 1700 Freiburg

Freiburg, 26.11.2025

Vernehmlassung der Studentafel Matu2027

Sehr geehrte Damen und Herren,

Mit dem Beschluss vom 20. Juni 2024 hat die Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren (EDK) den Rahmenlehrplan für die gymnasialen Maturitätsschulen verabschiedet. Dieser definiert die Mindestanforderungen an fachliche und überfachliche Kompetenzen und dient der Vergleichbarkeit der Maturitätslehrgänge auf nationaler Ebene. Er bildet zugleich den Referenzrahmen für die kantonalen Lehrpläne der gymnasialen Maturitätsschulen.

Gemäss Abschnitt 1.2 des Rahmenlehrplans ist das Hauptbildungsziel der gymnasialen Maturität die Entwicklung einer **persönlichen Reife**, welche sowohl die **allgemeine Studierfähigkeit** als auch eine vertiefte **Gesellschaftsreife** mit akademischer Ausprägung umfasst (Art. 6 Abs. 1 MAR/MAV). Dieses duale Bildungsziel bildet die Grundlage für den Kompetenzaufbau aller im Rahmenlehrplan vorgesehenen Fächer.

Vor diesem Hintergrund ist festzuhalten, dass im Reglement der EDK über die Anerkennung von gymnasialen Maturitätszeugnissen (MAR, Stand 1.8.2024) Sport in Artikel 10 ausdrücklich **nicht** als Grundlagenfach aufgeführt wird – als einziges Fach des gesamten Fächerkanons. Diese Einordnung steht in einem Spannungsverhältnis zu den oben genannten Bildungszielen und wirft die Frage auf, welchen Beitrag dem Fach Sport zur persönlichen Reife, zur Studierfähigkeit und zur Vorbereitung auf anspruchsvolle gesellschaftliche Aufgaben zugesprochen werden kann.

Bedeutung des Sports für persönliche Entwicklung und Studierfähigkeit

Sport besitzt in der heutigen Gesellschaft über alle Altersgruppen hinweg einen hohen gesundheitlichen, gesellschaftlichen und politischen Stellenwert. Er leistet einen nachweislichen Beitrag zur körperlichen und psychischen Gesundheit, zur sozialen Integration sowie zur Prävention nichtübertragbarer Krankheiten.

Entsprechend fordert das Bundesgesetz über die Förderung von Sport und Bewegung (Art. 12) zusammen mit der dazugehörigen Verordnung (Art. 46–50) einen **regelmässigen Sportunterricht auf allen Schulstufen**.

Im gymnasialen Kontext geht der Beitrag des Sports deutlich über reine körperliche Aktivität hinaus. Der Sportunterricht vermittelt grundlegende

Gesundheits-, Bewegungs- und Körperkompetenzen, fördert

Selbstregulation, Belastbarkeit, Verantwortungsbewusstsein sowie soziale und personale Kompetenzen wie Teamfähigkeit, Zusammenarbeit und Resilienz.

Diese Fähigkeiten sind zentrale Voraussetzungen für ein erfolgreiches Hochschulstudium und stehen in direktem Zusammenhang mit der im RLP geforderten Studier- und Gesellschaftsreife.

Sporttheorie und Anschlussqualifikationen

Der gymnasiale Sportunterricht umfasst nicht nur praxisbezogene Inhalte, sondern beinhaltet auch **theoretische und wissenschaftspropädeutische Komponenten**. Dazu zählen unter anderem Grundlagen aus Biologie, Physiologie, Trainings- und Bewegungswissenschaften, Psychologie sowie Gesundheitsförderung und Prävention. Diese Inhalte stellen eine fachliche Vertiefung und sinnvolle Weiterführung mehrerer Grundlagenfächer dar und verknüpfen diese in exemplarischer Weise interdisziplinär.

Damit bereitet das Fach Sport gezielt auf eine Vielzahl von

Anschlussqualifikationen vor – sowohl auf sportwissenschaftliche Studiengänge als auch auf gesundheitsrelevante Berufe wie Medizin, Physiotherapie, Sporttherapie, Osteopathie, Prävention und Rehabilitation.

Angesichts der gesellschaftlichen Herausforderungen im Bereich Bewegungsmangel und Gesundheitskosten vermittelt der schulische Sportunterricht zudem essenzielles Allgemeinwissen über körperliche Aktivität und Gesundheit, das für alle Studien- und Berufsrichtungen von hoher Relevanz ist.

Stellung im Fächerkanon der Maturität 2027

Vor diesem Hintergrund erscheint es wichtig, dem Fach Sport – trotz des Ausschlusses als Grundlagenfach – einen hohen Stellenwert einzuräumen.

Die Bewegungs- und Sportwissenschaften der Universität Freiburg vertreten daher die Meinung, dass

1. **Sport als Ergänzungsfach (EF)** gemäss Art. 13 MAR wählbar sein muss, um eine vertiefte Auseinandersetzung mit sport- und gesundheitsbezogenen Fragestellungen zu ermöglichen.
2. **Sport auch als Schwerpunktach (SP)** – gegebenenfalls in Kombination mit anderen Fächern – vorgesehen werden soll. Die heutige universitäre Landschaft zeigt klar, dass sport- und bewegungswissenschaftliche Studiengänge auf Bachelor-, Master- und Doktoratsstufe fest etabliert sind und eine solide wissenschaftspropädeutische Vorbereitung erfordern.

3. Der Beitrag des Sports zu transversalen Kompetenzen konsequent in die Weiterentwicklung des gymnasialen Curriculums eingebunden wird.

Schlussbemerkung

Die Weiterentwicklung der gymnasialen Maturität im Rahmen von Matu2027 muss sich in erster Linie an den **Bildungs- und Entwicklungsbedürfnissen der Gymnasiastinnen und Gymnasiasten** orientieren. Eine Ausbildung, die Studierfähigkeit, Gesundheitskompetenz und gesellschaftliche Verantwortung gleichermaßen fördert, erfordert auch eine angemessene Berücksichtigung des Sports im Fächerkanon.

Der obligatorische Sportunterricht mit drei Wochenlektionen, die Möglichkeit eines Ergänzungsfachs sowie eine vertiefte sportwissenschaftliche Ausrichtung im Rahmen eines Schwerpunktfachs leisten gemeinsam einen wesentlichen Beitrag dazu, junge Menschen umfassend und nachhaltig auf Hochschulstudien – insbesondere auch in gesundheitsrelevanten Bereichen – und auf die Anforderungen der heutigen Gesellschaft vorzubereiten.

Direction de la formation et des
affaires culturelles
Rue de l'Hôpital 1
1701 Fribourg

Fribourg, le 25 novembre 2025

Prise de position du Département de physique de l'Université de Fribourg concernant la réduction des heures de physique dans la grille horaire Matu2027

Madame, Monsieur,

Le Département de physique de l'Université de Fribourg souhaite exprimer son profond désaccord avec la réduction prévue du nombre d'heures d'enseignement de la physique dans la nouvelle grille horaire de la maturité gymnasiale Matu2027.

Nous considérons cette mesure comme préjudiciable à la formation scientifique des étudiant.e.s fribourgeois.es et contraire aux objectifs d'une maturité préparant efficacement aux études universitaires dans le domaine scientifique. Nos principales préoccupations sont les suivantes :

- **Une discipline propédeutique essentielle** : La physique, tout comme les mathématiques, est une branche fondamentale pour les études en sciences naturelles, médecine et ingénierie. Dans notre Faculté des Sciences et de Médecine, ainsi que dans les EPFs, elle constitue une matière clé dès la première année. En effet, c'est la branche propédeutique la plus suivie dans notre faculté ainsi que la seule discipline MINT incluse dans le programme mise à niveau à l'EPFL. Une formation de base écourtée en physique risque

d'aggraver le taux d'échec universitaire, déjà préoccupant pour les étudiant.e.s fribourgeois.es à l'EPFL.

- **Un cours MINT insuffisant pour compenser** : La nouvelle grille introduit un cours à choix MINT en 3e et 4e années, regroupant informatique, biologie, chimie et physique. Cette approche dilue la place de la physique et repose sur le choix volontaire des élèves. Il serait illusoire de croire qu'un nombre significatif d'élèves optera pour la physique dans ce cadre. Nous craignons en particulier un renforcement des inégalités de genre, les jeunes femmes étant statistiquement moins enclines à choisir la physique dans un contexte optionnel.
- **Une compréhension cruciale des enjeux climatiques** : La physique joue un rôle central dans la compréhension des systèmes énergétiques, des technologies renouvelables et des mécanismes du réchauffement climatique. Réduire son enseignement revient à priver les futur.e.s citoyen.ne.s d'outils intellectuels essentiels pour appréhender les défis environnementaux contemporains.

En conséquence, nous appelons les autorités cantonales à reconsidérer cette réduction. Le maintien d'un enseignement solide en physique au gymnase est indispensable pour garantir une formation scientifique rigoureuse, assurer l'équité des chances dans les études supérieures et former des citoyen.ne.s éclairé.e.s face aux enjeux du XXIe siècle. Nous vous remercions de l'attention portée à cette prise de position.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Université de Fribourg
Rectorat
Av. de l'Europe 20
1700 Fribourg

Par courriel à :

François Piccand, Chef de Service de
l'enseignement secondaire du
deuxième degré (S2)

Fribourg, le 4 décembre 2025

**Prise de position de l'Université de Fribourg relative à la grille horaire des
gymnases cantonaux**

Monsieur le Chef de service,

L'Université de Fribourg salue les efforts et les réflexions qui ont été entrepris dans le cadre du projet Matu27. Elle soutient et comprend la nécessité de réformer l'enseignement au secondaire 2. L'Université comprend aussi la nécessité d'intégrer les récentes exigences des directives fédérales et intercantionales relatives à la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale ainsi qu'au Plan d'études cadre révisé (PEC) dans la nouvelle grille horaire.

La prise de position de l'Université se fonde sur les retours donnés par plusieurs de ses départements, sachant que certains d'entre eux vous ont également directement soumis leur réponse. Notre prise de position relaie plusieurs préoccupations, que nous présentons en lien avec les objectifs déclarés du projet Matu27 dans le document explicatif.

En particulier, concernant la préparation à l'Université, bien que l'interdisciplinarité soit importante, nous souhaitons souligner que l'enseignement de niveau Bachelor à l'Université — et pas seulement à l'Université de Fribourg — est principalement disciplinaire et approfondit idéalement les compétences acquises au niveau gymnasial.

Dans ce contexte, la disparition de l'option complémentaire en pédagogie-psychologie au profit d'options purement interdisciplinaires soulève plusieurs préoccupations. La disparition de cette option mettrait fin à une continuité pédagogique essentielle entre le Gymnase et l'Université. Depuis de nombreuses années, cette passerelle permet aux élèves de découvrir les fondements de la discipline, de confirmer leur intérêt pour celle-ci et d'aborder leurs études supérieures avec une préparation plus solide. Supprimer cette opportunité reviendrait à affaiblir la transition vers les filières universitaires de psychologie et à priver les étudiantes et étudiants d'un premier contact structurant avec la

matière. De plus, cela introduirait une inégalité entre les cantons romands, puisqu'à notre connaissance les autres cantons ont conservé cette option, ce qui mettrait les futur-e-s étudiant-e-s fribourgeois-e-s dans une situation de désavantage lors de leur entrée à l'Université, en particulier sachant que la première année de psychologie est sanctionnée par un examen propédeutique sélectif dans toutes les universités suisses. La psychologie représente l'un des premiers choix d'études des gymnasiens selon nos sondages, et il serait donc dommageable pour les étudiant-e-s intéressé-e-s de ne pas avoir la possibilité de se confronter à la discipline en tant que telle et non seulement d'un point de vue interdisciplinaire.

Dans un contexte sociétal où les enjeux liés à la santé mentale, au bien-être psychologique et à la prévention prennent une place croissante, réduire l'exposition des jeunes à une discipline qui éclaire ces problématiques va à contre-courant des besoins actuels. Les programmes d'études de la nouvelle Faculté des sciences de l'éducation et de la formation à l'Université de Fribourg, qui donnent une place centrale aux disciplines liées à la pédagogie, sont également souvent rapportés comme des études envisagées par les gymnasiens-ne-s fribourgeois-e-s, d'après un récent sondage que nous avons conduit.

De plus, l'Université de Fribourg est la seule à proposer une offre d'études en pédagogie/psychologie, qui serait donc potentiellement impactée par la disparition de cette option. La prise de position du responsable des programmes d'études francophones en pédagogie/psychologie détaille cet enjeu.

D'autres prises de position au sein de l'Université concernent l'enseignement des langues. L'Université de Fribourg se préoccupe de la diminution des heures d'enseignement du français ou de l'allemand (selon la langue maternelle), en particulier concernant les compétences des futur-e-s étudiant-e-s en maîtrise de la lecture, de l'écriture, de la capacité à développer un esprit critique sur des textes et des savoirs, qui sont toutes des compétences indispensables aux études universitaires. En tenant compte de l'évolution de l'intelligence artificielle, en particulier des *Large Language Models* (LLM) et des agents conversationnels comme ChatGPT, qui se fondent principalement sur le langage, une diminution des heures dans le domaine des langues pourrait impacter la capacité des gymnasiens-ne-s, futur-e-s citoyen-ne-s, à développer la réflexivité et l'esprit critique nécessaires pour comprendre les enjeux liés à la transmission d'informations au travers de ces canaux.

De plus, dans un canton bilingue, les connaissances en langues primaires et secondaires sont particulièrement importantes. La diminution des heures d'italien pourrait entraîner la disparition de la Langue 3, compromettant ainsi l'avenir de la maturité bilingue – récemment introduite – et réduisant de manière significative les heures d'enseignement en option spécifique. Cette diminution pourrait affaiblir le rôle de l'italien dans la diversité linguistique et culturelle du canton et de la Confédération. Or, le recul de l'une ou de plusieurs des langues nationales apparaît en contradiction avec les objectifs de formation et les valeurs de cohésion culturelle que notre système éducatif s'efforce de promouvoir.

L'Université salue le renforcement des disciplines MINT et des branches expérimentales. Elle s'inquiète cependant de la diminution des heures d'enseignement de la physique. En effet, cette branche joue un rôle central en première année d'études de Bachelor, et une telle diminution pourrait entraîner un accroissement du taux d'échec en fin de première année. De plus, le caractère

facultatif du cours MINT prévu en 3^e ou 4^e année fait craindre un accroissement de l'écart entre hommes et femmes, car les femmes auront davantage tendance à éviter la physique.

Nous aimerions également proposer la possibilité d'offrir un enseignement immersif dans l'autre langue (français ou allemand) pour les branches MINT, sachant que l'enseignement en Faculté des sciences est entièrement bilingue dès la première année de Bachelor, ce qui représente une difficulté pour les futur-e-s étudiant-e-s. Un enseignement immersif au collège leur permettrait d'augmenter leurs chances de réussite. Ceci d'autant plus que la Faculté des sciences et de médecine connaît un intérêt croissant auprès des étudiant-e-s. Nous profitons également de cette opportunité pour souligner l'importance de tenir compte des différences de genre dans l'approche de ces disciplines et des écarts marqués entre les genres concernant le choix de celles-ci, alors qu'elles s'avèrent nécessaires pour le marché du travail comme pour le domaine académique. Ce point est déjà soulevé dans les documents d'accompagnement, mais des enseignements spécifiques, en particulier dans le domaine de l'informatique, pourraient constituer une piste intéressante. Nous avons fait de bonnes expériences avec les cours offerts uniquement aux filles au niveau de la scolarité obligatoire, notamment avec le cours *Internet et code pour filles*. Notre expérience nous a montré que les participantes ne se seraient pas inscrites si les cours avaient été mixtes.

Vous trouverez en annexe les prises de position des départements.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position et vous adressons nos salutations les plus cordiales.

Annexes :

- Prise de position du département de psychologie
- Prise de position du département de français
- Prise de position du département d'italien
- Prise de position du département de physique

Bart Irene

De:
Envoyé: mercredi, 29 octobre 2025 17:59
À: DFAC/S2
Objet: RE: Mise en consultation de la grille horaire des gymnases cantonaux /
Vernehmlassung für die neue Stundentafel der Freiburger Gymnasien

L'ECGF te remercie de l'avoir associée à la consultation sur la nouvelle grille horaire des gymnases.

Nous n'avons pas de remarques à faire au sujet de la grille, mais souhaitons être partie prenante de conséquences de la mise en place de la grille sur les attributions/rétributions horaires des enseignant-e-s.

De : DFAC/S2 <s2@fr.ch>
Envoyé : mercredi 1 octobre 2025 09:09
À : s2 <s2@fr.ch>
Objet : Mise en consultation de la grille horaire des gymnases cantonaux / Vernehmlassung für die neue Stundentafel der Freiburger Gymnasien

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons le dossier de consultation relatif à la nouvelle grille horaire des gymnases cantonaux. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces documents que vous trouverez sur le site Internet [Projet cantonal Matu2027](#) et à nous faire part de vos remarques à l'aide du questionnaire électronique jusqu'au **1er décembre 2025**.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation et pour votre collaboration, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Sehr geehrte Damen und Herren,

Mit dieser Meldung senden wir Ihnen die Vernehmlassungsunterlagen für die neue Stundentafel der Freiburger Gymnasien. Sämtliche Unterlagen finden Sie auf der Internetseite [Kantonales Projekt Matu2027](#).

Ihre Rückmeldungen nehmen wir mit dem elektronischen Fragebogen gerne bis zum **1. Dezember 2025** entgegen.

Im Voraus besten Dank für Ihr Interesse und Ihr Mitwirken an der Vernehmlassung.

Mit freundlichen Grüssen

Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2

Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2 S2

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 41, www.fr.ch/s2

—
Direction de la formation et des affaires culturelles **DFAC**

Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten **BKAD**

—
ETAT DE FRIBOURG

STAAT FREIBURG

Bart Irene

De:
Envoyé: vendredi, 28 novembre 2025 18:31
À: DFAC/S2
Cc: Piccand François; Wider Matthias
Objet: Réponse à la consultation de l'Association des enseignants-e-s de philosophie du S2 du canton de Fribourg (AEPF)
Pièces jointes: Réponse à la consultation de l'AEPF_def.pdf
Importance: Haute

Madame, Monsieur,
par la présente, j'ai le plaisir de vous faire parvenir la réponse à la consultation de l'AEPF.
Cette réponse est inséparable de celle que j'ai envoyée via le formulaire forms pour la même association.

Avec mes meilleures salutations,

AEPF
Association des enseignant-e-s
de philosophie du S2
du canton de Fribourg

Service de l'enseignement du S2
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg
Par courrier et par mail au S2 (S2@fr.ch)

Fribourg, le 28 novembre 2025

Réponse à la consultation et proposition de grille horaire pour le projet Matu 2027

Madame, Monsieur,

À la suite de la mise en consultation de la grille horaire et du projet Matu 2027, l'association des enseignants de philosophie du S2 du canton de Fribourg (AEPF) a pu réunir l'ensemble des professeurs du canton et soumet ici une proposition adoptée à l'**unanimité** de ses membres.

Par le biais des **700 signatures** de notre lettre ouverte (philofribourg.com), du soutien notamment de l'Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur (**AFPESS**) et du Syndicat des services publics (**SSP**), il est publiquement reconnu que la philosophie est aujourd'hui plus nécessaire que jamais à la formation gymnasiale. C'est pourquoi nous demandons le **maintien des heures actuelles de philosophie**, à savoir trois heures en 3^e année et trois heures en 4^e année.

Une branche essentielle à la formation

Nous tenons à souligner que les membres de l'AEPF ne défendent pas la philosophie de manière corporatiste, beaucoup dispensant de l'enseignement dans d'autres domaines et voies de formation. Nous avons la conviction qu'une présence solide de la philosophie est essentielle à la bonne réalisation du projet Matu 2027, dont les axes forts sont la **transdisciplinarité** et **l'autonomie** des élèves, — en vue de les préparer aux études supérieures et de former leur capacité à assumer des responsabilités au sein de la société.

La philosophie répond parfaitement à cette double exigence. En effet, elle est par essence **transdisciplinaire**, puisqu'elle réfléchit aux enjeux complexes de notre société et de notre monde de manière décloisonnée. Elle permet, par exemple, de penser les implications des nouvelles technologies, d'envisager les enjeux de nos systèmes économiques, de saisir les présupposés épistémologiques des sciences, de réfléchir aux fondements des droits humains, d'ancrer la citoyenneté dans une connaissance critique des régimes politiques, ou encore de

cerner le sens de l'art et de l'expérience esthétique dans la vie humaine. Cette **approche transversale constitue un pilier de la formation générale** de la maturité.

De plus, l'exercice de la philosophie a pour visée principale **l'autonomie** de la personne. D'une part, la **lecture de textes exigeants** invite au décentrement, ce qui favorise la remise en question et permet de penser en dehors de ses propres ornières. Faire de la philosophie développe un **esprit critique** d'envergure, fondamental pour la poursuite des études supérieures.

D'autre part, le **dialogue argumenté** encourage la prise de position engagée et la confrontation des points de vue, ce qui contribue à la formation d'une pensée personnelle et nuancée. En ce sens, la philosophie constitue un espace d'apprentissage central pour l'exercice de la **citoyenneté**. Face à la polarisation croissante et aux incertitudes générées par les fausses informations diffusées à large échelle, la philosophie est aujourd'hui plus essentielle que jamais pour éviter les écueils de la manipulation, comprendre avec nuance et précision les choix complexes auxquels on est soumis et proposer des idées inédites.

Enfin, nous souhaitons rappeler que la philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants des savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc d'approfondir la réflexion dans toutes les branches. Or l'exercice de la réflexivité propre au philosophe (argumentation, problématisation, conceptualisation, repères historiques, etc.) et le travail des textes philosophiques exigent au minimum trois heures durant deux années.

Un soutien massif de la population et des étudiants

Une réforme de la maturité se destine à l'amélioration de la formation des étudiants. Pour estimer si la philosophie possède effectivement une importance fondamentale dans la formation gymnasiale et académique, nous avons lancé une lettre ouverte qui a recueilli **700 signatures** en moins de trois semaines.

Vous trouverez ci-joint la liste des signataires et constaterez qu'une très importante partie de ceux-ci sont les **étudiants actuels de nos collèges fribourgeois**. L'argument qui revient le plus dans les commentaires est que la philosophie est une **branche utile et nécessaire** pour affronter les défis à venir de l'IA, de la démocratie, etc. et qu'elle est « la branche la plus utile » en ce sens.

Une grande partie des autres signatures provient des **professeurs d'Université et des Hautes Ecoles**, en philosophie évidemment, mais aussi en économie, en droit, en HES, en HETS, etc. qui sont convaincus que la philosophie apporte des outils nécessaires à l'approfondissement de leur domaine respectif. Rappelons en ce sens, que ce sont des philosophes qui dispensent les cours d'économie politique, de philosophie du droit ou de philosophie des sciences dans les milieux académiques concernés.

Cet engouement pour la philosophie donne une preuve concrète que ce serait faire fausse route que de diminuer les heures de philosophie.

Réponse à la consultation

En accord avec les propositions de l'Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur (AFPESS) et du Syndicat des services publics (SSP), l'Association des enseignants de philosophie du S2 du canton de Fribourg (AEPF) demande **un maintien des heures actuelles de la philosophie, à savoir 3 heures en troisième année et 3 heures en quatrième année de gymnase.**

Question 1 : La part consacrée à l'enseignement interdisciplinaire est appropriée.

Question 2 : Le nombre de leçons (137 leçons hebdomadaires répartis sur 4 ans) est approprié.

Question 3 : Nous nous opposons à ce qu'une discipline fondamentale soit nécessairement dotée d'au minimum 4 heures. Rien dans les textes juridiques fédéraux ne prévoit ou ne justifie une telle dotation minimale. Surtout, cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la transversalité et l'interdisciplinarité.

Nous nous accordons avec la position de l'AFPESS qui affirme que « cette proposition constitue un changement injustifié des structures qui ont fait leurs preuves » et qu'il serait contreproductif pour la formation générale des étudiants de mettre en concurrence la philosophie avec l'économie.

Question 4 : La marge de manœuvre accordée aux écoles est appropriée.

Question 5 : La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est transversale par essence.

Question 6 : Si une certaine réduction du nombre d'heures de cours de langues s'avère finalement inévitable, nous proposons plutôt de réduire le nombre d'heures de cours de langues en deuxième année. Cependant, la dotation de la langue 1 devrait être maintenue. Celle-ci est en effet une discipline fondamentale au même titre que les mathématiques. Or, contrairement à ces dernières, elle ne bénéficie ni d'un renforcement (comme math+) ni d'une option spécifique.

Question 7 : pas de remarque

Question 8 : En solidarité avec nos collègues, nous soutenons la proposition de statu quo, en n'introduisant pas de MINT en général, mais conservant ces heures pour la physique.

Question 9 : Les propositions relatives aux « mathématiques renforcées » ne semblent pas remporter de succès et il serait préférable de conserver la situation actuelle. Si cela est impossible, la variante 2 serait préférable.

Question 10 : pas de remarque

Question 11 : Non, nous n'approuvons pas la nouvelle distribution des heures dans le domaine SHS.

Par le biais des **700 signatures** de notre lettre ouverte (philofribourg.com), du soutien notamment de l'Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur (**AFPESS**) et du Syndicat des services publics (**SSP**), il est publiquement reconnu que la philosophie est aujourd'hui plus nécessaire que jamais à la formation gymnasiale.

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire et transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental pour la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3e et 3 heures en 4e.

Question 12 : pas de remarque

Question 13 : oui

Question 14 : pas de remarque

Question 15 : pas de remarque

Question 16 : Oui nous sommes d'accord avec la diminution d'une heure d'OS au profit des arts.

Question 17 : pas de remarque

Question 18 : Les branches concernées rejettent la création d'une OS physique et informatique. Nous nous rallions à leur position.

Question 19 : Nous sommes partagés sur la nouvelle organisation des OC en semestre: si nous pouvons comprendre l'intérêt du format pour certaines branches et pour la dynamique de l'enseignement, nous sommes aussi d'avis la durée de 2 ans peut garantir une formation approfondie et exigeante, ce que ne permet pas nécessairement le format semestriel. En cas d'adoption du nouveau format, nous attirons l'attention sur ceci : le catalogue doit être équilibré entre les branches. À l'heure actuelle, certaines branches ne peuvent proposer qu'une seule option, tandis que d'autres en proposent quatre. Par souci d'équité, il semble nécessaire que chaque branche puisse proposer le même nombre d'OC. La possibilité de prolonger l'OC sur deux, voire trois semestres devrait aussi être autorisée.

Question 20 : Des positions très variées se dessinent entre les différents collèges sur la question du TM. Nous soutenons la proposition de l'AFPESS et de l'AEPP d'avoir la possibilité pour une école de terminer le TM en 4e année.

Question 21 : La charge de travail et la nécessité de suivi des élèves par les tuteurs de TM ont été grandement augmentées par l'arrivée de l'IA ; il serait bienséant de reconsidérer à la hausse la rémunération pour ce travail.

Question 22 : Quelle que soit l'année d'enseignement des sciences des religions, il semble juste que les professeurs actuels puissent garder leur poste et ce, dans un pourcentage similaire, tout au long de la phase de transition.

Question 23 : pas de remarque

Question 24 : Il est indispensable que les collèges aient une marge de manœuvre importante pour la réalisation des projets et travaux interdisciplinaires, lesquels peuvent être confiés à une branche ou à un groupe de branches en fonction de chaque projet d'école.

Nous soutenons également la proposition de l'AFPESS et de l'AEPF de reporter le lancement du projet à l'année scolaire 2028-2029.

Pour l'AEPF,

Principaux signataires de la lettre ouverte « Pour une philosophie forte dans la maturité fribourgeoise/Für eine starke Philosophie in der freiburger Maturität »

Liste des signataires de la lettre ouverte "Pour une philosophie forte à Fribourg"
demandant le maintien des heures actuelles de philosophie

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				
52				
53				
54				
55				
56				
57				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
58				
59				
60				
61				
62				
63				
64				
65				
66				
67				
68				
69				
70				
71				
72				
73				
74				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
75				
76				
77				
78				
79				
80				
81				
82				
83				
84				
85				
86				
87				
88				
89				
90				
91				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
92				
93				
94				
95				
96				
97				
98				
99				
100				
101				
102				
103				
104				
105				
106				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
107				
108				
109				
110				
111				
112				
113				
114				
115				
116				
117				
118				
119				
120				
121				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
122				
123				
124				
125				
126				
127				
128				
129				
130				
131				
132				
133				
134				
135				
136				
137				
138				
139				
I I -04				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
140				
141				
142				
143				
144				
145				
146				
147				
148				
149				
150				
151				
152				
153				
154				
155				
156				
157				
158				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
159				
160				
161				
162				
163				
164				
165				
166				
167				
168				
169				
170				
171				
172				
173				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
174				
175				
176				
177				
178				
179				
180				
181				
182				
183				
184				
185				
186				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
187				
188				
189				
190				
191				
192				
193				
194				
195				
196				
197				
198				
199				
200				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
201				
202				
203				
204				
205				
206				
207				
208				
209				
210				
211				
212				
213				
214				
215				
216				
217				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
218				
219				
220				
221				
222				
223				
224				
225				
226				
227				
228				
229				
230				
231				
232				
233				
234				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
235				
236				
237				
238				
239				
240				
241				
242				
243				
244				
245				
246				
247				
248				
249				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
250				
251				
252				
253				
254				
255				
256				
257				
258				
259				
260				
261				
262				
263				
264				
265				
266				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
267				
268				
269				
270				
271				
272				
273				
274				
275				
276				
277				
278				
279				
280				
281				
282				
283				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
284				
285				
286				
287				
288				
289				
290				
291				
292				
293				
294				
295				
296				
297				
298				
299				
300				
301				
302				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
303				
304				
305				
306				
307				
308				
309				
310				
311				
312				
313				
314				
315				
316				
317				
318				
319				
320				
321				
une grave erreur.				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
322				
323				
324				
325				
326				
327				
328				
329				
330				
331				
332				
333				
334				
335				
336				
337				
338				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
339				
340				
341				
342				
343				
344				
345				
346				
347				
348				
349				
350				
351				
352				
353				
354				
355				
356				
357				
358				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
359				
360				
361				
362				
363				
364				
365				
366				
367				
368				
369				
370				
371				
372				
373				
374				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
375				
376				
377				
378				
379				
380				
381				
382				
383				
384				
385				
386				
387				
388				
389				
390				
391				
392				
393				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
394				
395				
396				
397				
398				
399				
400				
401				
402				
403				
404				
405				
406				
407				
408				
409				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
410				
411				
412				
413				
414				
415				
416				
417				
418				
419				
420				
421				
422				
423				
424				
425				
426				
427				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
428				
429				
430				
431				
432				
433				
434				
435				
436				
437				
438				
439				
440				
441				
442				
443				
444				
445				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
446				
447				
448				
449				
450				
451				
452				
453				
454				
455				
456				
457				
458				
459				
460				
461				
462				
463				
464				
465				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
466				
467				
468				
469				
470				
471				
472				
473				
474				
475				
476				
477				
478				
479				
480				
481				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
482				
483				
484				
485				
486				
487				
488				
489				
490				
491				
492				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
493				
494				
495				
496				
497				
498				
499				
500				
501				
502				
503				
504				
505				
506				
507				
508				
509				
510				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
511				
512				
513				
514				
515				
516				
517				
518				
519				
520				
521				
522				
523				
524				
525				
526				
527				
528				
529				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
530				
531				
532				
533				
534				
535				
536				
537				
538				
539				
540				
541				
542				
543				
544				
545				
546				
547				
548				
549				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
550				
551				
552				
553				
554				
555				
556				
557				
558				
559				
560				
561				
562				
563				
564				
565				
566				
567				
568				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
569				
570				
571				
572				
573				
574				
575				
576				
577				
578				
579				
580				
581				
582				
583				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
584				
585				
586				
587				
588				
589				
590				
591				
592				
593				
594				
595				
596				
597				
598				
599				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
600				
601				
602				
603				
604				
605				
606				
607				
608				
609				
610				
611				
612				
613				
614				
615				
616				
617				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
618				
619				
620				
621				
622				
623				
624				
625				
626				
627				
628				
629				
630				
631				
632				
633				
634				
635				
636				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
637				
638				
639				
640				
641				
642				
643				
644				
645				
646				
647				
648				
649				
650				
651				
652				
653				
654				
655				
656				
657				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
658				
659				
660				
661				
662				
663				
664				
665				
666				
667				
668				
669				
670				
671				
672				
673				
674				
675				
676				
677				
678				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
679				
680				
681				
682				
683				
684				
685				
686				
687				
688				
689				
690				
691				
692				
693				
694				
695				
696				

#	Nom	Publiée	profession	Commentaire
697				
698				
699				
700				
701				
702				
703				
704				

Aux membres du groupe de pilotage
de la Matu2027

Madame la Conseillère d'État,
Mesdames, Messieurs,

Les changements proposés par la Matu2027 dans la langue italien (OS, langues 3, cours fac et maturité bilingue) suscitent de fortes inquiétudes au sein de notre collège. Ce document vise à présenter la situation actuelle de l'enseignement de l'italien dans les collèges du canton de Fribourg, les modifications proposées dans le cadre de la réforme de la maturité 2027, ainsi que les questions et préoccupations soulevées par le groupe de discipline.

La situation actuelle :

- **Option spécifique (OS)** : enseignée sur 3 ans, à partir de la 2e année, avec une répartition horaire de 4 / 5 / 5 heures hebdomadaires. Le niveau visé est B2
- **Langue 3 (L3)** : enseignée sur 3 ans, à partir de la 2e année, avec une répartition horaire de 3 / 3 / 4 heures hebdomadaires. Le niveau visé est B1.
Au collège Sainte-Croix, le choix de l'italien en L3 est actuellement lié à l'option spécifique anglais : les élèves qui choisissent l'OS anglais et qui ont étudié l'anglais en L3 en première année passent à l'italien en L3 dès la deuxième année.
- **Italien facultatif** : enseigné à partir de la première année, avec une dotation horaire de 2 heures de 60 minutes hebdomadaires : 60 minutes pour le cours débutants et 60 minutes pour le cours avancés.
- **Maturité bilingue** : À partir de l'année scolaire 2024-2025, Fribourg offre une opportunité très intéressante aux élèves qui ont choisi l'italien 2OS, 2L3 ou 1L2 : avoir un diplôme bilingue avec une année d'immersion au Tessin et l'obligation de suivre le cours OC Storia dell'italianità à leur retour à Fribourg.

Dans le tableau ci-dessous, nous souhaitons vous présenter les conséquences et les problèmes liés aux propositions de Matu2027.

Modifications proposées dans la réforme 2027	Problématiques soulevées
Réduction d'une heure en OS dans la première année (passage de 4 à 3 heures)	- Au cours de la première année, les bases linguistiques sont posées. Une heure en moins ne permettrait pas de le faire de manière suffisante. - Le niveau en OS deuxième année serait trop bas pour que des élèves puissent partir une année au Tessin dans le cadre de la maturité bilingue > sans élèves, cette offre intéressante qui a demandé beaucoup d'investissement de temps et d'argent, n'aura été qu'éphémère. - Pour la même raison, il y aura une réduction du nombre d'élèves pouvant suivre le cours d'OC donné en italien. - Conséquence pour les deux autres années : réduction des possibilités d'acquérir certaines compétences et approfondir certaines connaissances, notamment la lecture et la littérature. Supprimer une heure de langue maternelle et une heure de philosophie entraîne un affaiblissement général des capacités de réflexion, d'analyse et d'esprit critique. Actuellement, ces éléments peuvent facilement être transférés en italien, car ils sont déjà abordés dans ces matières. Nous doutons que cela soit encore possible avec la nouvelle maturité, alors que les compétences transversales sont des piliers de la nouvelle maturité. - Impossibilité de préparer les élèves au niveau requis par l'université (B2).
Introduction de l'italien L3 dès la première année	- L'italien va entrer en concurrence directe avec l'anglais. Nous craignons qu'il y aura très peu d'élèves que, en troisième année du CO, choisira l'italien (et que le latin va disparaître). - Si vraiment, il y aura des inscrits en première année, il y aura des complications organisationnelles en deuxième année : 1. Que se passe-t-il pour les élèves qui, après la première année d'italien L3, choisissent de commencer l'OS italien en 2ème ? Revoient-ils le programme une deuxième fois ? 2. Que se passe-t-il pour les élèves qui choisissent l'OS anglais ? Prennent-ils l'italien L3 sans l'avoir peut-être fait en première année ? Dans ce cas, nous aurions deux niveaux d'italien L3. Les élèves devront-ils rattraper une année (ce qui les découragera a priori de choisir cette option) ? Ou y aura-t-il deux classes avec deux niveaux différents dès la deuxième année? 1. Premier niveau (nouveau avec Matu27): L3 sur 4 ans (11h en total) avec un niveau B1+ final 2. Deuxième niveau : L3 sur 3 ans (8 h en total) sur 3 ans, lié au choix de l'OS anglais, avec un niveau B1 impossible à atteindre (car actuellement nous avons 10h sur 3 ans) Conclusion : nous ne voulons pas ce cadeau empoisonné de la L3 en première année. Notre solution serait de garder le choix de la L3 italien pour la deuxième année. Si l'objectif est d'élargir l'offre du choix de l'italien, il serait bien plus judicieux de suivre le model de Bulle, avec l'italien en L3 comme possibilité pour tous dès la 2^{ème} année.

Réduction de deux heures en L3 en dernière année (passage de 4 à 2 heures)	- Étant donné que les deux premières années seront chaotiques en raison de la réorganisation du nombre d'élèves et de leur niveau très hétérogène, les deux dernières années seront importantes pour garantir un apprentissage de qualité. Supprimer une heure en dernière année constitue un obstacle majeur à cet objectif. Comme pour l'OS, supprimer une heure de langue maternelle et une heure de philosophie entraîne un affaiblissement général des capacités de réflexion, d'analyse et d'esprit critique, d'autant plus que ces heures sont supprimées en dernière année, alors que les élèves sont vraiment prêts à approfondir ces capacités qui, selon nous, sont de plus en plus fondamentales avec la venue de l'intelligence artificielle. Selon nous intégrer en 2^{ème} année les élèves L3 italien avec OS anglais à la classe de L3 (dès la 1^{ère} année) avec 2h en moins en 4^{ème}, ne leur permettrait pas d'atteindre le niveau B1.
OC « Storia dell'Italianità » touchée par le changement radical de la nouvelle formule des Options complémentaires.	Depuis cette année, les élèves des lycées fribourgeois ont la possibilité de suivre un cours d'OC en italien (histoire de l'italianité). Ce cours est obligatoire pour ceux qui souhaitent passer la maturité bilingue et il est facultatif pour les autres élèves qui ont quelques connaissances en italien. Une heure de moins d'OS en deuxième année ne permettrait pas à ceux qui ne connaissent pas déjà l'italien de participer à ce cours. De plus, le fait de ne proposer que les OC par collège entraînerait une baisse significative des inscriptions (cette année, nous avons 4 élèves de Sainte-Croix, 2 de Saint-Michel et 1 de Gambach). Pour garantir l'ouverture de ce cours, il est essentiel qu'il soit ouvert à tous les lycées de la ville (et peut-être même au Collège du Sud) et sur deux semestres. Questions soulevées par les changements apportés à la proposition d'OC : - comment faire pour les élèves de maturité bilingue qui doivent suivre deux semestres en italien ? - que se passe-t-il si plusieurs enseignants proposent des OC en italien ? N'y a-t-il pas un risque de créer une concurrence néfaste et de ne pas avoir suffisamment d'élèves inscrits dans une seule OC pour pouvoir l'ouvrir ? - comment sera-t-il possible de proposer des journées thématiques en Italie ou dans la Suisse italienne si les séminaires ne durent qu'un semestre ?
Italien facultatif	Y aura-t-il encore la possibilité de suivre ce cours ? Si cela n'était pas possible, les enseignants de chaque collège perdraient des heures d'enseignement. Actuellement, le cours facultatif doit être proposé dans tous les collèges pour le statut de langue nationale de l'italien.

En conclusion, nous pouvons donc affirmer que la solution présentée par la nouvelle grille horaire est alarmante pour notre branche, avec une forte probabilité de disparition de la L3, de la fin de la maturité bilingue tout juste créé et d'une baisse inévitable du niveau d'apprentissage en OS.

Nous restons à votre disposition pour discuter et échanger avec vous d'autres solutions possibles.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à notre situation et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Conférence de français L1
Collège St-Michel
Rue St-Pierre-Canisius 10
1700 Fribourg

DFAC - S2
Transmis le

02 DEC. 2025

Origin. à:
Copie à:

Service de l'enseignement
secondaire du deuxième degré
Monsieur le Chef de service
François Piccand
Rue de l'Hôpital 1
1701 Fribourg

Fribourg, le 28 novembre 2025

Réduction du nombre d'heures de français langue maternelle dans la proposition de la grille horaire en vue de Matu27

Monsieur le Chef de service,

La proposition de grille horaire de Matu27 prévoit de supprimer une heure hebdomadaire en français langue maternelle en 4^e année. La conférence de français L1 du Collège St-Michel souhaite manifester sa vive inquiétude. Cette décision, loin d'être anodine, met en péril à la fois l'équilibre pédagogique du cursus gymnasial et la préparation des élèves aux études universitaires.

Le rapport EVAMAR II – acronyme pour *évaluation de la réforme de la maturité 1995* – publié en 2008 sous la direction de Franz Eberle signalait les lacunes en français et en mathématiques chez les titulaires de la maturité. Ce même rapport a donné l'impulsion à la refonte de la maturité, dont Matu27 constitue l'aboutissement. Or le résultat de cette longue réflexion aboutit à la suppression d'une heure en langue maternelle. La décision consiste ainsi à combler les lacunes en français en réduisant le temps consacré à son enseignement. Par ailleurs, l'équilibre entre les langues et les MINT est biaisé par le fait qu'on ne tient pas compte des options spécifiques et des mathématiques renforcées. Le français n'a pas de telles possibilités d'approfondissement. Cette cinquième heure d'enseignement en 4^e année a donc toute sa raison d'être.

Nous souhaitons également vous rendre attentive au fait que la 4^e année du cursus gymnasial s'arrête à la fin du mois de mai ; elle est donc déjà tronquée d'un mois de cours, soit 24 leçons. Concrètement, cela représente, sur 37 semaines de cours – soit 148 heures de cours – 16% de cours de français en moins par rapport aux années précédentes. A ceci s'ajoute le fait qu'à l'ère de l'IA, l'écriture doit se faire en classe. Les outils d'intelligence artificielle rendent aujourd'hui impossible toute évaluation fiable d'un travail rédigé à domicile. La seule manière de vérifier la maîtrise réelle de la langue, de la réflexion et de l'argumentation consiste à faire écrire les élèves en classe, sous encadrement. Or, les exercices de rédaction – commentaires composés, dissertations – prennent du temps. L'examen de maturité se déroule sur 4 heures ; les évaluations durant l'année se basent sur cette même échelle de temps. Ce temps consacré à la rédaction se fait nécessairement au détriment d'autre chose, comme l'enseignement de la littérature par exemple. Si la 5^e heure était supprimée, le cours de français en 4^e année serait entamé de manière préjudiciable. Enfin, les compensations proposées dans le document explicatif sont illusoires. Certes, le français est la langue d'enseignement commune à toutes les disciplines, mais cela ne signifie pas qu'il y est enseigné de manière spécifique.

Parallèlement à cette analyse pragmatique de la proposition soumise à consultation, nous joignons notre voix à celles des conférences des collèges de Ste-Croix, de Gambach, du Sud, à celle de la conférence cantonale de français, à celle de l'Association suisse des professeurs de français, qui dénoncent de concert l'appauvrissement des contenus qu'impliquerait la suppression de la 5^e heure de français.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette prise de position, et restons à votre disposition pour tout échange ou contribution constructive.

Nous vous prions d'agréer, cher Monsieur Piccard, nos plus respectueuses salutations.

Pour la conférence de français langue maternelle du Collège St-Michel,

DFAC - S2
Transmis le

01 DEC. 2025

Origin. à:
Copie à:

Fribourg, le 26 novembre 2025

Conférence de branches
Langues anciennes
Collège Sainte-Croix

DFAC

Madame Sylvie Bonvin-Sansonnens
Monsieur François Piccand
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg

Madame la Conseillère d'État,
Monsieur le chef de service,

Notre conférence de branche tient à vous faire part de ses considérations sur le projet de grille horaire présenté dans le cadre de la réforme de la maturité.

Nous constatons que le statut des langues anciennes a été modifié. Le changement le plus significatif est l'abandon des ponts de latin et de grec qui avaient pourtant fait leurs preuves et qui permettent d'assurer une bonne transition entre les secondaires I et II, ce dont nous nous soucions particulièrement au Collège Sainte-Croix.

L'aspect positif de la réforme réside dans le fait que le latin et le grec gardent leur place dans la grille horaire et leur statut de langue 3 ou OS, ce dont nous vous remercions.

L'aspect préoccupant : nous redoutons fortement que les élèves de 11H ne gardent pas dans leur cursus les langues anciennes sans l'opportunité de faire l'expérience de l'enseignement de ces langues au collège. La nécessité d'une communication élargie, dans un cadre institutionnel, entre le secondaire I et le secondaire II nous apparaît alors comme indispensable.

De plus, nous déplorons le fait que le latin se trouverait en concurrence accrue avec l'anglais, dès la première année de collège.

Nous souhaitons ardemment que l'enseignement des langues anciennes soit maintenu dans les deux collèges de la ville de Fribourg, ces branches étant une richesse dont chaque établissement doit pouvoir profiter.

En espérant que notre missive trouve bon accueil, nous vous adressons, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le chef de service, nos salutations distinguées.

Conférence de branche de « Philosophie »

Collège St Michel

Rue St Pierre Canisius 10

1700 Fribourg

Service de l'enseignement du S2

Rue de l'Hôpital 1

1700 Fribourg

Par mail : S2@fr.ch

Fribourg, le 27 novembre 2025

Réponse à la consultation et proposition de grille horaire pour le projet Matu 2027

Madame, Monsieur,

À la suite de la mise en consultation de la grille horaire et du projet Matu 2027, la conférence de branche de philosophie du Collège St Michel a pu réunir l'ensemble des professeurs de l'établissement et soumet ici une proposition adoptée à l'**unanimité**.

Comme le prouvent les **700 signatures** de notre lettre ouverte (philofribourg.com), ainsi que le soutien de l'Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur (**AFPESS**) et du Syndicat des services publics (**SSP**), la philosophie est aujourd'hui plus nécessaire que jamais à la formation gymnasiale. C'est pourquoi nous demandons le **maintien des heures actuelles de philosophie**, à savoir 3 heures en 3^e année et 3 heures en 4^e année.

Une branche essentielle à la formation

Nous tenons à souligner que les professeurs de philosophie du Collège St Michel ne défendent pas la philosophie de manière corporatiste, beaucoup dispensant un enseignement dans d'autres domaines et d'autres voies de formation. Nous avons la conviction qu'une présence solide de la philosophie est essentielle à la bonne réalisation du projet Matu 2027, dont les axes forts sont la **transdisciplinarité** et l'**autonomie** des élèves, — en vue de les préparer aux études supérieures et de former leur capacité à assumer de futures responsabilités au sein de la société.

La philosophie répond parfaitement à cette double exigence. En effet, elle est par essence **transdisciplinaire**, puisqu'elle réfléchit aux enjeux complexes de notre société et de notre monde de manière décloisonnée. Elle permet, par exemple, de penser les implications des nouvelles technologies, d'envisager les enjeux de nos systèmes économiques, de saisir les présupposés épistémologiques des sciences, de réfléchir aux fondements des droits humains, d'ancrer la citoyenneté dans une connaissance critique des régimes politiques, ou encore de cerner le sens de l'art et de l'expérience esthétique dans la vie humaine. Cette **approche transversale constitue un pilier de la formation générale** de la maturité.

De plus, l'exercice de la philosophie a pour visée principale **l'autonomie** de la personne. D'une part, la **lecture de textes exigeants** invite au décentrement, ce qui favorise la remise en question et permet de penser en dehors de ses propres ornières. Faire de la philosophie développe un **esprit critique** d'envergure, fondamental pour la poursuite des études supérieures.

D'autre part, le **dialogue argumenté** encourage la prise de position engagée et la confrontation des points de vue, ce qui contribue à la formation d'une pensée personnelle et nuancée. En ce sens, la philosophie constitue un espace d'apprentissage central pour l'exercice de la **citoyenneté**. Face à la polarisation croissante et aux incertitudes générées par les fausses informations diffusées à large échelle, la philosophie est aujourd'hui plus essentielle que jamais pour éviter les écueils de la manipulation, comprendre avec nuance et précision les choix complexes auxquels on est soumis et proposer des idées inédites.

Enfin, nous souhaitons rappeler que la philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc d'approfondir la réflexion dans toutes les branches.

Un soutien massif de la population et des étudiants

Une réforme de la maturité se destine à l'amélioration de la formation des étudiants. Pour estimer si la philosophie possède effectivement une importance fondamentale dans la formation gymnasiale et académique, l'Association des enseignants de philosophie du S2 du canton de Fribourg (AEPF) a lancé une lettre ouverte qui a recueilli **700 signatures** en moins de trois semaines.

Une partie très importante d'entre elles est celle d'**étudiants actuels de nos collèges fribourgeois**. L'argument qui revient le plus dans les commentaires est que la philosophie est une **branche utile et nécessaire** pour affronter les défis à venir de l'IA, de la démocratie, etc. et qu'elle est « la branche la plus utile » en ce sens.

Une grande partie des autres signatures provient des **professeurs d'Université et des Hautes Écoles**, en philosophie évidemment, mais aussi en économie, en droit, en HES, en HETS, etc. qui sont convaincus que la philosophie apporte des outils nécessaires à l'approfondissement de leur domaine respectif. Rappelons en ce sens, que ce sont des philosophes qui dispensent les cours d'économie politique, de philosophie du droit ou de philosophie des sciences dans les milieux académiques concernés.

Cet engouement pour la philosophie donne une preuve concrète que ce serait faire fausse route que de diminuer les heures de philosophie.

Réponse à la consultation

En accord avec les propositions de l'Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur (AFPESS) et du Syndicat des services publics (SSP) et de l'Association des enseignants de philosophie du S2 du canton de Fribourg (AEPF), la conférence de branche de philosophie du Collège St Michel demande **un maintien des heures actuelles de la philosophie, à savoir 3 heures en troisième année et 3 heures en quatrième année de gymnase.**

Question 1 : La part consacrée à l'enseignement interdisciplinaire est appropriée.

Question 2 : Le nombre de leçons (137 leçons hebdomadaires répartis sur 4 ans) est approprié.

Question 3 : Nous nous opposons à ce qu'une discipline fondamentale soit nécessairement dotée d'au minimum 4 heures. Rien dans les textes juridiques fédéraux ne prévoit ou ne justifie une telle dotation minimale. Surtout, cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la transversalité et l'interdisciplinarité.

Nous nous accordons avec la position de l'AFPESS qui affirme que « cette proposition constitue un changement injustifié des structures qui ont fait leurs preuves » et qu'il serait contreproductif pour la formation générale des étudiants de mettre en concurrence la philosophie avec l'économie.

Question 4 : La marge de manœuvre accordée aux écoles est appropriée.

Question 5 : La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est transversale par essence.

Question 6 : Si une certaine réduction du nombre d'heures de cours de langues semble inévitable, nous proposons plutôt de réduire le nombre d'heures de cours de langues en deuxième année.

Question 7 : pas de remarque

Question 8 : En solidarité avec nos collègues, nous soutenons la proposition de statu quo, en n'introduisant pas de MINT en général, mais conservant ces heures pour la physique.

Question 9 : Les propositions relatives aux « mathématiques renforcées » ne semblent pas remporter de succès et il serait préférable de conserver la situation actuelle. Si cela est impossible, la variante 2 serait préférable.

Question 10 : pas de remarque

Question 11 : Non, nous n'approuvons pas la nouvelle distribution des heures dans le domaine SHS. La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire et transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental pour la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3e et 3 heures en 4^e.

Question 12 : pas de remarque

Question 13 : oui

Question 14 : pas de remarque

Question 15 : pas de remarque

Question 16 : Oui nous sommes d'accord avec la diminution d'une heure d'OS au profit des arts.

Question 17 : pas de remarque

Question 18 : Les branches concernées rejettent la création d'une OS physique et informatique. Nous nous rallions à leur position.

Question 19 : Oui, nous acceptons la nouvelle organisation des OC. Nous attirons toutefois l'attention sur ceci : le catalogue doit être équilibré entre les branches. À l'heure actuelle, certaines branches ne peuvent proposer qu'une seule option, tandis que d'autres en proposent quatre. Par souci d'équité, il semble nécessaire que chaque branche puisse proposer le même nombre d'OC.

Question 20 : Des positions très variées se dessinent entre les différents collèges sur la question du TM. Nous soutenons la proposition de l'AFPESS et de l'AEPF d'avoir la possibilité pour une école de terminer le TM en 4^e année.

Question 21 : La charge de travail et la nécessité de suivi des élèves par les tuteurs de TM ont été grandement augmentées par l'arrivée de l'IA ; il serait bienséant de reconsidérer à la hausse la rémunération pour ce travail.

Question 22 : Quelle que soit l'année d'enseignement des sciences des religions, il semble juste que les professeurs actuels puissent garder leur poste et ce, dans un pourcentage similaire, tout au long de la phase de transition.

Question 23 : pas de remarque

Question 24 : Il est indispensable que les collèges aient une marge de manœuvre importante pour la réalisation des projets et travaux interdisciplinaires, lesquels peuvent être confiés à une branche ou à un groupé de branches en fonction de chaque projet d'école.

Nous soutenons également la proposition de l'AFPESS et de l'AEPF de reporter le lancement du projet à l'année scolaire 2028-2029.

01 DEC. 2025

Direction de la formation et
des affaires culturelles (DFAC)
Rue de l'Hôpital 1
1701 Fribourg

Origin. à:
Copie à:

Conférences cantonales de branches
de Biologie et Chimie
1700 Fribourg

Fribourg, 26.11.25

Grille horaire Matu27 :

Demande de renforcement de la Biologie et de la Chimie dans la Matu27

Madame la conseillère d'État,

Avec la réforme de la Matu27, nous constatons que les domaines de la biologie et de la chimie se trouvent désavantagés pour quatre raisons principales :

1. **Cours de base** : en comparaison nationale, un tiers d'heures en moins, en tout 4h sur 2 ans au lieu de 6h.
2. **Option spécifique (OS)** : diminution d'une heure en deuxième année, alors que cette option est déjà répartie entre deux disciplines.
3. **Offre MINT** : augmentation maximale de 0,4 h par branche et par année, mais uniquement pour deux des cinq branches MINT.
4. **Options complémentaires (OC)** : manque de clarté sur les programmes prévus, risque de diminution du niveau des connaissances et d'abandon de certaines options faute d'effectifs.

Ces quatre éléments entraînent une diminution globale et préoccupante de la place accordée aux sciences naturelles dans la formation gymnasiale.

En particulier, le maintien du volume des cours de base (**point 1**) fragilise les fondements scientifiques indispensables à l'ensemble des élèves, indépendamment de leur choix d'option. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les enjeux actuels (changement climatique, perte de biodiversité, conséquences humaines de la pollution) exigent des citoyennes et citoyens bien formés en sciences. Le canton de Fribourg demeure déjà sous-doté dans ces domaines.

	AG	AR	AI	BL	BS	BE	FR	GE	GL	GR	JU	LU	NE	NW	OW	SH	SZ	SO	SG	TI	TG	UR	VD	VS	ZG	ZH	FR
Biologie	6	7	7	6	6	6	4	4	6	6	4	6	4	6	6	6	6	6	7	6	5.5	6	4	4	6	5	4
Chimie	5	7	7	6	6	6	4	4	6	7	4	6	4	6	5	6	6	6	7	6	5.5	6	4	5	7	5	4
Géographie	5.5	4	4	5	6	6	4	6	6	7	4	6	3	5	5	6	6	6	6	5	5.5	6	3	4	6	5	4
Physique	6	6	6	6	6	6	6	5	6	6	4	6	4	6	5	6	6	8	7	6	7	6	4	6	8	5	4
MINT								1																			3
TOTAL	22.5	24	24	23	24	24	18	20	24	26	16	24	15	23	21	24	24	26	27	23	23.5	24	15	19	27	23	20

L'aperçu à la page précédente montre le nombre de leçons hebdomadaires dans les matières scientifiques obligatoires des gymnases suisses (état 2013). Le canton de Fribourg se situe nettement en dessous de la moyenne suisse : il offre actuellement seulement 18 leçons hebdomadaires en sciences naturelles (en incluant la géographie). Seuls les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Vaud disposent d'une dotation encore plus faible, mais ils accomplissent la maturité en trois ans au lieu de quatre. Même après la réforme prévue (indiquée en bleu), Fribourg resterait parmi les cantons offrant le moins de leçons en sciences naturelles, avec 20 leçons hebdomadaires, tandis que de nombreux autres cantons prévoient entre 23 et 27 leçons. Les données proviennent du rapport « L'éducation au gymnase » (Études + rapports 35B, Annexe 1).

Dans le prolongement du **point 2** mentionné ci-dessus, nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité d'un réajustement du volume horaire de l'option spécifique biologie et chimie au degré secondaire II. La réduction d'une heure en deuxième année affaiblit encore davantage une option déjà partagée entre deux branches et ne permet pas de répondre aux exigences pédagogiques, pratiques et expérimentales définies au niveau fédéral. L'expérience quotidienne en classe et au laboratoire montre qu'un volume de trois heures ne suffit pas pour garantir une formation de qualité conforme aux attentes. Le maintien de quatre périodes hebdomadaires en deuxième année, comme dans la grille actuelle, s'avère indispensable pour assurer la qualité et la durabilité de la formation scientifique.

En lien avec le **point 3** présenté initialement, les informations reçues concernant l'organisation de la Matu27 suscitent également des inquiétudes quant à une possible diminution des effectifs dans les classes d'OS biologie et chimie. L'ouverture des cours MINT, avec seulement 0,4 h par branche et par année pour deux choix parmi cinq disciplines, risque d'entraîner une dilution de la formation scientifique. Il sera ainsi possible pour les élèves de sélectionner des branches MINT sans jamais choisir ni biologie ni chimie, ce qui affaiblira encore la formation dans ces deux domaines.

En complément, et conformément au **point 4** mentionné ci-dessus, la nouvelle organisation des options complémentaires (OC) pose également plusieurs problèmes majeurs. Les programmes annoncés manquent de clarté et risquent d'entraîner une baisse du niveau de préparation des élèves pour les hautes écoles, en ne permettant plus qu'un traitement superficiel de certaines disciplines au lieu d'un approfondissement cohérent et ciblé. De plus, nous avons appris que, dans certains établissements (notamment au CSUD) les OCs pourraient être fermées si moins de dix élèves s'y inscrivent. Une telle exigence, difficile à atteindre dans plusieurs disciplines, risque d'entraîner la suppression d'options et donc une nouvelle réduction du volume d'enseignement scientifique.

L'ensemble de ces éléments (sous-dotation des cours de base, diminution d'une heure en option spécifique, répartition insuffisante dans l'offre MINT et organisation des options complémentaires) affecte la cohérence et la compétitivité intercantonale de la formation scientifique. Il nous paraît dès lors essentiel de garantir un enseignement équilibré, conforme aux objectifs de formation, et permettant aux élèves d'acquérir les compétences expérimentales indispensables à la poursuite d'études supérieures dans les domaines scientifiques et médicaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez aux éléments problématiques soulevés par cette lettre et restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou discussion sur les modalités d'application possibles.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour toutes les conférences de branches de Biologie et Chimie du canton :

Conférence de Français L1

Collège Sainte-Croix
Rue Antoine-de-Saint-Exupéry 4
1700 Fribourg

**Service de l'enseignement secondaire
du deuxième degré (S2)**

François Piccand, Chef de service
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg

Fribourg, le 27 novembre 2025

Consultation de la grille horaire de Matu2027

Prise de position de la conférence de Français L1 du collège Sainte-Croix

Monsieur le Chef de service,

Le projet de réforme gymnasiale Matu2027 prévoit la suppression d'une période hebdomadaire de langue première en 4^e année, soit l'équivalent de plus de 35 périodes d'enseignement. Cette proposition suscite nos plus vives inquiétudes.

Nous tenons tout d'abord à rappeler que, lors de la précédente réforme de la maturité, en 1998, la langue première avait déjà perdu une heure. Depuis, les universités et les hautes écoles n'ont cessé de déplorer une dégradation des compétences en langue. Or quels que soient les aménagements proposés, une heure de moins en langue première entraînera inévitablement une plus grande détérioration de sa maîtrise.

Voici les raisons pour lesquelles nous pensons qu'il est nécessaire de maintenir le nombre actuel de leçons.

Tout d'abord, le Français L1 (comme le Deutsch Muttersprache) n'est pas une branche parmi d'autres, car elle est la *langue d'enseignement*, c'est-à-dire le moyen par lequel les étudiantes et les étudiants *accèdent* à tous les contenus d'enseignement (langues étrangères mises à part). C'est donc une discipline *transversale* et *fondamentale* (comme les mathématiques) dont il serait préjudiciable de diminuer les compétences.

Le PEC fédéral 2024 énumère les *compétences de base* au niveau de la langue d'enseignement constitutive de l'aptitude générale aux études. Ces compétences recouvrent trois domaines : *la réception et la production de textes oraux et écrits*, ainsi que *la conscience linguistique*. Elles comprennent, notamment, la capacité de discerner le point de vue, l'implicite et l'effet recherché d'un texte, l'aptitude à articuler logiquement ses idées et à les rendre accessibles au destinataire visé, la faculté de comprendre et maîtriser des structures de phrases complexes dans tous types de contexte. Ces compétences ne se réduisent donc pas à des aptitudes simplement communicationnelles mais sont des compétences complexes qui constituent un prérequis pour tout parcours universitaire. Ces compétences sont d'ailleurs

au centre de la rédaction des futurs plans d'études cantonaux. Or il semble peu vraisemblable que les disciplines spécifiques aient le temps et les qualifications requises pour travailler ces compétences dites « de base » mais en réalité de haut niveau.

De plus, l'essor rapide de l'*intelligence artificielle générative (IAg)* ces dernières années renforce le risque d'une dégradation des capacités langagières des étudiantes et étudiants. La maîtrise active d'une capacité passe par son apprentissage et par son exercice régulier ; or cet apprentissage a été rendu plus complexe par le recours facilité à l'IAg, d'où la nécessité du travail en classe. Du reste, un travail de fond sur les modèles de langage développés par l'intelligence artificielle est devenu fondamental pour une prise de conscience éclairée de ce qu'implique leur utilisation. L'enseignement de la langue première est un des endroits où ces réflexions peuvent être menées en profondeur.

Un des axes essentiels du projet Matu2027 est le renforcement de l'*autonomie* des élèves, en vue de les préparer aux études supérieures. On peut légitimement se demander en quoi la suppression d'une heure favoriserait cette dernière. En effet, l'autonomie de l'élève ne peut être laissée à elle-même mais elle doit être accompagnée et encadrée pour pouvoir être développée. Diminuer le nombre de leçons de langue première et fragmenter les compétences de base sur plusieurs disciplines ne permet pas de travailler sur le temps long qu'exige le développement de l'autonomie.

Enfin, le PEC fédéral 2024 décrit la finalité de l'enseignement du Français L1 comme suit : « La visée la plus haute et la plus importante de l'enseignement du Français comme langue première est de favoriser un *rapport vivant et personnel de l'élève avec la langue et les idées*, d'inciter à la fois au décentrement et à la quête de soi. [...] Sa poursuite nécessite une atmosphère de confiance et de liberté dans l'expression d'une *pensée critique*. » En d'autres termes, l'enseignement du Français L1 envisage la langue non pas seulement comme un outil de communication mais comme une façon de s'ouvrir au monde, comme l'incarnation d'une vision du monde et d'une *culture*. Or le rapport vivant et personnel à la langue envisagée comme une culture exige une relation fondée dans la durée, la confiance et la réciprocité. Ce qui ne peut être atteint si l'on réduit la langue première à la simple communication.

Il est impératif, pour la qualité générale de la formation gymnasiale des élèves, de maintenir cette cinquième heure de Français L1 en quatrième année. Cette dernière ne sera jamais compensée par sa dissémination au sein d'autres disciplines ou de journées spéciales autour de projets thématiques, car l'acquisition des compétences de base de haute qualité et l'approfondissement de la langue-culture qu'exige le PEC 2024 demandent du temps, de la confiance et de la continuité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les conférences de Français L1 avaient initialement requis deux périodes d'enseignement supplémentaires.

Nous vous remercions de l'attention portée à nos arguments et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de service, nos salutations les meilleures.

Au nom de la conférence de français L1 du collège Sainte-Croix

Annexe – réponse à la consultation

1° Comment jugez-vous le pourcentage de l'enseignement consacré à l'interdisciplinarité selon la grille Matu2027 ?

Trop important. L'interdisciplinarité requiert des connaissances et des compétences disciplinaires. Proposer dix journées de projet dès la première année, c'est encourir le risque d'un survol thématique. Il est illusoire de penser que les compétences de base (qui ne se réduisent pas à l'orthographe) seront travaillées de façon adéquate sous cette forme.

2° Le nombre de 137 heures d'enseignement au total (moyenne de 34.25 h / an) est-il selon vous ?

Insuffisant si cela requiert de réduire la dotation des branches fondamentales (au sens étymologique : sur lesquelles les autres savoirs se construisent) comme la Langue 1.

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car ce n'est fondée sur aucune exigence fédérale.

4° La part d'autonomie accordée aux écoles pour l'organisation des journées de projet est-il selon vous ?

Pas de réponse.

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

Il y a obscurité sur les principes réels qui ont présidé à l'élaboration de la grille-horaire et sur la réelle plus-value pédagogique de l'actuelle proposition.

La grille proposée donne l'impression d'un critère strictement quantitatif là où on aurait attendu une distinction nette entre disciplines fondamentales (Langue 1 et mathématiques) et disciplines spécifiques. C'est en particulier le cas pour la Langue 1 qui est la langue d'enseignement.

Il est étonnant que des branches comme l'informatique ou l'économie et droit aient une augmentation de leur dotation pour leur permettre d'atteindre les nouveaux objectifs de leur plan d'études, alors que le PEC 2024 en Français L1, très ambitieux, aurait demandé une augmentation des heures et non une diminution. Ce d'autant plus que le développement de l'intelligence artificielle générative implique un travail en classe plus conséquent.

6° Approuvez-vous la diminution du domaine des langues au profit du domaine des arts et des MINT (renforcement en informatique et/ou sciences expérimentales) ?

Non. La variante MINT forme une option sans perspective d'approfondissement ni colonne vertébrale.

La possibilité de prendre mathématiques renforcées et l'option spécifique « math/physique » suffit. Il n'y a d'ailleurs pas de renforcement en Langue 1 ni d'option spécifique Langue 1. On renforce donc un domaine déjà soutenu.

7° Avez-vous d'autres remarques sur le domaine des langues ?

Le français L1 (comme le Deutsch Muttersprache) n'est pas une branche parmi d'autres, car elle est le moyen par lequel les étudiantes et les étudiants *accèdent* à tous les contenus d'enseignement. C'est donc une discipline fondamentale et transversale (comme les mathématiques) dont il serait préjudiciable de diminuer les compétences.

Les compétences de base en langue 1 ne se réduisent pas à des aptitudes simplement communicationnelles mais sont des compétences complexes qui constituent un prérequis pour toute étude universitaire. Or il semble peu vraisemblable que les disciplines spécifiques aient le temps et les qualifications requises pour travailler ces compétences de base de haut niveau.

Dans le PEC 2024, les compétences visées par la langue 1 comprennent une façon de s'ouvrir au monde, comme l'incarnation d'une vision du monde et d'une *culture*. Or le rapport vivant et personnel à la langue envisagée comme une culture exige une relation fondée sur la durée, la confiance et la réciprocité. Ce qui ne peut être atteint si l'on réduit la langue première à la simple communication.

8° Approuvez-vous une offre de renforcement en informatique et/ou sciences expérimentales ?

Non. Ce domaine est suffisamment représenté à la grille horaire si on tient compte des options spécifiques fortes qui lui sont rattachées.

9° Quelle variante d'organisation du cours de mathématiques renforcées préférez-vous ?

Pas de réponse.

10° Avez-vous d'autres remarques sur le domaine des MINT (mathématiques, informatique et sciences expérimentales) ?

Cf. la question 6

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

Non. La philosophie perd une leçon alors qu'il s'agit, avec la Langue 1 et les Mathématiques, de la troisième discipline fondamentale.

12° Avez-vous d'autres remarques sur le domaine des sciences humaines et sociales ?

L'interdisciplinarité semble la grande absente de ce domaine, sauf dans les journées de projet.

13° Approuvez-vous la nouvelle organisation du domaine des arts ?

C'est une exigence fédérale.

14° Approuvez-vous le fait qu'en première année, un cours du domaine des arts soit obligatoirement donné dans la langue partenaire ?

Nous ne parvenons pas à évaluer exactement les tenants et aboutissants de cette proposition. Donc plutôt non.

15° Avez-vous d'autres remarques sur le domaine des arts ?

Nous nous interrogeons sur le bénéfice de quatre heures hebdomadaires d'art en première année, quand ces heures sont prises sur l'option spécifique. Les étudiants qui souhaitent développer leurs talents artistiques peuvent justement le faire par le choix d'une option. L'avantage de l'option spécifique est l'intérêt des élèves, ce qui permet un enseignement plus exigeant.

16° Même si cette réduction est compensée par 5 jours de projets dédiés au OS, êtes-vous d'accord avec la diminution d'une heure de la dotation horaire des OS au profit du domaine des arts ? oui/non Sinon, dans quel domaine et/ou dans quelle discipline faudrait-il opérer la diminution au profit du domaine des arts ?

Non. L'option spécifique ne devrait pas être affaiblie, il s'agit d'une discipline fondamentale.

17° Approuvez-vous le maintien de la liste des options spécifiques ?

Non. Si la dotation horaire de la Langue 1 change nous voulons une option spécifique Langue 1 et la possibilité de choisir Langue 1 renforcée (comme c'est le cas pour les mathématiques).

18° Est-ce que l'option spécifique physique et application des mathématiques devrait évoluer vers physique et informatique ?

Sans réponse.

19° Approuvez-vous la nouvelle organisation des options complémentaires ?

Non. Nous pensons que les options complémentaires doivent être maintenues sur deux ans pour garantir une formation approfondie et exigeante, ce que ne permet pas le format semestriel (voire annuel).

20° Approuvez-vous le fait que le TM se termine en 4e année ?

Non. Nous pensons que cela induit un stress inutile sur les élèves. Nous ne comprenons pas pourquoi l'heure de TM est inscrite entièrement en 4^e année.

21° Avez-vous d'autres remarques sur le domaine des options obligatoires ?

Sans réponse.

22° Approuvez-vous le déplacement de la science des religions de la première à la troisième année ?

Sans réponse.

23° Avez-vous d'autres remarques sur le sport ou sur la science des religions ?

Sans réponse.

24° Par rapport à ce projet de grille horaire Matu2027, avez-vous d'autres commentaires à apporter ?

De façon concertée, tous les enseignants de L1 du canton s'étaient prononcés favorablement sur le PEC 2024 fédéral et avaient demandé, au vu des ambitions de ce dernier, une augmentation de la dotation horaire. La déception est vive.

L'agenda proposé nous semble problématique : la journée d'ouverture a suscité des espoirs et des projets qui ne pouvaient qu'être mis à mal par l'arrivée tardive de la grille-horaire. Le résultat est une fragmentation des disciplines qui se trouvent, malgré elles, en rivalité. De plus l'ambition de clore le projet Matu27 durant cette année scolaire 2025-2026 est problématique car précipitée : cela engage les gymnases fribourgeois pour les vingt prochaines années. Il n'y a aucune bonne raison pour cette urgence.

Conférence de français L1
Collège St-Michel
Rue St-Pierre-Canisius 10
1700 Fribourg

**Service de l'enseignement
secondaire du deuxième degré**
Monsieur le Chef de service
François Piccand
Rue de l'Hôpital 1
1701 Fribourg

Fribourg, le 28 novembre 2025

Réduction du nombre d'heures de français langue maternelle dans la proposition de la grille horaire en vue de Matu27

Monsieur le Chef de service,

La proposition de grille horaire de Matu27 prévoit de supprimer une heure hebdomadaire en français langue maternelle en 4^e année. La conférence de français L1 du Collège St-Michel souhaite manifester sa vive inquiétude. Cette décision, loin d'être anodine, met en péril à la fois l'équilibre pédagogique du cursus gymnasial et la préparation des élèves aux études universitaires.

Le rapport EVAMAR II – acronyme pour *évaluation de la réforme de la maturité 1995* – publié en 2008 sous la direction de Franz Eberle signalait les lacunes en français et en mathématiques chez les titulaires de la maturité. Ce même rapport a donné l'impulsion à la refonte de la maturité, dont Matu27 constitue l'aboutissement. Or le résultat de cette longue réflexion aboutit à la suppression d'une heure en langue maternelle. La décision consiste ainsi à combler les lacunes en français en réduisant le temps consacré à son enseignement. Par ailleurs, l'équilibre entre les langues et les MINT est biaisé par le fait qu'on ne tient pas compte des options spécifiques et des mathématiques renforcées. Le français n'a pas de telles possibilités d'approfondissement. Cette cinquième heure d'enseignement en 4^e année a donc toute sa raison d'être.

Nous souhaitons également vous rendre attentive au fait que la 4^e année du cursus gymnasial s'arrête à la fin du mois de mai ; elle est donc déjà tronquée d'un mois de cours, soit 24 leçons. Concrètement, cela représente, sur 37 semaines de cours – soit 148 heures de cours – 16% de cours de français en moins par rapport aux années précédentes. A ceci s'ajoute le fait qu'à l'ère de l'IA, l'écriture doit se faire en classe. Les outils d'intelligence artificielle rendent aujourd'hui impossible toute évaluation fiable d'un travail rédigé à domicile. La seule manière de vérifier la maîtrise réelle de la langue, de la réflexion et de l'argumentation consiste à faire écrire les élèves en classe, sous encadrement. Or, les exercices de rédaction – commentaires composés, dissertations – prennent du temps. L'examen de maturité se déroule sur 4 heures ; les évaluations durant l'année se basent sur cette même échelle de temps. Ce temps consacré à la rédaction se fait nécessairement au détriment d'autre chose, comme l'enseignement de la littérature par exemple. Si la 5^e heure était supprimée, le cours de français en 4^e année serait entamé de manière préjudiciable. Enfin, les compensations proposées dans le document explicatif sont illusoire. Certes, le français est la langue d'enseignement commune à toutes les disciplines, mais cela ne signifie pas qu'il y est enseigné de manière spécifique.

Parallèlement à cette analyse pragmatique de la proposition soumise à consultation, nous joignons notre voix à celles des conférences des collèges de Ste-Croix, de Gambach, du Sud, à celle de la conférence cantonale de français, à celle de l'Association suisse des professeurs de français, qui dénoncent de concert l'appauvrissement des contenus qu'impliquerait la suppression de la 5^e heure de français.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette prise de position, et restons à votre disposition pour tout échange ou contribution constructive.

Nous vous prions d'agréer, cher Monsieur Piccand, nos plus respectueuses salutations.

Pour la conférence de français langue maternelle du Collège St-Michel,

A l'attention de :

Mme Sylvie Bonvin-Sansonnens, conseillère d'Etat et
directrice de la DFAC

M. François Piccand, chef du Service de l'enseignement
secondaire du deuxième degré (S2)

M. Mathias Wider, chef de projet Matu2027

Mme Ursula Reidy-Aebischer, plate-forme Uni-Collèges

Mmes et MM. les rectrices et recteurs des collèges du canton
de Fribourg et membres de la CODESS

Concerne : Consultation au sujet de la grille horaire
du projet cantonal Matu27

Madame la Conseillère d'Etat,
Monsieur le Chef de service,
Monsieur le Chef de projet,
Mesdames et Messieurs les Rectrices et Recteurs,

Nous avons pris connaissance du projet de grille horaire de Matu27 soumis à consultation jusqu'au 1^{er} décembre 2025.

En tant qu'enseignant-e-s d'espagnol (S2 et université) ou d'un domaine collaborant avec cette discipline, nous sommes opposés à la réduction d'une heure hebdomadaire d'OS (option spécifique) en 2^{ème} année de gymnase pour les raisons suivantes :

Dimension pédagogique :

- **L'OS constitue le choix disciplinaire principal des élèves**, qui oriente leur cursus gymnasial. Réduire d'une heure cette formation spécifique **affaiblirait leur motivation et la cohérence de leur projet personnel**.
- **L'OS est l'espace privilégié pour développer les compétences disciplinaires et transversales** exigées dans la Matu27 (ORM art. 12, 19 et 20) : analyse, esprit critique, expression orale et écrite, travail collaboratif, interculturalité, argumentation, autonomie, etc.
Une réduction horaire **limiterait fortement la possibilité d'intégrer des modalités de travail actives** (débats, projets, analyses de documents, exposés, travaux de groupe, travaux de recherche, etc.), cruciales pour le développement desdites compétences, pourtant indispensables à ces compétences.
- De plus, l'année de **2OS sert à construire les bases** sur lesquelles s'appuient les approfondissements postérieurs en 3OS et 4OS.
Dans le cas particulier de l'espagnol, la formation démarre au niveau débutant total, au contraire d'autres langues étudiées dès l'école primaire ou secondaire (français, allemand, anglais).
L'apprentissage d'une langue étrangère nécessite un **volume horaire suffisant et régulier**. La réduction du temps d'exposition entraîne une **baisse du niveau final atteint** (réception, production et interaction). Sans cette heure, la production orale (la compétence la plus exigeante) serait la première sacrifiée.

La remarque reste néanmoins valable pour n'importe quelle branche d'OS : **une heure de moins en 2OS ne permettrait pas d'acquérir des bases solides pour la suite.**

- Réduire les heures n'allège pas le programme, mais **dégrade la qualité pédagogique**. Le programme reste identique mais doit être compressé. S'ensuit **un traitement superficiel et non plus en profondeur** des contenus, ne permettant pas le développement des compétences exigées par la Matu27. De même, cela implique une diminution du temps de feedback, de différenciation, de gestion de l'hétérogénéité, de consolidation et d'évaluation formative, la progression des élèves s'en trouvant évidemment péjorée.
- La réduction horaire **renforce les inégalités entre élèves**. En effet, moins de temps en classe implique davantage de travail autonome. Les élèves les moins outillés linguistiquement sont donc pénalisés, selon l'effet de reproduction sociale bien documenté¹.

Dimension socio-affective :

- Les élèves d'un groupe d'OS proviennent la plupart du temps de plusieurs classes différentes et se retrouvent uniquement le temps de l'OS. En 2^{ème} année, ils commencent donc à se connaître et à se confronter à une nouvelle langue ; ils ont donc besoin de suffisamment de temps pour entrer en confiance au sein du groupe ainsi qu'en « conflit linguistique ».

Dimension légale:

- La perte d'une heure hebdomadaire d'OS n'est pas un simple ajustement horaire ; il **porte fortement préjudice à l'atteinte des objectifs définis dans l'Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité (2023)** :
 - o ORM art. 6 al.3 : « Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiales sont capables [...] de s'exprimer dans d'autres langues [...] **avec clarté, précision et sensibilité et de percevoir les richesses et les particularités des cultures** dont chaque langue est le vecteur »
Cette exigence devient irréalisable sans un volume horaire suffisant et régulier pour développer les 4 compétences du CECR (lire, écrire, parler, écouter). Sans cette heure, la production orale (la compétence la plus exigeante) serait la première affectée.
De plus, la maîtrise culturelle fait partie intégrante de l'objectif défini dans cet article ; elle nécessite du temps et une analyse approfondie de documents et médias authentiques, des débats, des projets, etc.
 - o ORM art. 12 : « L'option spécifique vise **l'étude approfondie** ou l'élargissement disciplinaire ou interdisciplinaire. Elle est largement consacrée à la **propédeutique scientifique**. »
Un traitement superficiel des contenus, provoqué par la perte d'une heure d'OS, rendrait difficile l'étude approfondie des contenus et le développement de la propédeutique scientifique, péjorant la préparation des étudiants aux études tertiaires.

Dimension institutionnelle / académique :

- Transition Uni-Collèges :
Moins d'heures d'OS au gymnase impliquent une **moins bonne préparation aux études tertiaires**, ce qui entre en **contradiction avec la mission de la maturité gymnasiale** (ORM art.6 al.1 et art. 12). Cette situation affaiblirait également l'attractivité des Hautes Ecoles.
- Le maintien de l'OS Espagnol est **cohérent avec le profil plurilingue et international** des écoles suisses (ORM art. 6 al. 4). L'espagnol est la 2^e langue maternelle la plus parlée au monde et une langue stratégique dans les échanges universitaires.

¹ *The Unequal Distribution of Linguistic Capital in a Knowledge based Society* — J. Rössel (2021). Disponible en ligne : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC8022684>.
Linguistic capital and social inequalities: Experiences of international Chinese students in Germany — B. Bilecen (2024). Disponible en ligne : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/psp.2725>.

- L'OS Espagnol **prépare directement à des études supérieures spécifiques** (langues, traduction, relations internationales, sciences sociales, commerce, tourisme, etc.).

Dimension organisationnelle : (journées de projet)

- **Les 5 journées consacrées à l'OS en 3^{ème} année ne compensent aucunement l'heure hebdomadaire d'OS supprimée dans ce projet.**
En effet, une heure hebdomadaire sur 1 année scolaire représente 37 heures de travail, soit davantage que 2 séquences complètes de travail ou qu'1 crédit ECTS universitaire.
- La réforme de la maturité est orientée vers le développement de compétences, lesquelles se développent avec le temps et sur le long terme. Or les journées de projet ont une **durée réduite et ponctuelle, non adaptée à l'acquisition de ces compétences.**
- Comme l'a montré l'expérience dans différents établissements du canton avec ce genre de « journées spéciales », une bonne partie des étudiants les considèrent comme des journées de divertissement et **refusent de s'engager dans le travail proposé**, ne comprenant pas la nature et les objectifs de telles journées. Cela est extrêmement usant et frustrant pour les professeurs impliqués dans leur organisation.

Notre proposition est donc la suivante :

- Si la grille horaire de 2^{ème} année gymnasiale ne peut pas maintenir les 4 heures d'OS, **l'heure supprimée doit alors être compensée en 3OS ou 4OS** afin de conserver le total actuel de 14 heures.
- Le retrait d'une heure dans le groupe des branches SHS ou MINT, au bénéfice de l'OS, permettrait à chacun de ces groupes de rester au-dessus des minima horaires légaux tout en préservant l'intégrité de la formation OS.

Nous demandons donc officiellement le maintien d'un volume total de 14 périodes d'OS, indispensable pour garantir la conformité légale, la qualité pédagogique et l'égalité des chances.

Nous vous remercions pour l'attention portée à cette demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Chef de service, Mesdames et Messieurs les Rectrices et Recteurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Les enseignant-e-s d'espagnol des collèges fribourgeois de
Gambach, Saint-Michel, Sainte-Croix et du Collège du Sud :

Les membres du Département d'Espagnol de l'Université de Fribourg :

Le présent document se réfère au questionnaire à remplir dans le cadre de la consultation sur la grille horaire Matu27. Il complète les réponses du groupe de maths CGAM aux questions en lien avec le domaine MINT et décrit de manière approfondie notre position au sujet des deux variantes proposées relatives au cours de mathématiques renforcées.

8) *Approuvez-vous une offre de renforcement en informatique et/ou en sciences expérimentales ?*

Oui

9) *Quelle variante d'organisation du cours de mathématiques renforcées préférez-vous ?*

Sur ce point, le groupe de maths CGAM est unanime : la meilleure solution consiste à garder le modèle actuel (cours séparés de 5 périodes/semaine dès la deuxième année). En effet, ce modèle a pour avantage les considérations suivantes.

- Il offre aux élèves qui le souhaitent la possibilité de se confronter à la pensée abstraite et d'acquérir des compétences mathématiques rigoureuses de manière précoce, progressive et profonde (préparation progressive et solide pour un cursus scientifique).
- Il offre aux élèves qui le souhaitent la possibilité de nourrir au plus tôt leur intérêt et leur curiosité (challenge intellectuel).
- Il offre aux élèves qui doutent de la pertinence de leur choix la possibilité d'essayer une année puis de confirmer ou d'infirmer leur choix (droit à l'erreur dans un choix).
- Il demande aux élèves qui font le choix de la voie renforcée un investissement régulier et mesuré (une leçon supplémentaire par année).

Ce modèle semble avoir fait ses preuves (voir l'article¹) et il est en mesure de répondre aux besoins des élèves désirant se préparer au mieux pour un cursus scientifique.

La volonté de modifier à l'avenir l'organisation en vigueur actuellement ne repose sur aucun fait avéré et n'est pas justifiée dans le document explicatif joint au projet de grille horaire Matu2027. Les deux variantes proposées ont en commun

- de ne pas permettre le droit à l'erreur dans le choix effectué par l'élève. En effet, en optant pour le cours de mathématiques renforcées seulement en fin de deuxième année, les élèves intéressés n'auraient plus la possibilité de revenir au cours de maths standard après une année comme actuellement. Cette perte de flexibilité pourrait amener de nombreux élèves potentiellement intéressés par ce cours, à renoncer à s'y inscrire pour ne pas mettre en péril la réussite de leurs études. Ce risque s'oppose à l'argument de retarder le choix du cursus en mathématique en fin de deuxième année pour un choix plus affirmé.
- de demander un investissement plus conséquent en quatrième année. Cet aspect comptable durant l'année déterminante des examens pourrait alimenter une réticence à choisir la voie renforcée.
- de réduire sensiblement l'offre destinée aux élèves voulant développer leurs compétences en mathématiques pour, entre autres, préparer au mieux un futur cursus scientifique. Ceci constitue une contradiction à l'un des objectifs de la réforme, soit le renforcement des branches MINT.
- d'impliquer 2 heures « sans cours » supplémentaires dans l'horaire des élèves de maths standards par rapport aux élèves de maths renforcées. Cette différence de traitement et ce déséquilibre au niveau de l'horaire risque d'amener les élèves intéressés par les maths renforcées à considérer que la charge horaire est trop importante par rapport aux maths standards dans les deux dernières années du cursus et donc à renoncer à choisir cette voie.

1. <https://www.24heures.ch/valdois-valaisans-genevois-qui-sont-les-meilleurs-a-lepf1-507988349735>

- de risquer d'entraîner un manque de stimulation pour les bons élèves pendant les deux premières années.

En considérant ces différents arguments, la variante 1 aurait des conséquences désastreuses, car avec seulement 4 périodes, sur les quatre années de formation, dédiées aux mathématiques renforcées, une maîtrise approfondie des connaissances et raisonnements mathématiques dans tous les domaines étudiés ne pourra assurément plus être garantie. Par ailleurs, cette variante, qui prône la cohabitation entre élèves de niveaux très hétérogènes, demandera de la part de l'enseignant une différenciation bien plus importante qui aura pour effets d'un côté, une diminution du temps pouvant être accordé aux élèves en difficulté et d'un autre côté, de la redondance ainsi qu'un ralentissement du rythme pour les élèves rapides et en soif de nouveautés. Il est également possible que, confrontés à des élèves ayant de la facilité en mathématiques, les élèves les plus faibles soient inhibés dans leurs processus d'apprentissage, alors que les plus forts ne soient pas suffisamment stimulés. Ces effets négatifs sur tous les élèves ne sauraient être compensés par l'éventuel gain dans la compétence d'entraide entre pairs.

De plus, affirmer que la variante 1 encouragerait les filles à se lancer dans le cursus de mathématiques renforcées nous semble peu cohérent. D'une part, filles comme garçons peuvent se sentir découragés par les exigences d'une branche et par la crainte de la baisse de note. D'autre part, s'il s'agit de renforcer le sentiment de compétence des filles par rapport aux branches scientifiques, il nous semble que leur montrer que les notes des examens standards sont là pour « remonter » les notes des examens maths renforcées (qui seraient moins élevées), ne va pas les aider à prendre confiance dans leur capacité à résoudre des problèmes plus complexes.

Pour toutes ces raisons, la variante 1 doit dans tous les cas être rejetée.

Quant à la variante 2, elle présente à nos yeux trois défauts importants par rapport au modèle actuel. La concentration du cours de mathématiques renforcées sur deux ans seulement aurait pour conséquence d'affaiblir le niveau global des compétences transversales et disciplinaires spécifiques à ce cours. D'autre part, en optant pour un choix seulement en fin de deuxième année, cette variante ne permet plus le droit à l'erreur dans le choix et présente le risque de ne pas nourrir l'intérêt de certains élèves durant la deuxième année.

En résumé, nous demandons le maintien du modèle actuel (cursus séparé 5/5/5). Si cela ne devait pas être possible, nous optons à l'unanimité pour la variante 2.

10) Avez-vous d'autres remarques sur le domaine des MINT ?

Parmi les branches MINT à choisir comme branches d'approfondissement, nous proposons d'ajouter l'option application des mathématiques.

16) Même si cette réduction est compensée par 5 jours de projets dédiés aux OS, êtes-vous d'accord avec la diminution d'une heure de la dotation horaire des OS au profit du domaine des arts ?

Cette proposition nous paraît dommageable pour l'OS.

17) Approuvez-vous le maintien de la liste des options spécifiques ?

Oui

18) *Est-ce que l'option spécifique physique et application des mathématiques devrait évoluer vers physique et informatique ?*

Non. Relier la physique et l'application des mathématiques dans le cadre d'une option spécifique représente un choix convaincant : ces deux disciplines sont non seulement historiquement étroitement liées, mais elles sont avant tout complémentaires. L'étude approfondie de nombreux phénomènes physiques nécessite de procéder à une formalisation mathématique. Ainsi, les concepts mathématiques utiles dans certains domaines de la physique sont actuellement élaborés en cours d'application des mathématiques, ce qui permet ensuite une utilisation naturelle de ces outils dans le cours de physique.

Quant à l'informatique, ses liens avec la physique sont moins profonds, bien que prépondérants dans certains domaines. Plus précisément, le recours à des outils informatiques pour procéder à des modélisations, des simulations ou des prédictions de phénomènes physiques est indispensable. Cependant, la maîtrise d'outils informatiques nécessaire à la mise en oeuvre de ces éléments est déjà intégrée au cours d'application des mathématiques et permet aussi d'aborder des stratégies de calculs numériques, également applicables en physique.

Par conséquent, l'abandon de cette option au profit d'une combinaison entre physique et informatique représenterait à nos yeux une perte non négligeable pour l'élève curieux et désireux de préparer au mieux un cursus scientifique.

Pour le groupe de maths CGAM
MAIJ / 14.11.25



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

DFAC - S2
Transmis le

01 DEC. 2025

Origin. à:
Copie à:

Service de l'enseignement secondaire
du deuxième degré
Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2

Collège Sainte-Croix
Kollegium Heilig Kreuz

Collège Sainte-Croix / Kollegium Heilig Kreuz
Rue Antoine-de-Saint-Exupéry 4, 1700 Fribourg

Rue Antoine-de-Saint-Exupéry 4,
1700 Fribourg/Freiburg

Monsieur
François Piccand
Service de l'enseignement secondaire du
deuxième degré
Rue de l'Hôpital 1
1701 Fribourg

T +41 26 305 21 20
www.cscfr.ch

Fribourg/Freiburg, le 27 novembre 2025

Consultation Maturité 2027

Monsieur,

Au nom du département de physique du Collège Sainte-Croix, nous souhaitons attirer votre attention sur la réforme de la maturité gymnasiale, notamment sur la grille horaire proposée, et plus particulièrement sur son impact concernant les disciplines scientifiques.

1. Préoccupation sur la perte de deux périodes de physique en 4^e année :

La réforme prévoit une suppression de la dotation horaire de physique en 4^e année. Cette modification suscite des inquiétudes quant à la profondeur et à la continuité de la formation scientifique.

2. Cours « MINT » cité comme compensation :

Un cours « MINT » devrait intervenir dans le nouveau plan. Nous reconnaissons l'importance et la valeur d'un tel cours (Physique-Informatique-Biologie-Chimie). Cependant, plusieurs éléments restent insuffisamment documentés :

- Mise en place de ce cours : un élève ayant de la physique en 3^{ème} année va-t-il vraiment choisir le cours MINT physique en 3^{ème} année ? Quelle matière couvre-t-il ? Va-t-il vraiment couvrir les heures perdues de 4^{ème} année ? Les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} n'ont pas les mêmes acquis, principalement en mathématiques.
- Aucun document ne garantit que le contenu de ce cours MINT couvre l'ensemble des compétences de physique prévues dans l'ancienne dotation.

3. Implications pour l'équité et la préparation universitaire :

Sans assurance que le cours MINT remplace de façon équivalente les deux périodes de physique supprimées, il apparaît un risque que l'enseignement de la physique devienne moins dense et moins approfondi, ce qui affaiblirait la préparation des élèves à des études scientifiques. En effet, la physique

est une branche obligatoire (et éliminatoire) dans plusieurs filières universitaires (médecine, biologie, sport, géographie, pharmacie, chimie), ainsi que pour les EPF. Les élèves fribourgeois seront clairement désavantagés face aux élèves d'autres cantons.

De plus, à l'échelle inter-cantons, l'absence de données comparables aggrave le sentiment d'inégalité : comment garantir que les élèves de Fribourg aient une préparation **équivalente** à celle des gymnases d'autres cantons qui possèdent une dotation 6-6-6 en biologie-chimie-physique ?

C'est pourquoi nous aimerions renforcer les sciences expérimentales avec les propositions suivantes :

- En maintenant 6 périodes de physique et en augmentant la biologie et la chimie à 6 heures également. Si l'équité entre les branches biologie-chimie-physique est importante et que les sciences doivent être renforcées, cela nous semble plus adéquat qu'un cours MINT.
- Si cette solution n'est pas possible, une autre solution serait de maintenir l'idée du cours MINT mais uniquement en 3^{ème} année et en laissant le cours de physique en 4^{ème} année. Les élèves pourront ainsi approfondir une matière MINT (cours à choix parmi la biologie, la chimie et l'informatique, suite logique du cursus scientifique) en 3^{ème} année. Il n'y a ainsi pas de surcharge dans l'horaire et la physique garde son statu quo.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à ces remarques fondamentales pour la qualité scientifique de la formation gymnasiale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les enseignants de physique du Collège Sainte-Croix

Kantonale Fachkonferenzen der Erstsprache
Französisch L1 / Deutsch 1. Sprache
c/o Kollegium Heilig Kreuz
Rue Saint-Exupéry 4
1700 Freiburg

An die
Direktion für Bildung und kulturelle
Angelegenheiten (BKAD)
Frau Staatsrätin
Sylvie Bonvin-Sansonnens
Rue de l'Hôpital 1
1700 Freiburg

Freiburg, den 21. November 2025

Vernehmlassung der Studentafel Matu2027
Stellungnahme der kantonalen Konferenzen für Erstsprachenunterricht

Sehr geehrte Frau Staatsrätin

Das Reformprojekt «Matu2027» bietet die Möglichkeit, einen breiten und gründlichen Reflexionsprozess über die gymnasiale Bildung anzustossen. In diesem Rahmen möchten wir, die Fachschaft Deutsch als Erstsprache, uns an Sie wenden und Ihnen unsere Besorgnis über die Stundendotation im Fach Deutsch kundtun.

Bei der letzten Maturitätsreform im Jahr 1998 wurde bereits eine Stunde für die Erstsprache gestrichen. Seitdem beklagen Universitäten und Hochschulen immer wieder eine Verschlechterung der Sprachkenntnisse. Das Projekt «Matu2027» sieht die Streichung einer Lektion in der Erstsprache der vierten Klassen vor, was nicht nur dem Verlust von 36 Unterrichtslektionen entspricht, sondern auch zu einer weiteren Verschlechterung der Sprachkenntnisse und Grundkompetenzen führt.

Hier sind die Gründe, warum wir es für notwendig halten, die derzeitige Anzahl der Unterrichtsstunden beizubehalten.

Erstens ist die Erstsprache kein Fach unter vielen, denn sie ist die **Unterrichtssprache**, d. h. das Mittel, mit dem die Schülerinnen und Schüler *Zugang* zu allen Unterrichtsinhalten (ausser Fremdsprachen) erhalten. Es handelt sich also um ein *transversales* und *fundamentales* Fach (wie Mathematik, das jedoch eine verstärkte Variante hat), dessen Kompetenzen nicht eingeschränkt werden sollten.

Der eidgenössische RLP 2024 listet die **basalen fachlichen Kompetenzen** in der Unterrichtssprache auf, die für die allgemeine Studierfähigkeit erforderlich sind. Diese Kompetenzen umfassen drei Bereiche: *das Verstehen und Verfassen mündlicher und schriftlicher Texte* sowie die *sprachliche Bewusstheit*. Dazu gehören insbesondere die Fähigkeit, den Standpunkt, die implizite Aussage und die beabsichtigte Wirkung eines Textes zu erkennen, die Fähigkeit, seine Ideen argumentativ schlüssig zu artikulieren und sie dem Adressaten zugänglich zu machen sowie die Fähigkeit, komplexe Satzstrukturen in allen möglichen Kontexten zu verstehen und zu beherrschen. Diese Kompetenzen beschränken sich also nicht auf reine Kommunikationsfähigkeiten, sondern sind

komplexe Kompetenzen, die eine Voraussetzung für jedes Hochschulstudium sind. Deshalb spielen sie bei der Ausarbeitung der künftigen kantonalen Lehrpläne auch eine zentrale Rolle. Dass diese Kompetenzen in anderen Fächern vermittelt und geübt werden, ist nicht plausibel. Diese verfügen kaum über die erforderliche Zeit und die notwendigen Qualifikationen, um diese sogenannten „basalen“ Kompetenzen, die in Wirklichkeit jedoch ein hohes Niveau erfordern, zu vermitteln. Darum ist eine Kürzung der Lektion in der Erstsprache nicht sinnvoll.

Darüber hinaus verstärkt der rasante Aufstieg der **generativen künstlichen Intelligenz (GKI)** in den letzten Jahren das Risiko einer Verschlechterung der Sprachfähigkeiten von Studierenden. Die aktive Beherrschung einer Fähigkeit erfordert deren Erlernen und regelmässiges Üben. Dieses Erlernen wurde jedoch durch den erleichterten Einsatz von GKI erschwert, weshalb die Arbeit im Unterricht umso wichtiger wird. Darüber hinaus ist eine grundlegende Auseinandersetzung mit den von der künstlichen Intelligenz entwickelten Sprachmodellen unerlässlich geworden, um sich der Auswirkungen ihrer Verwendung bewusst zu werden. Der Unterricht in der Erstsprache ist einer der Orte, an denen diese Überlegungen vertieft werden können.

Einer der Schwerpunkte des Projekts «Matu2027» ist die Stärkung der **Selbstständigkeit** der Schüler*innen, um sie auf das Hochschulstudium vorzubereiten. Man kann sich zu Recht fragen, inwiefern die Streichung einer Unterrichtsstunde dies fördern würde. Denn die Selbstständigkeit der Schüler*innen kann nicht sich selbst überlassen bleiben, sondern muss begleitet und betreut werden, um sich entwickeln zu können.

Schliesslich beschreibt der eidgenössische RLP 2024 das Ziel des Unterrichts von Deutsch als Erstsprache wie folgt: „Der gymnasiale Deutschunterricht untersucht und reflektiert Sprache und Literatur als Mittel der Welterfassung und Wirklichkeitsvermittlung. Er vertieft und differenziert das Vermögen, in mündlicher und schriftlicher Form Sachverhalte darzustellen, mit anderen zu kommunizieren und sich selbst auszudrücken. [...] [Er] trägt zur persönlichen Entwicklung und zur Ausbildung einer sprachlich-kulturellen Identität bei.“ Mit anderen Worten: Der Unterricht von Deutsch als Erstsprache betrachtet die Sprache nicht nur als Kommunikationsmittel, sondern als eine Möglichkeit, sich der Welt und anderen Kulturen zu öffnen. Eine lebendige und persönliche Beziehung zur Sprache erfordert jedoch Zeit, Vertrauen und Gegenseitigkeit. Dies kann nicht erreicht werden, wenn die Stundenzahl für die Erstsprache reduziert wird.

Für die **allgemeine Qualität der gymnasialen Ausbildung der Schülerinnen und Schüler** ist es unerlässlich, diese fünfte Stunde Deutsch L1 in der vierten Klasse beizubehalten. Diese kann nicht durch eine Aufteilung auf andere Fächer oder durch spezielle Projektstage zu bestimmten Themen ausgeglichen werden, da der Erwerb hochwertiger Grundkenntnisse und die Vertiefung der Sprachkenntnisse, wie sie im RLP 2024 gefordert werden, Zeit, Vertrauen und Kontinuität erfordern.

Verantwortliche der Fachschaften Deutsch Erstsprache

Position des professeurs d'économie et droit du Collège de Gambach concernant la réforme Matu27

Madame, Monsieur,

À la suite des discussions en cours autour de la réforme Matu27, notamment au sein de l'Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur (AFPESS), nous souhaitons faire part de la position des professeures et professeurs d'économie et droit du Collège de Gambach concernant la révision de la dotation horaire de notre discipline.

Nous tenions à exprimer notre soutien à l'augmentation, prévue dans le projet de réforme Matu27, d'une heure pour le cours d'introduction en économie et droit, conformément à la volonté exprimée par la Direction de la formation et des affaires culturelles et du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2).

Bien que cette mesure s'accompagne de la réduction d'une heure dans l'option spécifique, ce que nous regrettons, nous estimons que l'ensemble constitue un compromis raisonnable, permettant de maintenir l'équilibre global de la discipline. Par ailleurs, l'ajout d'une heure au cours d'introduction nous semble cohérent avec la volonté de faire de l'économie et droit une discipline fondamentale, orientation que nous soutenons pleinement.

Nous regrettons que, dans certains échanges récents, la discipline économie et droit ait pu être mise en opposition avec d'autres branches, sans que cela ne reflète nécessairement l'intention initiale. Nous respectons cependant pleinement le droit de chaque branche et de chaque corps professoral à défendre ses intérêts et ses spécificités pédagogiques.

Nous sommes conscients qu'une réforme de cette ampleur implique de concilier des intérêts parfois divergents et exige un important travail d'équilibre entre les disciplines. Dans ce contexte, nous souhaitons clarifier notre position dans un esprit constructif, en gardant à l'esprit que la priorité doit rester une formation de qualité pour les élèves et un établissement à la hauteur de ses missions.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre position. Nous vous souhaitons plein succès dans la conduite de cette importante réforme et restons à disposition pour tout échange ou complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les professeures et professeurs d'économie et droit Collège de Gambach

1 2 NOV. 2025

Fribourg, le 10. 11. 2025

Origin. à:
Copie à:

Projet cantonal Matu 27 : la réponse des enseignants de sciences des religions au passage de la discipline de la 1^{ère} année à la 3^{ème} année gymnasiale.

À l'attention de :

Monsieur François Piccand, Chef de service de l'enseignement au Secondaire II
Madame la Rectrice, Messieurs les Recteurs et Directeurs des écoles du degré secondaire supérieur,
Mesdames et Messieurs les membres de la CODESS,
Mesdames et Messieurs les membres de l'AFPESS,

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle grille horaire de la réforme de la maturité Matu 27 prévoit le déplacement de la discipline des sciences des religions de la 1^{ère} année à la 3^{ème} année gymnasiale.

La conférence cantonale tient à exprimer au Chef de service ainsi qu'à la CODESS sa satisfaction pour cette adaptation : par essence interdisciplinaire, par les objets de société complexes dont elle entend traiter, la discipline des sciences des religions bénéficiera d'une maturité intellectuelle accrue des élèves, leur permettant de l'aborder avec la sensibilité, le recul et la pensée critique nécessaires à cet enseignement.

Néanmoins, nous souhaitons faire part de notre inquiétude pour les deux années de transition lors desquelles il n'y aura pas d'enseignement des sciences des religions. Les heures de sciences des religions constituent la majeure partie du taux d'enseignement de plusieurs d'entre nous, et pour certains même, la seule branche enseignée. Cette situation soulève des préoccupations concrètes en matière de maintien des postes et de continuité professionnelle.

Au-delà des enjeux pédagogiques, cette période de transition risque d'avoir des conséquences directes sur les enseignant·e·s concerné·e·s, qui pourraient se retrouver sans affectation ou avec une garantie fortement réduite. Il nous semble essentiel que des solutions soient envisagées pour garantir la meilleure transition possible.

Parmi les questions pour lesquelles nous souhaiterions une réponse :

- Une période transitoire, avec étalement, sur quatre ans, de l'enseignement des sciences des religions en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} est-elle envisageable ?

Voici une proposition de modèle qui nous semble atténuer l'impact sur nos emplois :

	-50%	-50%	-50%	-50%	
	2027	2028	2029	2030	2031
1	1 (1 ^{re})	1 (2 ^e)			
2			1 (2 ^e)	1 (3 ^e)	
3					2 (3 ^e)

- Pouvez-vous nous garantir que le congé non-payé sera octroyé d'office à ceux qui le demandent ?
- L'octroi de congés scientifiques, donc rémunérés, pourrait-il être discuté ?
- Cette période de transition impliquera-t-elle des ruptures contractuelles ? Si oui, selon quelle logique (ancienneté, hauteur de la garantie, monobranche, etc.) ?
- Quelles indemnités seront proposées pour pallier la perte de gain des enseignants.es touchées ?
- Une solution de bonus redistribués lors des années de transition pourrait-elle être envisagée ?
- Une exception pourra-t-elle être faite afin de que les enseignants du secondaire II puissent enseigner au secondaire I pendant la période de transition ?

Nous souhaitons encore vous rendre attentifs au fait que les enseignants.es impactés.es par ce changement doivent avoir des solutions pour ces deux années ; la rentrée 2027 ne laisse que peu de temps, raison pour laquelle nous aimerions que ces différents points soient éclaircis aussi rapidement que possible.

En réaffirmant notre contentement vis-à-vis de ce que nous voyons comme une opportunité pour notre branche, nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à nos questions concernant les conséquences qui en découlent.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour la Conférence cantonale des sciences des religions,

11.11.25 14:57
CH - 1700
Fribourg 1 Dépôt

CHF 6.80

2856



0.018 kg



R

Recommandé



98.00.170068

04749376

Recommandé
Monsieur F. Piccard
Chef de service par
l'enseignement, sec. II
Rue de l'Hôpital 1
170.1 Fribourg



Collège Saint-Michel
Rue St-Pierre Canisius 10, 1700 Fribourg

Conférence de branche EPS

Collège St-Michel – CSMI
Kollegium St. Michael – KSMI

Rue St-Pierre Canisius 10, 1700 Fribourg

T +41 26 305 41 20
www.csmfr.ch

Au Service de l'enseignement secondaire du deuxième
degrés

Fribourg, le 27 novembre 2025

Demande officielle option spécifique : « Sciences du mouvement et du sport »

Madame, Monsieur,

L'exercice physique est aujourd'hui reconnu comme l'un des déterminants majeurs de la longévité en bonne santé. L'éditorial de la *Revue Médicale Suisse* souligne que l'activité physique structurée, ou « médecine de l'exercice », dépasse le simple bien-être : elle constitue un outil thérapeutique efficace dans la prévention et la prise en charge de nombreuses pathologies chroniques, dont les maladies cardiovasculaires, le diabète, la dépression et certains cancers. L'exercice physique influence également positivement d'autres piliers du mode de vie : alimentation, sommeil, gestion du stress, relations sociales et consommation de substances (Menetrey & Gremeaux, 2025).

Le manque d'activité physique est associé à davantage de stress et de troubles psychiques (OFS, 2017), ce qui montre que l'école, par le biais de l'enseignement du sport, doit jouer un rôle actif. Les données suisses confirment cette nécessité : seuls 69,2 % des habitant·e·s du canton de Fribourg se déclarent « entraîné·e·s » ou « suffisamment actif·ve·s » (SSP, 2022). De même, selon le Monitoring national de l'activité physique (MonAM), si 75,7 % de la population suisse respecte les recommandations d'activité physique, à Fribourg ce niveau n'atteint que 68,3 % (OFSP, 2022).

Une option scientifique (OS) « Sciences du mouvement et du sport », ou « Biologie et Sciences du mouvement et du sport » pour rappeler son ancrage biologique déjà présent dans le nom de la filière académique, permet de concilier cette responsabilité sociale avec une approche scientifique rigoureuse. Interdisciplinaire, cette filière offre une formation tournée vers l'avenir, attractive pour les élèves intéressé·e·s par les sciences du corps et du mouvement, ainsi que par les dimensions psychosociales qui influencent la motivation, le bien-être et les comportements liés à la santé, tout en valorisant également la pratique et la culture sportive. En particulier dans le canton de Fribourg, où la culture sportive est profondément ancrée, cette OS constituerait un signal positif en faveur de la recherche et de l'innovation, de la promotion de la santé et de l'importance du sport en tant que ressource sociale.



L'évolution des métiers liés au sport est indéniable : qu'il s'agisse de l'enseignement, de la santé, du coaching sportif, de la préparation physique, de la recherche ou de l'encadrement associatif et institutionnel. En 2017, le secteur du sport en Suisse emploie l'équivalent de 97'900 personnes à plein-temps, cela représentait 2,4% du marché de l'emploi total. Entre 2005 et 2017, 11'000 équivalents plein temps ont été créés, soit une hausse de 13 % (Menetrey & Gremaux, 2025; OFSPO, 2020).

L'OS « Sciences du mouvement et du sport » est indispensable pour former dès aujourd'hui une génération capable de comprendre scientifiquement les mécanismes du corps humain et du mouvement. Les futur·e·s médecins du sport, physiothérapeutes, enseignant·e·s en éducation physique, physiologistes et professionnel·le·s de la santé publique bénéficieront d'une solide base. Introduire cette OS dès le secondaire II permettrait aux élèves intéressé·e·s d'acquérir ces connaissances fondamentales et de se préparer aux filières universitaires et professionnelles en plein essor de la médecine du sport et des sciences de l'exercice. Il ne s'agit pas d'un simple ajout disciplinaire, mais d'un investissement cohérent dans la formation des futur·e·s acteur·rice·s de la santé publique suisse.

Conformément à l'art. 16 du Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM), les enseignements proposés par les écoles de maturité gymnasiale dans les disciplines fondamentales, les options spécifiques et les options complémentaires sont réglés par les dispositions cantonales. Dans ce cadre, nous souhaitons attirer votre attention sur notre demande de création d'une OS « Sciences du mouvement et du sport » pour le projet Matu27.

Considérant l'art. 12 al. 2, l'option spécifique s'agit d'une discipline choisie parmi les disciplines proposées en vertu de l'art. 11 ou de l'art. 14 ou d'une combinaison de celles-ci. Le sport ne faisant pas partie des disciplines de l'art. 11, il est intégré à l'art. 14 qui permet que d'autres disciplines soient proposées.

Selon le plan d'étude cadre de la CDIP (CDIP, p. 113, section « 3.5 Directives cadre pour les options spécifiques ») les autres disciplines, ou combinaisons de disciplines, que celles mentionnées dans le domaine fondamental, peuvent être proposées à titre d'option spécifique à condition qu'elles puissent être rattachées à une ou plusieurs disciplines de recherche et d'enseignement des hautes écoles, généralement universitaires. A cet égard, une OS « Sciences du mouvement et du sport » est une demande pertinente. Elle illustre clairement la conformité de notre proposition aux exigences du plan d'étude et renforce ainsi considérablement la cohérence du parcours de formation dans le canton. En effet, l'Université de Fribourg a une Faculté des Sciences et de Médecine, dont fait partie le Département de Biologie (Section Sciences) et le Département des Neurosciences et Sciences du Mouvement (Section Médecine) où est proposé déjà un cursus en Sciences du mouvement et du sport. La mise en place de cette OS dans nos collèges créerait un pont évident vers ces études. Cela permettrait à nos élèves intéressé·e·s par ce domaine de bénéficier d'une préparation solide et progressive, tout en renforçant l'attractivité de l'offre de formation cantonale.

La réorganisation prévue des options complémentaires risque malheureusement de se faire au détriment de l'actuelle option complémentaire « Sport », ce qui affaiblirait la cohérence, la continuité et la qualité globale de notre offre pédagogique. L'option complémentaire « Sport » assurait jusqu'ici une préparation ciblée aux bases scientifiques du mouvement et aux exigences pratique de la discipline. Cette préparation disparaît avec la nouvelle organisation, et les nouveaux modules ne peuvent la remplacer. Ces modules peuvent ponctuellement aborder des contenus liés aux sciences du sport, mais ils ne permettent pas d'assurer un développement progressif des compétences ni un véritable approfondissement scientifique.

Dans ce contexte, notre demande apparaît pleinement justifiée afin de garantir une formation complète, exigeante et adaptée aux besoins des élèves dans ce domaine.

Dans le cadre du projet Matu27, qui vise à renforcer le domaine des mathématiques, de l'informatique et des sciences expérimentales (MINT), notre demande constituerait un support particulièrement pertinent pour développer des compétences en lien avec ces domaines. Les Sciences du mouvement et du sport offrent en effet un environnement d'apprentissage concret et stimulant, permettant aux élèves de mobiliser ces compétences à travers des situations d'apprentissage liées à la santé, à la performance, au développement personnel et à la durabilité.

Son approche interdisciplinaire en fait un terrain idéal pour des approfondissements. La matière principale proposée associerait les bases biologiques et sanitaires fondamentales aux aspects pratiques et appliqués du mouvement et de la santé. Elle ouvrirait ainsi une véritable approche scientifique, par le biais de cours théoriques, de workshop, de pédagogie du projet, qui dépasseraient largement le cadre des contenus pratiques du sport.

La création d'une OS « Sciences du mouvement et du sport » permettrait de structurer de manière cohérente un ensemble de thématiques complémentaires :

- Anatomie fonctionnelle
- Physiologie de l'exercice
- Biomécanique
- Principes de l'entraînement
- Biochimie de la performance et du métabolisme
- Physiologie nutritionnelle et bilan énergétique
- Santé et prévention
- Psychologie de l'apprentissage, de la motivation et de la résilience
- Principes fondamentaux de la recherche empirique, collecte et analyse de données
- Applications pratiques et sportives

Outre les bases scientifiques, cette matière enseigne :

- La pensée analytique
- L'auto-organisation
- La résilience
- La capacité à travailler en équipe et à communiquer
- La capacité à s'auto-évaluer et évaluer ses pairs pour mener une réflexion
- La capacité à planifier et à mener à bien des projets



Ces compétences sont indispensables pour la formation universitaire. L'OS « Sciences du mouvement et du sport » permet une excellente préparation aux études dans les domaines suivants :

- Médecine humaine
- Biomédecine et sciences du vivant
- Sciences de la santé et santé publique
- Physiothérapie
- Sciences du mouvement et du sport

Cela permet de poser des bases solides pour entrer en Faculté des Sciences et de Médecine et de développer une meilleure compatibilité avec les exigences universitaires.

Le fort taux d'inscription en option complémentaire Sport, ainsi que le nombre élevé de travaux de maturité portant sur des thématiques sportives, témoignent de l'intérêt marqué des élèves pour ce domaine. Ne pas tenir compte de cette tendance serait incohérent et contraire aux besoins exprimés par les élèves.

Après concertation entre le Service du sport de l'État de Fribourg (SSpo), les différentes conférences de branche d'EPS des quatre collèges du canton, et les représentants de la filière Sciences du Mouvement et du Sport de l'Université de Fribourg, nous souhaitons souligner l'importance de reconnaître l'OS « Sciences du mouvement et du sport ».

Nous vous remercions d'avance pour votre intérêt et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les enseignant-e-s d'EPS du Collège Saint-Michel :

Références

Menetrey, J., & Gremeaux, V. (2025). Médecine de l'exercice : Une étape vers un grand pas pour l'humanité. *Revue Médicale Suisse*, 21(926), 1399-1400.

<https://doi.org/10.53738/REVMED.2025.21.926.47443>

OFS. (2017). *Enquête suisse sur la santé 2017, Activité physique et santé*.

<https://www.swissstats.bfs.admin.ch/data/webviewer/appId/ch.admin.bfs.swissstat/article/issue19142131709-01/package?utm>

OFSP. (2022). *Comportement en matière d'activité physique (âge : 18+)*.

<https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicator/monam/comportement-en-matiere-d-activite-physique-age-18?utm>

OFSP. (2020). *Le sport génère 22,2 milliards de chiffre d'affaires par année en Suisse*.

<https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=77919>

SSP. (2022). *Déterminants de la santé | Etat de Fribourg*.

<https://www.fr.ch/deef/ssd/statistiques-par-themes/determinants-de-la-sante>



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Collège du Sud
Rue de Dardens 79, 1630 Bulle

Collège du Sud CSUD
Kollegium des Südens KSUD

Rue de Dardens 79, 1630 Bulle

T +41 26 305 99 00
www.collegedusud.ch

Au Service de l'enseignement secondaire
du deuxième degré

Bulle, le 30 novembre 2025

Demande officielle option spécifique « Sciences du mouvement et du sport »

Madame, Monsieur,

L'exercice physique est aujourd'hui reconnu comme l'un des déterminants majeurs de la longévité en bonne santé. L'éditorial de la *Revue Médicale Suisse* souligne que l'activité physique structurée, ou « médecine de l'exercice », dépasse le simple bien-être : elle constitue un outil thérapeutique efficace dans la prévention et la prise en charge de nombreuses pathologies chroniques, dont les maladies cardiovasculaires, le diabète, la dépression et certains cancers. L'exercice physique influence également positivement d'autres piliers du mode de vie : alimentation, sommeil, gestion du stress, relations sociales et consommation de substances (Menetrey & Gremeaux, 2025).

Le manque d'activité physique est associé à davantage de stress et de troubles psychiques (OFS, 2017). Cela montre que l'école, par le biais de l'enseignement du sport, doit jouer un rôle actif.

Les données suisses confirment cette nécessité : seuls 69,2 % des habitants de canton de Fribourg se déclarent « entraînés » ou « suffisamment actifs » (SSP, 2022). De même, selon le Monitoring national de l'activité physique (MonAM), si 75,7 % de la population suisse respecte les recommandations d'activité physique, à Fribourg ce niveau n'atteint que 68,3 % (OFSP, 2022).

L'évolution des métiers liés au sport est indéniable : qu'il s'agisse de l'enseignement, de la santé, du coaching sportif, de la préparation physique, de la recherche ou de l'encadrement associatif et institutionnel. En 2017, le secteur du sport en Suisse employait l'équivalent de 97'900 personnes à plein-temps, cela représentait 2,4% du marché de l'emploi total. Entre 2005 et 2017, 11'000 équivalents plein temps ont été créés, soit une hausse de 13 % (Menetrey & Gremeaux, 2025; OFSPO, 2020).

Une option spécifique (OS) « Sciences du mouvement et du sport » contribuerait à la formation d'une génération capable de comprendre scientifiquement les mécanismes du corps humain et du mouvement. Les futurs médecins du sport, physiothérapeutes, enseignants d'éducation physique, physiologistes et professionnels de la santé publique bénéficieraient ainsi d'une solide base. Introduire cette OS dès le secondaire II permettrait aux élèves intéressés d'acquérir ces connaissances fondamentales et de se préparer aux filières

universitaires et professionnelles en plein essor de la médecine du sport et des sciences de l'exercice. Il ne s'agit pas d'un simple ajout disciplinaire, mais d'un investissement cohérent dans la formation des futurs acteurs de la santé publique suisse.

Conformément à l'art. 16 du Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM), les enseignements proposés par les écoles de maturité gymnasiale dans les disciplines fondamentales, les options spécifiques et les options complémentaires sont réglés par les dispositions cantonales. Dans ce cadre, nous souhaitons attirer votre attention sur notre demande de création d'une OS « Sciences du mouvement et du sport » pour le projet Matu27.

Considérant l'art. 12 al. 2, l'option spécifique est une discipline choisie parmi les disciplines proposées en vertu de l'art. 11 ou de l'art. 14 ou d'une combinaison de celles-ci. Le sport ne faisant pas partie des disciplines de l'art. 11, il est intégré à l'art. 14 qui permet que d'autres disciplines soient proposées.

Selon le plan d'étude cadre de la CDIP (CDIP, p. 113, section « 3.5 Directives cadre pour les options spécifiques ») les autres disciplines, ou combinaisons de disciplines, que celles mentionnées dans le domaine fondamental, peuvent être proposées à titre d'option spécifique à condition qu'elles puissent être rattachées à une ou plusieurs disciplines de recherche et d'enseignement des hautes écoles, généralement universitaires. Une OS « Sciences du mouvement et du sport » représente à cet égard une demande pertinente. Elle illustre clairement la conformité de notre proposition aux exigences du plan d'étude et renforce ainsi considérablement la cohérence du parcours de formation dans le canton. En effet, l'Université de Fribourg possède une Faculté des Sciences et de Médecine, dont fait partie le Département des Neurosciences et Sciences du Mouvement (Section Médecine) et où est déjà proposé un cursus en Sciences du mouvement et du sport. La mise en place de cette OS dans nos collèges créerait un pont évident vers ces études. Cela permettrait à nos élèves intéressés par ce domaine de bénéficier d'une préparation solide et progressive, tout en renforçant l'attractivité de l'offre de formation cantonale.

La réorganisation prévue des options complémentaires risque malheureusement de se faire au détriment de l'actuelle option complémentaire « Sport », ce qui affaiblirait la cohérence, la continuité et la qualité globale de notre offre pédagogique. L'option complémentaire « Sport » assurait jusqu'ici un enseignement axé sur les bases scientifiques du mouvement et les exigences pratiques nécessaires pour intégrer un cursus universitaire en Sciences du mouvement et du sport. Cette préparation risque de disparaître avec la nouvelle organisation, les nouveaux modules ne pouvant pas intégralement la remplacer. Ces modules pourront certes ponctuellement aborder des contenus liés aux sciences du sport. Ils ne permettront toutefois pas d'assurer un développement varié des compétences pratiques et un véritable approfondissement scientifique. Dans ce contexte, notre demande apparaît pleinement justifiée afin de garantir une formation complète, exigeante et adaptée aux besoins des élèves dans ce domaine.

Dans le cadre du projet Matu27, qui vise à renforcer le domaine des mathématiques, de l'informatique et des sciences expérimentales (MINT), notre demande constituerait un support particulièrement pertinent pour développer des compétences en lien avec ces domaines. La biologie et les sciences du mouvement et du sport offrent en effet un environnement



d'apprentissage concret et stimulant, permettant aux élèves de mobiliser ces compétences à travers des situations d'apprentissage liées à la santé, à la performance, au développement personnel et à la durabilité.

Via une approche interdisciplinaire l'OS « Sciences du mouvement et du sport » représenterait une offre de formation extrêmement stimulante pour les futurs gymnasiens. La matière principale proposée associerait les bases biologiques et médicales fondamentales aux aspects pratiques et appliqués du mouvement et de la santé. Elle ouvrirait ainsi une véritable approche scientifique, par le biais de cours théoriques, de workshop, de pédagogie du projet, qui dépasseraient largement le cadre des contenus pratiques du sport.

La création d'une OS « Sciences du mouvement et du sport » permettrait de structurer de manière cohérente un ensemble de thématiques complémentaires :

- Anatomie fonctionnelle
- Physiologie de l'exercice
- Biomécanique
- Principes de l'entraînement
- Biochimie de la performance et du métabolisme
- Nutrition
- Santé et prévention
- Psychologie de l'apprentissage, de la motivation et de la résilience
- Principes fondamentaux de la recherche empirique, collecte et analyse de données
- Applications pratiques et sportives

Outre les bases scientifiques, cette matière enseignerait :

- La pensée analytique
- L'auto-organisation
- La résilience
- La capacité à travailler en équipe et à communiquer
- La capacité à s'auto-évaluer et évaluer ses pairs pour mener une réflexion
- La capacité à planifier et à mener à bien des projets

Ces compétences sont indispensables pour la formation universitaire et l'OS « Sciences du mouvement et du sport » constituerait une excellente préparation aux études dans les domaines suivants :

- Médecine humaine
- Biomédecine / Sciences de la vie
- Biologie
- Sciences de la santé / Santé publique
- Physiothérapie
- Ostéopathie
- Psychologie sportive
- Sciences du mouvement et du sport

Le fort taux d'inscription en option complémentaire « Sport » ainsi que le nombre élevé de travaux de maturité portant sur des thématiques sportives témoignent de l'intérêt marqué des



élèves pour ce domaine. Ne pas tenir compte de cette tendance serait incohérent et contraire aux besoins exprimés par les élèves.

Après concertation entre le Service du sport de l'État de Fribourg (SSpo), les différentes conférences de branche d'EPS des quatre collèges du canton, et les représentants de la filière Sciences du Mouvement et du Sport de l'Université de Fribourg, nous souhaitons souligner l'importance d'intégrer dans le canton une OS « Sciences du mouvement et du sport ».

Nous vous remercions d'avance pour votre intérêt et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les enseignant·e·s d'EPS du Collège du Sud à Bulle :

Références

Menetrey, J., & Gremeaux, V. (2025). Médecine de l'exercice : Une étape vers un grand pas pour l'humanité. *Revue Médicale Suisse*, 21(926), 1399-1400.
<https://doi.org/10.53738/REVMED.2025.21.926.47443>

OFS. (2017). *Enquête suisse sur la santé 2017, Activité physique et santé*.
<https://www.swissstats.bfs.admin.ch/data/webviewer/appId/ch.admin.bfs.swissstat/article/issue19142131709-01/package?utm>

OFSP. (2022). *Comportement en matière d'activité physique (âge : 18+)*.
<https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicator/monam/comportement-en-matiere-d-activite-physique-age-18?utm>

OFSP. (2020). *Le sport génère 22,2 milliards de chiffre d'affaires par année en Suisse*.
<https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=77919>

SSP. (2022). *Déterminants de la santé | Etat de Fribourg*. <https://www.fr.ch/deef/ssd/statistiques-par-themes/determinants-de-la-sante>



Groupe de branche EPS

Collège de Gambach – CGAM
Kollegium Gambach – KGAM

Av. Weck-Reynold 9, 1700 Fribourg

T +41 26 305 79 11
<https://gambach.ch>

À l'attention du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré

Fribourg, le 27 novembre 2025

Demande officielle option spécifique : « Sciences du mouvement et du sport »

Madame, Monsieur,

À l'heure où le canton revoit sa stratégie d'enseignement (MATU27), nous vous soumettons la création d'une option spécifique « Sciences du mouvement et du sport », afin d'offrir aux élèves un parcours exigeant, cohérent et interdisciplinaire, aligné sur les besoins de santé publique, les objectifs MINT et les filières universitaires en plein essor.

L'exercice physique est depuis longtemps reconnu pour ses bienfaits sur la santé, et la « médecine de l'exercice » constitue un outil thérapeutique efficace dans la prévention et la prise en charge de nombreuses pathologies chroniques, notamment cardiovasculaires, métaboliques et psychiques, avec des effets positifs sur l'alimentation, le sommeil, la gestion du stress et les comportements de santé (Menetrey & Gremeaux, 2025).

Les données suisses confirment cette nécessité : le manque d'activité physique est associé à davantage de stress et de troubles psychiques (OFS, 2017), et seuls 69,2 % des habitant·e·s du canton de Fribourg se déclarent « entraîné·e·s » ou « suffisamment actif·ve·s » (SSP, 2022), avec un respect des recommandations inférieur à la moyenne nationale (68,3 % à Fribourg contre 75,7 % en Suisse ; OFSP, 2022).

Dans ce contexte, l'école a une responsabilité claire : structurer une offre qui relie les pratiques du mouvement à une démarche scientifique rigoureuse, tout en promouvant la santé et le bien-être des adolescent·e·s.

Or, la réorganisation des options complémentaires en quatre semestres flexibles risque d'affaiblir la profondeur et la progression pédagogique assurées jusqu'ici par l'option complémentaire « Sport », qui proposait un approfondissement sur deux ans.

Les nouveaux modules pourront ponctuellement aborder des contenus en sciences du sport, mais ils ne permettent ni une consolidation progressive des compétences ni un véritable approfondissement scientifique dans la durée.

La création d'une OS « Sciences du mouvement et du sport » apporterait une réponse structurée et durable, compatible avec les objectifs de MATU27, et offrirait un ancrage fort en biologie, physiologie et méthodologie scientifique, tout en valorisant la pratique et la culture sportive.

Cette option serait avant tout théorique, dispensée principalement en salle de classe, afin d'assurer une compréhension scientifique solide des mécanismes du corps et du mouvement. Les concepts abordés seraient régulièrement transposés dans des situations pratiques, permettant aux élèves de concrétiser leurs apprentissages et de relier la théorie à l'expérience. Cette articulation entre réflexion et application renforcerait la pertinence pédagogique et la motivation des élèves.

Cette OS s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire : selon l'art. 16 du RRM de la CDIP, les options spécifiques relèvent des dispositions cantonales, et selon l'art. 12, elles peuvent combiner des disciplines du cadre fondamental et des disciplines complémentaires.

Conformément aux « Directives cadre pour les options spécifiques » du plan d'étude de la CDIP (p. 113), elle se rattache explicitement à des domaines universitaires de recherche et d'enseignement.

L'Université de Fribourg, via la Faculté des Sciences et de Médecine et le Département des Neurosciences et Sciences du Mouvement, propose déjà un cursus en Sciences du mouvement et du sport ; l'OS créerait un pont évident et une préparation solide pour les élèves intéressé·e·s, renforçant l'attractivité de l'offre cantonale.

Les débouchés sont nombreux et en croissance : enseignement, santé, coaching, préparation physique, recherche, encadrement associatif et institutionnel.

Le secteur du sport en Suisse représente 97 900 équivalents plein temps (2,4 % de l'emploi total) et a progressé de 13 % entre 2005 et 2017 (Menetrey & Gremeaux, 2025 ; OFSPO, 2020), ce qui confirme la pertinence d'un parcours spécifique.

Pour les élèves, l'OS offrirait une base scientifique robuste utile aux études de médecine, biomédecine et sciences du vivant, santé publique, physiothérapie et sciences du mouvement et du sport, tout en consolidant les compétences transversales attendues à l'université.

Son approche interdisciplinaire favoriserait des liens organiques avec la biologie, la chimie, la physique, les mathématiques, la psychologie, l'histoire et la géographie, au service d'apprentissages concrets liés à la santé, à la performance, au développement personnel et à la durabilité.

Le contenu proposé s'articule en thématiques cohérentes : anatomie fonctionnelle et physiologie de l'exercice ; biomécanique et principes de l'entraînement ; biochimie de la performance et physiologie nutritionnelle ; santé et prévention ; psychologie de l'apprentissage, de la motivation et de la résilience ; méthodes de la recherche, collecte et analyse de données ; applications pratiques et sportives.

La démarche pédagogique développe des compétences générales essentielles : pensée analytique, auto-organisation, résilience, travail en équipe et communication, auto-évaluation et évaluation par les pairs, planification et conduite de projets.

Le fort taux d'inscription en option complémentaire « Sport » et le nombre élevé de travaux de maturité sur des thématiques sportives témoignent d'un intérêt durable des élèves pour ce domaine.

Ne pas tenir compte de cette dynamique serait contraire aux besoins exprimés et à l'objectif de cohérence de la refonte.

Après concertation entre le Service du sport de l'État de Fribourg (SSpo), les conférences de branche d'EPS des quatre collèges du canton, et les représentant·e·s de la filière Sciences du Mouvement et du Sport de l'Université de Fribourg, nous vous prions de reconnaître et d'intégrer l'OS « Sciences du mouvement et du sport » dans le projet MATU27.

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les enseignant·e·s d'EPS du Collège de Gambach :

Références

Menetrey, J., & Gremeaux, V. (2025). Médecine de l'exercice : Une étape vers un grand pas pour l'humanité. *Revue Médicale Suisse*, 21(926), 1399-1400.

<https://doi.org/10.53738/REVMED.2025.21.926.47443>

OFS. (2017). *Enquête suisse sur la santé 2017, Activité physique et santé*.

<https://www.swissstats.bfs.admin.ch/data/webviewer/appld/ch.admin.bfs.swissstat/article/issue19142131709-01/package?utm>

OFSP. (2022). *Comportement en matière d'activité physique (âge : 18+)*.

<https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicator/monam/comportement-en-matiere-d-activite-physique-age-18?utm>

OFSP. (2020). *Le sport génère 22,2 milliards de chiffre d'affaires par année en Suisse*.

<https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=77919>

SSP. (2022). *Déterminants de la santé | Etat de Fribourg*. <https://www.fr.ch/deef/ssd/statistiques-par-themes/determinants-de-la-sante>

DFAC / BKAD - SG
PP 119 SBS / AG
Reçu 28 NOV. 2025

Fachschaft d'Allemand (L2)
Collège St-Michel
Rue Saint-Pierre-Canisius 10
1700 Freiburg

Copie à:

Direction de la Formation et des Affaires Culturelles (DFAC)
Madame la Conseillère d'Etat
Sylvie Bonvin-Sansonnens
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg

Fribourg, le 21 novembre 2025

Mise en consultation de la grille horaire Matu2027

Prise de position des professeur-es d'allemand (L2) du Collège St-Michel

Madame la Conseillère d'Etat, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

Nous vous remercions sincèrement de nous avoir invités à participer à la consultation sur le projet d'horaire dans le cadre de la réforme « Matu2027 ».

En effet, les enseignant-e-s suivent avec grand intérêt le processus de réforme de la maturité « Matu27 ». De nombreux collègues participent activement à son processus de conception, ceci à différents niveaux et depuis le début de la planification.

Cette réforme de la maturité vise à garantir à long terme les deux objectifs essentiels du gymnase : l'accès à l'université sans examen et la maturité sociale générale. Pour ce faire, le gymnase doit faire face en permanence aux changements et aux besoins de la société et en tenir compte dans la réforme.

Nous mesurons l'ampleur des changements profonds auxquels notre société fait face : les multiples applications de l'intelligence artificielle font une percée fulgurante dans la sphère de l'apprentissage privé et scolaire. Cette évolution exige de la société civile qu'elle fasse preuve de vigilance et qu'elle soit déterminée à garder le contrôle sur l'influence de l'IA sur l'apprentissage scolaire. Les écoles ont un rôle clé à jouer dans ce contexte : seul le milieu scolaire permet d'acquérir les compétences nécessaires pour aborder de manière critique et positive les opportunités d'apprentissage offertes par l'IA.

Deuxièmement, la numérisation quasi totale de notre société a entraîné une diminution significative des activités d'écriture et de lecture, les images (animées) remplaçant de plus en plus les textes. En conséquence, la capacité des gens à comprendre des textes complexes et à en rédiger eux-mêmes a diminué. C'est une expérience que tout-e-s les enseignant-e-s du canton font de plus en plus souvent. En parallèle, les jeunes ayant de

faibles compétences linguistiques sont moins qualifié-e-s dans presque toutes les professions supérieures. Ils et elles sont également plus vulnérables à la désinformation, aux fausses nouvelles et à d'autres formes de manipulation linguistique. Contrer ces effets négatifs représente un défi particulier pour le corps enseignant.

Ces observations générales mènent à deux conclusions. Premièrement, les compétences linguistiques sont des compétences clés pour le XXI^e siècle. Deuxièmement : l'école est le lieu indispensable pour acquérir et entretenir systématiquement des compétences linguistiques.

Dans ce contexte, notre *Fachschaft* a une attente claire vis-à-vis de la réforme Matu27, à savoir un développement significatif et une revalorisation notable des langues dans l'enseignement¹.

Le projet de grille horaire pour la « Matu27 » va à l'encontre de cette attente de manière frappante, car non seulement il renonce à développer les langues, mais il propose même de les réduire de 2,4 %. Concrètement, le projet de grille horaire contient la proposition de supprimer trois heures d'enseignement en langues par semaine au cours de la 4^e année du collège ! Les langues sont donc les grandes « perdantes » de la réforme. Nous soutenons la proposition de revaloriser le domaine « Arts visuels et Musique ». Une augmentation de 1,1 % est nécessaire pour répondre aux exigences du plan directeur. Toutefois, elle n'explique ni ne justifie la réduction massive de la dotation des langues (-2,4 %). Nous ne comprenons pas les raisons qui motivent la réduction envisagée des heures de langue. Le document d'accompagnement de la consultation indique simplement : « Le domaine des langues est plutôt bien doté. » (page 2 du « document complémentaire » à la consultation). Face à l'absence d'autres raisons, notre département se permet de présenter quelques arguments contre une réduction de l'allemand comme langue étrangère (L2) :

1. Le Bilinguisme fait partie de l'ADN de notre Canton

Le bilinguisme est un pilier fondamental de notre canton. Il garantit notre cohésion sociale et culturelle et est source de prospérité économique². Le protéger et le promouvoir est un mandat constitutionnel (article 6, alinéa 4). Il constitue également un facteur économique pour le canton de Fribourg, axé sur les services³. Les Fribourgeois-e-s, qui bénéficient d'une excellente formation et maîtrisent plusieurs langues, sont non seulement des professionnels recherchés à tous les niveaux de la Confédération, mais ils constituent également l'épine dorsale de nos institutions cantonales (santé, justice, éducation, etc.), où le bilinguisme est une exigence quotidienne. L'apprentissage de la langue partenaire est fascinant et attrayant pour les jeunes Fribourgeois-e-s. La suppression des cours d'allemand/français au collège repose sur l'idée erronée que ces compétences lin-

¹ Cette attente se base sur le document : « 4K-Modell der Schlüsselkompetenzen für das 21. Jahrhundert ». Les quatre compétences décrites se basent sur la langue : la communication, l'esprit critique, la collaboration et la créativité.

² Ceci est notamment souligné dans le texte de présentation du nouveau logo de la ville de Fribourg : « Moderne, bilingue, élégante et pratique, [cette identité visuelle] incarne les spécificités de notre capitale cantonale et reflète son ADN: une cité des Zehringen qui unit les différences et relie les cultures ».

³ <https://blogs.letemps.ch/laura-perret-ducommun/2021/05/03/bilinguisme-et-formation-professionnelle/>

guistiques s'acquièrent pour ainsi dire d'elles-mêmes. Cette conception favorise l'éloignement et l'aliénation des deux communautés linguistiques et culturelles l'une vis-à-vis de l'autre.

2. Aucune alternative élaborée

L'office a indiqué à plusieurs reprises que la suppression de la langue partenaire serait « compensée » par des « offres à bas seuil » ou d'autres projets. Ces offres ne sont pour l'instant pas encore abouties et difficilement applicables. Exemple : la proposition d'organiser un échange linguistique permanent entre deux classes (appelé « tandem de classe ») échoue non seulement en raison de l'emploi du temps, mais aussi parce qu'il y a plus de deux fois plus de classes francophones que germanophones dans les collèges fribourgeois. Du point de vue du corps enseignant, ces offres envisagées ne peuvent pas compenser la réduction du nombre d'heures consacrées aux langues.

3. L'accès libre à l'université en danger

Notre *Fachschaft* doute que la réduction du nombre d'heures permette d'atteindre le niveau B2 (Cadre européen commun de référence) actuellement requis pour les classes standard. Les documents relatifs au projet d'emploi du temps ne contiennent aucune information à ce sujet. Or, la plupart des cursus universitaires exigent le niveau B2⁴. Nous craignons que cela ne compromette le libre accès de nos diplômés aux universités et aux hautes écoles spécialisées.

4. Investir dans la langue partenaire : un « cas particulier » fribourgeois

Le bilinguisme est sans doute la caractéristique distinctive la plus importante de notre canton – et en même temps notre plus grand atout. C'est pourquoi la langue partenaire devrait continuer à bénéficier d'un financement nettement plus important à Fribourg que dans les autres cantons. Nous vous demandons donc, chère Madame la Conseillère d'État, de reconnaître ce « cas particulier » fribourgeois. Nous souhaitons que vous utilisiez la marge de manœuvre offerte par le plan d'études cadre et que vous renonciez à la réduction du nombre d'heures consacrées à la langue partenaire allemand/français L2, dans l'optique de répondre aux besoins linguistiques bien spécifiques de notre Canton.

Nous vous remercions de l'accueil bienveillant réservé à ces réflexions et vous prions d'agréer, chère Madame la Conseillère d'Etat nos salutations distinguées.

Les professeur-es d'allemand (L2) du Collège St-Michel

⁴ Nous pouvons par exemple lire à propos de la formation à l'enseignement au degré primaire: "Le niveau B2 en langue 2 est recommandé à l'entrée en formation."
(<https://studies.unifr.ch/de/bachelor/teach/teacheredu0>).

**Service de l'enseignement secondaire
du deuxième degré**

Matu27

Rue de l'Hôpital 1

1701 Fribourg

DFAC - S2
Transmis le

12 NOV. 2025

Origin. à:
Copie à:

**Fachschaft de
Biologie et Chimie / Chemie
Collège St. Croix
Rue Antoine-de-Saint-Exupéry 4
1700 Fribourg**

Fribourg, 10.11.25

Grille horaire Matu27 :

**Volume horaire de l'option spécifique Biologie et Chimie et comparaison intercan-
tonale de la dotation des sciences naturelles**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enseignement des sciences naturelles au degré secondaire II, nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité d'un réajustement du volume horaire consacré à l'option spécifique Biologie et Chimie. L'expérience quotidienne en classe et au laboratoire montre que les conditions proposées avec que trois heures d'option spécifique en deuxième année ne permettent pas de répondre aux exigences pédagogiques et pratiques propres à ces disciplines expérimentales selon les exigences fédérales.

Vous trouverez ci-joint un argumentaire détaillant les raisons pour lesquelles une augmentation à quatre périodes hebdomadaires dans la 2^{ème} année de l'option spécifique (comme dans la grille actuelle) s'avère indispensable afin de garantir la qualité et la durabilité de la formation.

Cette adaptation vise à assurer un enseignement équilibré, conforme aux objectifs de formation, et à permettre aux élèves d'acquérir les compétences expérimentales fondamentales nécessaires à la poursuite d'études supérieures dans les domaines scientifiques ou médicales.

Il convient de relever, que le canton de Fribourg demeure, à l'échelle nationale, sous-doté en sciences naturelles : 18 leçons hebdomadaires actuellement, contre 23 à 27 dans la plupart des cantons. Même après la réforme « Matu27 », la dotation de 20 leçons resterait inférieure à la moyenne suisse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au réajustement du volume horaire pour l'option spécifique Biologie/Chimie et restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou discussion sur les modalités d'application possibles.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Fachschaft de Biologie et Chimie / Chemie du Collège St. Croix

Annexe :

- Argumentaire pour l'adaptation du nombre d'heures de l'option spécifique de la 2^{ème} année
- Comparaison intercantonale de la dotation en sciences naturelles

Annexe 1 : Option spécifique Biologie et Chimie en 2^{ème} année

La biologie et la chimie appartiennent aux sciences naturelles expérimentales. Leur enseignement se distingue donc fondamentalement de celui des matières purement théoriques.

1. Besoins du laboratoire pour l'acquisition de compétences pratiques et la progression dans l'apprentissage :

Les expériences ne nécessitent pas seulement du temps pour leur réalisation, mais aussi pour leur préparation et leur suivi. Un volume horaire inférieur à quatre leçons conduit inévitablement à un enseignement trop théorique, en contradiction avec la nature même de la biologie et de la chimie.

En effet, le travail en laboratoire est obligatoirement organisé en leçons doubles et avec 14 élèves au maximum. De plus, il exige une pratique régulière dans l'utilisation des instruments, des matériaux et des méthodes, qui ne peut être ni reportée aux devoirs à domicile ni remplacée par de la théorie pure. Comme de nombreuses expériences nécessitent un équipement spécialisé disponible uniquement à l'école et qu'elles requièrent en outre la supervision pédagogique et sécuritaire d'un enseignant, la formation pratique ne peut avoir lieu qu'en cours.

En 2^{ème} année de formation de l'option spécifique, les bases essentielles en biologie, en chimie et en travail de laboratoire sont posées. Ces fondements sont indispensables, car ils soutiennent toute la compréhension ultérieure. Sans un temps suffisant consacré aux expériences et aux applications pratiques, l'enseignement risque de se limiter à une simple transmission de savoirs.

Les thèmes plus complexes – tels que les méthodes de biologie moléculaire ou les analyses quantitatives en chimie – ne peuvent être étudiés de manière pertinente que si des compétences de base solides, mises en pratique et renforcées au laboratoire, ont été acquises auparavant. Si ce domaine est traité de manière trop restreinte, les élèves n'acquièrent pas les compétences essentielles à l'expérimentation autonome, ce qui compromet à la fois la profondeur disciplinaire et la préparation aux études supérieures.

Une augmentation ou un réajustement du volume horaire à quatre périodes dans la 2^{ème} année est donc indispensable pour répondre aux exigences particulières des sciences naturelles expérimentales, garantir la profondeur disciplinaire nécessaire et assurer une formation durable. La perte de cette période dans l'option spécifique est d'autant plus regrettable que celle-ci est choisie en toute connaissance de cause par des élèves motivées, précisément en vue d'études supérieures dans les domaines scientifiques ou médicaux.

Par ailleurs, nous nous soucions de la problématique des effectifs dans les groupes d'OS, d'OC et pour les cours MINT. Nous nous permettons de rappeler que les groupes pour les laboratoires, pour des raisons de sécurité, ne peuvent avoir que 14 élèves au maximum. Si la taille des groupes devait être supérieure, un dédoublement des heures est obligatoire, ce qui engendrerait beaucoup de problèmes pour l'organisation des cours, la grille horaire... Aussi, nous suggérons de limiter les effectifs à maximum 14 personnes par groupe pour les cours mentionnés ci-dessus.

		OU												
Wahlpflicht	Schwerpunktfach		4	5	4	13.0		5	0.00	3.96	5.78	4.00	13.74	
	Ergänzungsfach			2	2	4.0			0.00	0.00	1.91	2.00	3.91	
	Maturitätsarbeit				1	1.0		2 3	0.00	0.40	0.60	1.00	2.00	
	Total	0	4	7	7	18.0	0	2 8 0	0.00	4.36	8.30	7.00	19.65	
Anteil Wahlpflicht an der Unterrichtszeit in %													15.54%	≥ 15%

Compensation avec le domaine général MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique). Les élèves de l'option spécifique ne peuvent en principe pas choisir la biologie ou la chimie dans le domaine MINT général. Comme l'option spécifique fait déjà partie du domaine MINT, les heures MINT de la 3^{ème} année peuvent être déplacées dans la deuxième année pour les élèves d'OS BIC. Par ailleurs, nous intégrons dans les OS BIC de nombreuses compétences transversales MINT (informatique, utilisation d'appareils de mesures, bureautique, physique, spectrométrie...) ce qui justifierait ce transfert des heures MINT.

[illegible]

Annexe 2 : Comparaison intercantonale de la dotation en sciences naturelles

L'aperçu montre le nombre de leçons hebdomadaires dans les matières scientifiques obligatoires des gymnases suisses (état 2013). Le canton de Fribourg se situe nettement en dessous de la moyenne suisse : il offre actuellement seulement 18 leçons hebdomadaires en sciences naturelles. Seuls les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Vaud disposent d'une dotation encore plus faible, mais ils accomplissent la maturité en trois ans au lieu de quatre.

	AG	AR	AI	BL	BS	BE	FR	GE	GL	GR	JU	LU	NE	NW	OW	SH	SZ	SO	SG	TI	TG	UR	VD	VS	ZG	ZH	FR
Biologie	6	7	7	6	6	6	4	4	6	6	4	6	4	6	6	6	6	6	7	6	5.5	6	4	4	6	5	4
Chimie	5	7	7	6	6	6	4	4	6	7	4	6	4	6	5	6	6	6	7	6	5.5	6	4	5	7	5	4
Géographie	5.5	4	4	5	6	6	4	6	6	7	4	6	3	5	5	6	6	6	6	5	5.5	6	3	4	6	5	4
Physique	6	6	6	6	6	6	6	5	6	6	4	6	4	6	5	6	6	8	7	6	7	6	4	6	8	5	4
MINT								1																		3	
TOTAL	22.5	24	24	23	24	24	18	20	24	26	16	24	15	23	21	24	24	26	27	23	23.5	24	15	19	27	23	20

Même après la réforme prévue (indiquée en bleu), Fribourg resterait parmi les cantons offrant le moins de leçons en sciences naturelles, avec 20 leçons hebdomadaires, tandis que de nombreux autres cantons prévoient entre 23 et 27 leçons.

Les données proviennent du rapport « *L'éducation au gymnase* » (Études + rapports 35B, Annexe 1).



08.11.25 10:30
CH - 1716
Plaffeien

CHF 6.80

2554  pro clima



0.034 kg



R

Recommandé



98.00.171600

01281496

Service de l'enseignement
du deuxième degré
Platz 27
Rue de l'Hôpital 1
1701 Fribourg

CASE POSTALE 231/1701 FRIBOURG

Fachschaft Deutsch als Fremdsprache
Kollegium Heilig Kreuz
Rue Antoine-de-Saint-Exupéry 4
1700 Freiburg

Fachschaft Deutsch als Fremdsprache
Kollegium des Südens
Rue de Dardens 79
1630 Bulle

An die
Direktion für Bildung und kulturelle
Angelegenheiten (BKAD)
Frau Staatsrätin
Sylvie Bonvin-Sansonnens
Spitalgasse 1
1700 Freiburg

Freiburg, den 24. November 2025

Vernehmlassung der Studentafel Matu2027
Stellungnahme der Lehrpersonen für Deutsch als Fremdsprache im Kanton
Freiburg

Sehr geehrte Frau Staatsrätin, sehr geehrte Damen und Herren

Mit Bedauern haben wir, die Lehrpersonen des Fachs Deutsch als Fremdsprache, den Vorschlag der Studentafel zur Kenntnis genommen. Der Wegfall einer unverzichtbaren Lektion wirft die Frage auf, wie wir den wichtigen Beitrag unseres Fachs zur gymnasialen Maturität und zur Gesellschaft des Kantons Freiburg weiter leisten können. In unserem zweisprachigen Kanton muss die Zweisprachigkeit gestärkt werden – das Streichen einer Lektion Deutsch als Fremdsprache hat gegenteilige Konsequenzen: Das Fach, das einen so elementaren Beitrag zur Verständigung der beiden Sprachgemeinschaften liefert, wird geschwächt.

Wir begrüßen die Idee, für die Stärkung der Kenntnisse der Partnersprache im Kanton Freiburg ein obligatorisches Fach auf Deutsch zu schaffen. Die Wirkung dieses Immersionsfachs darf aber nicht überschätzt werden, da es einen systematischen Aufbau von Kenntnissen in der Partnersprache nicht gewährleistet.

Die Auswahl der zwei Fächer, welche den Immersionsunterricht tragen sollen, hat uns überrascht: Musik und Bildnerisches Gestalten verfügen einerseits über ein sehr spezifisches Vokabular und bieten andererseits nur begrenzte Möglichkeiten, die Sprachkenntnisse zu vertiefen. Die beiden Kunstfächer sind produktiv ausgerichtet, die Auseinandersetzung mit Texten (rezeptiv und produktiv) ist zu Recht kein zentraler Bestandteil dieses Unterrichts. Das Immersionsfach kann den Verlust einer Lektion in der zweiten Landessprache nicht kompensieren. Andere Fächer oder Inhalte würden die Auseinandersetzung mit der deutschen Sprache nachhaltiger fördern.

Falls diese Kürzung einer Lektion unvermeidlich ist, darf diese unter keinen Umständen im letzten Jahr erfolgen. Im vierten Jahr verfügen die Schülerinnen und Schüler über eine persönliche Reife, die es ermöglicht, komplexe Inhalte zu vertiefen, für die in den ersten Jahren des Kollegiums der Grundstein gelegt wird. Als Vorbereitung auf die Maturaprüfung und das anschliessende Hochschulstudium hat die vierte Lektion für unsere Schülerinnen und Schüler grosse Priorität.

Wir vermitteln unseren Schülerinnen und Schülern nicht nur Kommunikationsmittel, sondern auch eine Kultur. Unsere Ausbildung leistet insbesondere im vierten Jahr einen Beitrag zum kritischen und abstrakten Denken. Deswegen bitten wir, von einer Kürzung im vierten Jahr abzusehen.

Das Streichen einer Lektion bedeutet eine Schwächung der Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften. Wir bitten Sie, diese Perspektive zu berücksichtigen.

Im Namen der Lehrpersonen unserer Fachschaft an den Kollegien des Kantons

Fachschaftsverantwortlicher Deutsch L2
Kollegium Heilig Kreuz

Fachschaftsverantwortliche Deutsch L2
Kollegium des Südens

Fachschaft Deutsch als Fremdsprache
Kollegium St. Michael
Rue Saint-Pierre-Canisius 10
1700 Freiburg

An die
Direktion für Bildung und kulturelle
Angelegenheiten (BKAD)

Frau Staatsrätin
Sylvie Bonvin-Sansonens
Spitalgasse 1
1700 Freiburg

Freiburg, den 21. November 2025

Vernehmlassung der Studentafel Matu2027
Stellungnahme der Lehrpersonen des KSMI für Deutsch als Fremdsprache (L2)

Sehr geehrte Frau Staatsrätin, sehr geehrte Damen und Herren

Wir danken herzlich für die Einladung, an der Vernehmlassung zum Entwurf der Studentafel im Rahmen der Reform «Matu2027» teilzunehmen.
Die Lehrpersonen der Fachschaft «Deutsch als Fremdsprache» beobachten mit grossem Interesse den Prozess der Maturitätsreform «Matu27», und zahlreiche KollegInnen nehmen seit Beginn der Planungen auf verschiedenen Ebenen aktiv am Gestaltungsprozess teil.

Diese Maturitätsreform will sicherstellen, dass die beiden wesentlichen Ziele des Gymnasiums – der prüfungsfreie Universitätszugang sowie die allgemeine Gesellschaftsreife – langfristig gesichert sind. Dazu muss sich das Gymnasium unter anderem den gesellschaftlichen Veränderungen und Bedürfnissen stellen, und diese in der Reform entsprechend berücksichtigen.

In der Tat ist unsere Gesellschaft tiefgreifenden Veränderungen unterworfen: Vielfältige Anwendungen von künstlicher Intelligenz drängen vehement in die Sphäre des privaten und schulischen Lernens. Diese Entwicklung verlangt von der Zivilgesellschaft Wachsamkeit und den unbedingten Willen, die Kontrolle über den Einfluss von KI auf das schulische Lernen zu behalten. Den Schulen kommt in diesem Kontext eine Schlüsselfunktion zu: Nur im schulischen Umfeld können die nötigen Kompetenzen für einen kritisch-positiven Umgang mit den Lernmöglichkeiten mit KI aufgebaut werden.

Zweitens hat die fast vollständige Digitalisierung unserer Gesellschaft bei vielen Menschen zu einer bedeutenden Abnahme der Schreib- und Lesetätigkeit geführt, (bewegte) Bilder ersetzen zunehmend Texte. In der Folge hat die Fähigkeit der Menschen abgenommen, komplexe Texte zu verstehen und selbst solche zu verfassen. Dies ist eine Erfahrung, die alle Lehrpersonen des Kantons mit zunehmender Häufigkeit machen. Junge Menschen mit geringen Sprachkompetenzen sind in fast allen höheren Berufen

weniger qualifiziert. Sie sind überdies anfälliger für Missinformation, Fake-News und andere Formen sprachlicher Manipulation. Diesen negativen Auswirkungen entgegenzuwirken, ist für die Kollegien eine besondere Anstrengung.

Diese allgemeinen Beobachtungen führen zu zwei Einsichten. Erstens: **Sprachkompetenzen sind Schlüsselkompetenzen** des 21. Jahrhunderts. Zweitens: Die Schule ist der **unverzichtbare Raum** für den systematischen Aufbau und die Pflege der Sprachkompetenzen.

Vor diesem Hintergrund hat unsere Fachschaft eine klare Erwartung an die Maturareform 2027, nämlich einen bedeutenden **Ausbau** und eine deutliche Aufwertung der Sprachfächer.¹

Der Entwurf der Stundentafel zur «Matu27» läuft dieser Erwartung auf frappierende Weise entgegen, weil er nicht nur auf einen Ausbau der Sprachfächer verzichtet, sondern sogar vorschlägt, die Sprachfächer zu schwächen, nämlich um 2.4%. Konkret enthält der Entwurf zur Stundentafel den Vorschlag, im 4. Jahr des Kollegiums **drei Stunden Sprachunterricht pro Woche** zu streichen! Damit sind die Sprachfächer die grössten «Verlierer» der Reform.

Wir unterstützen den Vorschlag, den Fachbereich «BG und Musik» aufzuwerten. Eine Aufstockung um 1.1% ist nötig für die Erfüllung der Vorgaben des Rahmenrichtplans. Sie erklärt oder begründet jedoch nicht die massive Reduktion in den Sprachfächern (-2.4%).

Für unsere Fachschaft ist nicht klar, was die Beweggründe für die angedachte Reduktion der Sprachstunden sind. Im Begleitdokument zur Vernehmlassung heisst es einzig: «Der Bereich Sprachen ist eher gut dotiert.» (Seite 2 des «ergänzenden Dokuments» zur Vernehmlassung) Angesichts einer fehlenden Begründung erlaubt sich unsere Fachschaft, einige Argumente gegen eine Reduktion im Fach Deutsch als Fremdsprache (L2) darzulegen:

1. Zweisprachigkeit ist Freiburgs DNA

Zweisprachigkeit ist ein Grundpfeiler unseres Kantons. Sie sichert unseren gesellschaftlichen und kulturellen Zusammenhalt und schafft wirtschaftliche Prosperität.² Sie zu schützen und zu fördern ist ein Verfassungsauftrag (Artikel 6, Abs. 4). Sie ist für den Dienstleistungskanton Freiburg ausserdem ein Wirtschaftsfaktor.³ Ausgezeichnet ausgebildete und sprachlich versierte FreiburgerInnen sind nicht nur auf allen Ebenen des Bundes begehrte Fachkräfte, sondern sie bilden auch das Rückgrat unserer kantonalen Institutionen (Gesundheits-, Justiz-, Bildungswesen u. a.), wo Zweisprachigkeit ein täglicher Anspruch ist. Das Erlernen der Partnersprache ist für junge FreiburgerInnen faszinierend und attraktiv. Der Abbau von Allmand-/Französisch-Stunden am Kollegium fusst auf dem Irrglauben, dass diese Sprachkompetenzen quasi von selbst erworben werden, und begünstigt eine Entfernung und Entfremdung der beiden Sprachgemeinschaften und Kulturen.

¹ Diese Erwartung ergibt sich auch aus dem «4K-Modell der Schlüsselkompetenzen für das 21. Jahrhundert». Alle vier Kompetenzen sind mehr oder weniger sprachbasiert: Kommunikation, Kritisches Denken, Kollaboration und Kreativität.

² Aus dem Begleittext zum neuen zweisprachigen Logo der Stadt Freiburg: « Moderne, bilingue, élégante et pratique, [cette identité visuelle] incarne les spécificités de notre capitale cantonale et reflète son ADN: une cité des Zaehringen qui unit les différences et relie les cultures »

³ <https://blogs.letemps.ch/laura-perret-ducommun/2021/05/03/bilinguisme-et-formation-professionnelle/>

2. Keine ausgearbeiteten Alternativen

Von Seiten des Amtes sind verschiedentlich Auskünfte gemacht worden, dass die Streichung bei der Partnersprache mit «niederschwelligen Angeboten» oder anderen Projekten «ausgeglichen» würde. Diese Angebote sind im Moment noch unausgereift und in der Realität kaum umsetzbar. Dazu ein Beispiel: Der Vorschlag, zwischen zwei Klassen einen ständigen Sprachaustausch zu organisieren (sog. «Klassentandem»), scheitert nicht nur am Stundenplan, sondern auch an der Tatsache, dass es an den Freiburger Kollegien mehr als doppelt so viele frankophone wie deutschsprachige Klassen gibt. Aus Sicht der Fachschaft können diese angedachten Angebote die Stundenreduktion bei den Sprachen nicht auffangen.

3. Freier Universitätszugang in Gefahr

Unsere Fachschaft geht davon aus, dass bei einer Reduktion der Sprachstunden im Bereich L2 das bisherige Zielniveau B2 (Gemeinsamer Europäischer Referenzrahmen) für Standardklassen nicht mehr erreicht würde. Die Dokumente zum Entwurf der Stundentafel enthalten keine entsprechenden Informationen dazu. Die meisten Studiengänge der Universität verlangen jedoch das Niveau B2.⁴ Unsere Fachschaft befürchtet, dass dadurch der freie Zugang unserer AbsolventInnen zu den Universitäten und Fachhochschulen gefährdet würde.

4. In die Partnersprache investieren: ein Freiburger «Sonderfall»

Zweisprachigkeit ist wohl das wichtigste positive Alleinstellungsmerkmal unseres Kantons – und gleichzeitig unser grösstes Kapital. Deshalb sollte die Partnersprache in Freiburg auch weiterhin deutlich höher dotiert sein als in anderen Kantonen. Wir wünschen uns, dass Sie, geschätzte Frau Staatsrätin, diesen Freiburger «Sonderfall» anerkennen. Wir wünschen uns, dass Sie den Spielraum, den der Rahmenlehrplan lässt, den spezifischen Bedürfnissen Freiburgs entsprechend ausnützen und auf die Stundenreduktion bei der Partnersprache Deutsch/Französisch L2 verzichten.

Wir danken für die wohlwollende Aufnahme dieser Überlegungen und verbleiben

mit freundlichen Grüssen

Die Lehrpersonen der Fachschaft Deutsch als Fremdsprache
des Kollegiums St. Michael Freiburg

⁴ Bezüglich der Ausbildung zur Primarlehrperson beispielsweise schreibt die Uni: "Das Niveau B2 in der Zweitsprache wird bei Eintritt in die Ausbildung empfohlen."
(<https://studies.unifr.ch/de/bachelor/teach/teacheredu0>)

Stellungnahme der sprachen- und schulenübergreifenden kantonalen Fachschaft PP zur neuen Stundentafel

Sehr geehrte Damen und Herren,

Wir bedanken uns für die Gelegenheit zur Stellungnahme. Gerne schildern wir Ihnen unsere Eindrücke zu ausgewählten Fragen, die unser Fach bzw. unsere Fächer direkt betreffen. Sie sind das Resultat eines regen Austausches zwischen allen PP-Lehrpersonen in den letzten Wochen und Monaten.

Da beim offiziellen Formular erwähnt wurde, dass nur eine Rückmeldung pro Person (Mailadresse) zugelassen ist, senden wir unsere Stellungnahme per Mail, wie uns dies unser Rektorat angeraten hat.

Mit freundlichen Grüßen im Namen der kantonalen Fachschaft PP

Markus Gerteis

Frage 1:

Wie beurteilen Sie den in der Stundentafel Matu2027 vorgesehenen prozentualen Anteil des Unterrichts, der der Interdisziplinarität gewidmet ist?

Wir stellen fest, dass die Mindestanforderung von 3% bereits mit den Projekttagen überschritten wird (4.4%). Zudem ist festzuhalten, dass Ergänzungsfächer wie PP (aber auch W&R) bereits seit vielen Jahren interdisziplinär funktionieren und bereits wesentliche Ziele der Reform erfüllen. Es besteht daher kein Zwang, die Ergänzungsfächer durch eine komplizierte neue Struktur zu ersetzen, die zudem viele Nachteile mit sich bringt (vgl. unser Brief an die Verantwortlichen Personen vom 11.Juni 25). Man könnte indes gerade erfolgreiche Ergänzungs*doppelfächer* wie PP als Vorbild nehmen und dies auf andere Fächer übertragen, damit die Interdisziplinarität und gleichzeitig bisher bei den Schüler*innen beliebte und erfolgreiche Fächer wie PP stärken.

Frage 5:

Haben Sie weitere Bemerkungen zu den Grundsätzen, die bei der Ausarbeitung der Stundentafel Matu2027 berücksichtigt wurden?

Die geplante Änderung mit den drei Bereichen in den Ergänzungsfächern bringt kaum einen Mehrwert, aber viel Aufwand für alle und ist inkohärent bezüglich einiger Ziele, die angestrebt werden. Zudem ist die genannte Struktur inhaltlich und organisatorisch unklar und sorgt für viel Unmut und Unsicherheit bei den Betroffenen (Lehrpersonen und Schüler*innen). Da eine neue Struktur von den Betroffenen getragen werden muss, scheint es uns wichtig, dass deren Interessen und Bedürfnisse ausreichend berücksichtigt werden, zumal diese den angestrebten Zielen nicht im Weg stehen. Innovation sollte nicht nur Erneuerung bedeuten, sondern auch Verbesserung. Dies scheint uns im Moment nicht gegeben.

Frage 7:

Haben Sie weitere Bemerkungen zum Bereich Sprachen?

Es ist nicht klar, wie die Option, ein Ergänzungsfach in Englisch oder Italienisch zu besuchen, umgesetzt werden soll, da die kantonalen Unterrichtssprachen Deutsch und Französisch und auch die Lehrpersonen entsprechend ausgebildet sind. Zudem würde diese weitere Option die Organisation der Ergänzungsfächer zusätzlich verkomplizieren.

Frage 12:

Haben Sie weitere Bemerkungen zum Bereich der Geistes- und Sozialwissenschaften?

Grundsätzlich hätte man im Rahmen der Reform die Chance, den Bereich GSW grundsätzlich zu hinterfragen (Innovationsmöglichkeit). Welche Fächer sollen mit welcher Dotation zu diesem Bereich gehören? Weshalb bekommen etwa die Psychologie und Pädagogik oder die Soziologie hier keinen Stellenwert, obwohl klar ist, wie bedeutsam diese Fächer sind und obwohl sie zu den meist gewählten gehören (auch später an der Uni). Hier hätte der Kanton FR die Chance, sich ein an den Interessen der Lernenden orientiertes Profil zu geben, indem PP zu einem kantonalen Fach oder zu einem SPF gemacht wird, aber sicher nicht noch durch die Abschaffung des EF PP zusätzlich geschwächt wird. Durch eine Stärkung von PP würde ein bedeutsames Fach der GSW in der Sichtbarkeit gestärkt und den SuS ein realistischer und vollständiger Blick auf den Bereich GSW gewährt.

Frage 17:

Befürworten Sie die Beibehaltung der Liste der Schwerpunktfächer?

nein

Falls nein, weshalb nicht?

Die Begründung für die Beibehaltung ist nicht stichhaltig. Wenn das Ziel ist, die Autonomie der SuS zu stärken, sollte man jene Fächer anbieten, die bei den Lernenden auf hohe Zustimmung stossen. Dazu gehört ein SPF PP, welches in zahlreichen anderen Kantonen angeboten wird und sogar in den letzten Jahren neu eingeführt wurde (ZH). In Basel haben die SuS sogar ein spezifisches Gymnasium bevorzugt, WEIL dort das SPF PP angeboten wird. Zudem sollte sich die Schule der Zukunft an den gesellschaftlichen Herausforderungen ausrichten und hierzu gehören ganz sicher pädagogische und psychologische Themen.

Die angebotenen SPF sind ungleich verteilt: 5 Sprachfächer, 3 Mintfächer, 2 Kunstfächer, 1 GSW-Fach. Hier würde es Sinn machen, diese Verteilung gerechter und ausgeglichener zu gestalten und dabei auch insbesondere Fächer zu stärken, die nicht schon im Grundkatalog angeboten werden (wie beispielsweise PP).

Greift man das Argument mit der organisatorischen Herausforderung auf, so müsste man bei den EF ebenso auf die angestrebten Veränderungen verzichten.

Frage 19:

Befürworten Sie die neue Organisation der Ergänzungsfächer?

nein

Begründung

Positiv ist, dass die 4 Lektionen (2+2) beibehalten werden. Weniger macht keinen Sinn, da man sonst zu wenig Zeit hat, etwas aufzubauen. Wobei hier aber die angestrebte Semesterstruktur hinderlich ist und dies zu einer Art «Themenhopping» führen wird, wobei Struktur, Tiefe und Anspruchsniveau verloren gehen und man die 4 Lektionen dann nicht wirklich aufbauend nutzen kann.

Die angestrebten Strukturen erscheinen inkohärent, kompliziert und nicht zu Ende gedacht. Wir sehen insbesondere folgende Probleme:

1. Die drei Bereiche erscheinen willkürlich (weshalb drei und nicht vier oder mehr? Weshalb genau diese?). Hierbei ist anzumerken, dass die vorgeschlagenen drei Themenfelder gerade KEINE Fächer (!) sind – was ja gemäss Vorgaben EDK der Fall sein soll. Wenn es schon ErgänzungsfACH heisst, müssten in der Konsequenz auch Fächer angeboten werden. Sonst sind es Ergänzungsthemen. Zudem ist der Bezug zwischen Gymnasium und Unifächern nicht mehr gegeben, der ja mit den Austauschgruppen in den letzten Jahren explizit angestrebt und gestärkt werden sollte.
2. Die Begriffe sind zudem irritierend (Ingenieurwesen=?, Biowissenschaft=? Was ist mit Kommunikation gemeint? etc.). Sie sind auch nicht auf demselben Abstraktionsniveau («Biowissenschaft» klingt nach

Fach, «Kommunikation» ist an sich eine Kompetenz und «Gesellschaft» ist ein so breites Thema, das eigentlich alles andere umfasst).

3. Wir sehen wenig Mehrwert in diesen drei Gruppen (was ändert sich im Verhältnis zu den früheren Fächern, die ja inhaltlich teilweise auch schon breit und interdisziplinär waren und ebenfalls gewählt wurden?). Der bisherige Katalog an Fächern wird so auf drei Themenbereiche zur Wahl reduziert. Insofern ist es eher eine Einschränkung an Autonomie und erschwert zudem die Wahl, da man nicht mehr genau weiss, was man sich darunter vorstellen soll und es dann von Schule zu Schule und evtl. in verschiedenen Studienjahren völlig unterschiedlich sein wird. Einige wählen das EF auch im Hinblick auf den späteren Beruf (z.B. PP für angehende Lehrpersonen). Dies würde künftig erschwert. Die Sichtbarkeit der Fächer Psychologie und Pädagogik und deren interne fachliche Kohärenz verschwindet.
4. Organisatorische Probleme und die Stellung der LP wird vergessen (motivierte Lehrpersonen sind das A&O guten Unterrichts!): Wie viele Themen sollen denn pro Bereich in einer Schule angeboten werden? Was passiert mit den Themen (und LP), die nicht ausreichend gewählt werden – hier vergrößert sich die Unsicherheit beim Personal? Sollen LP möglichst viele Themen anbieten, damit sie ihren Job sicher behalten können? Wie findet die Wahl statt? Das Kosten-Nutzenverhältnis der Veränderung ist unzureichend!
5. Es wird nicht deutlich, weshalb und inwiefern eine thematische Seminarstruktur die Lernenden auf die Uni vorbereiten soll. Im Prinzip könnte man mit derselben Begründung auch reine Frontal-Vorlesungen am Gymnasium anbieten und die Präsenzplicht reduzieren. Möchte man die Prüfungen auf eine einzige Semesterprüfung reduzieren wäre dies im Prinzip auch jetzt schon möglich (wobei dies nicht unser Ansinnen ist) und es braucht dazu keine «Pseudo-Uni-Seminare». Zudem studieren sie dann an der Uni i.d.R. ein FACH und kein Thema! Wir sehen keinen Nutzen (willkürliche) Unistrukturen auf die Sekundarstufe 2 vorzuverlegen und es wird auch nicht ausreichend begründet, weshalb dies nun neu geschehen müsste. Zudem würde die Vorbereitung auf ein Unistudium im Fach PP mit der neuen Struktur gerade verhindert, da es nicht mehr als strukturiertes Fach unterrichtet werden kann. Innovationen sind auch in den bereits bestehenden Strukturen möglich und wir sind offen für entsprechende Diskussionen hierzu.

Frage 20:

Befürworten Sie, dass die Maturaarbeit im vierten Jahr abgeschlossen wird?

nein

Begründung

Die bedeutet eine Mehrbelastung der SuS im Maturajahr.

Eine konsequente organisatorische Verknüpfung der Maturaarbeit mit den EF würde alles organisatorisch nochmals viel komplizierter machen mit wenig Zusatznutzen. Insbesondere dann nicht, wenn mit der neuen EF-Struktur gar keine fachlich-methodischen Forschungskompetenzen mehr systematisch aufgebaut werden können und allenfalls sogar mehrere Lehrpersonen ein solches EF-Seminar unterrichten sollten. Eine Verknüpfung würde sicher bedingen, dass die bisherigen EF als Fächer wie bisher erhalten bleiben.

Frage 21:

Haben Sie weitere Anmerkungen zum Wahlpflichtbereich?

Es wird nicht deutlich, inwiefern mit der neuen Struktur und Organisation der EF die Ziele tatsächlich erreicht werden und inwiefern sie dies in der bisherigen Struktur bisher nicht oder ungenügend wurden (Autonomie, Propädeutik, Interdisziplinarität etc.). Es fand keine systematische Analyse noch Befragung der Betroffenen statt, denn diese würde sicherlich ergeben, dass das Fach PP als Ergänzungsfach erhalten bleiben sollte. Wir verweisen nochmals auf unseren Brief vom 11. Juni 25 im Hinblick auf die Problematik der Abschaffung des sehr erfolgreichen Ergänzungsfachs PP.

Au Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré

Fribourg, le 28 novembre 2025

Demande officielle option spécifique : « Sciences du mouvement et du sport »

Madame, Monsieur,

L'exercice physique est aujourd'hui reconnu comme l'un des déterminants majeurs de la longévité en bonne santé. L'éditorial de la *Revue Médicale Suisse* souligne que l'activité physique structurée, ou « médecine de l'exercice », dépasse le simple bien-être : elle constitue un outil thérapeutique efficace dans la prévention et la prise en charge de nombreuses pathologies chroniques, dont les maladies cardiovasculaires, le diabète, la dépression et certains cancers. L'exercice physique influence également positivement d'autres piliers du mode de vie : alimentation, sommeil, gestion du stress, relations sociales et consommation de substances (Menetrey & Gremeaux, 2025).

Le manque d'activité physique est associé à davantage de stress et de troubles psychiques (OFS, 2017), ce qui montre que l'école, par le biais de l'enseignement du sport, doit jouer un rôle actif.

Les données suisses confirment cette nécessité : seuls 69,2 % des habitant·e·s du canton de Fribourg se déclarent « entraîné·e·s » ou « suffisamment actif·ve·s » (SSP, 2022). De même, selon le Monitoring national de l'activité physique (MonAM), si 75,7 % de la population suisse respecte les recommandations d'activité physique, à Fribourg ce niveau n'atteint que 68,3 % (OFSP, 2022).

Une option scientifique (OS) « Sciences du mouvement et du sport », ou « Biologie et Sciences du mouvement et du sport » pour rappeler son ancrage biologique déjà présent dans le nom de la filière académique, permet de concilier cette responsabilité sociale avec une approche scientifique rigoureuse. Interdisciplinaire, cette filière offre une formation tournée vers l'avenir, attractive pour les élèves intéressé·e·s par les sciences du corps et du mouvement, ainsi que par les dimensions psychosociales qui influencent la motivation, le bien-être et les comportements liés à la santé, tout en valorisant également la pratique et la culture sportive. En particulier dans le canton de Fribourg, où la culture sportive est profondément ancrée, cette OS constituerait un signal positif en faveur de la recherche et de l'innovation, de la promotion de la santé et de l'importance du sport en tant que ressource sociale.

L'évolution des métiers liés au sport est indéniable : qu'il s'agisse de l'enseignement, de la santé, du coaching sportif, de la préparation physique, de la recherche ou de l'encadrement associatif et institutionnel. En 2017, le secteur du sport en Suisse emploie

l'équivalent de 97'900 personnes à plein-temps, cela représentait 2,4% du marché de l'emploi total. Entre 2005 et 2017, 11'000 équivalents plein temps ont été créés, soit une hausse de 13 % (Menetrey & Gremeaux, 2025; OFSPO, 2020).

L'OS « Sciences du mouvement et du sport » est indispensable pour former dès aujourd'hui une génération capable de comprendre scientifiquement les mécanismes du corps humain et du mouvement. Les futur·e·s médecins du sport, physiothérapeutes, enseignant·e·s en éducation physique, physiologistes et professionnel·le·s de la santé publique bénéficieront d'une solide base. Introduire cette OS dès le secondaire II permettrait aux élèves intéressé·e·s d'acquérir ces connaissances fondamentales et de se préparer aux filières universitaires et professionnelles en plein essor de la médecine du sport et des sciences de l'exercice. Il ne s'agit pas d'un simple ajout disciplinaire, mais d'un investissement cohérent dans la formation des futur·e·s acteur·rice·s de la santé publique suisse.

Conformément à l'art. 16 du Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM), les enseignements proposés par les écoles de maturité gymnasiale dans les disciplines fondamentales, les options spécifiques et les options complémentaires sont réglés par les dispositions cantonales. Dans ce cadre, nous souhaitons attirer votre attention sur notre demande de création d'une OS « Sciences du mouvement et du sport » pour le projet Matu27.

Considérant l'art. 12 al. 2, l'option spécifique s'agit d'une discipline choisie parmi les disciplines proposées en vertu de l'art. 11 ou de l'art. 14 ou d'une combinaison de celles-ci. Le sport ne faisant pas partie des disciplines de l'art. 11, il est intégré à l'art. 14 qui permet que d'autres disciplines soient proposées.

Selon le plan d'étude cadre de la CDIP (CDIP, p. 113, section « 3.5 Directives cadre pour les options spécifiques ») les autres disciplines, ou combinaisons de disciplines, que celles mentionnées dans le domaine fondamental, peuvent être proposées à titre d'option spécifique à condition qu'elles puissent être rattachées à une ou plusieurs disciplines de recherche et d'enseignement des hautes écoles, généralement universitaires. A cet égard, une OS « Sciences du mouvement et du sport » est une demande pertinente. Elle illustre clairement la conformité de notre proposition aux exigences du plan d'étude et renforce ainsi considérablement la cohérence du parcours de formation dans le canton. En effet, l'Université de Fribourg a une Faculté des Sciences et de Médecine, dont fait partie le Département de Biologie (Section Sciences) et le Département des Neurosciences et Sciences du Mouvement (Section Médecine) où est proposé déjà un cursus en Sciences du mouvement et du sport. La mise en place de cette OS dans nos collèges créerait un pont évident vers ces études. Cela permettrait à nos élèves intéressé·e·s par ce domaine de bénéficier d'une préparation solide et progressive, tout en renforçant l'attractivité de l'offre de formation cantonale.

La réorganisation prévue des options complémentaires risque malheureusement de se faire au détriment de l'actuelle option complémentaire « Sport », ce qui affaiblirait la

cohérence, la continuité et la qualité globale de notre offre pédagogique. L'option complémentaire « Sport » assurait jusqu'ici une préparation ciblée aux bases scientifiques du mouvement et aux exigences pratique de la discipline. Cette préparation disparaît avec la nouvelle organisation, et les nouveaux modules ne peuvent la remplacer. Ces modules peuvent ponctuellement aborder des contenus liés aux sciences du sport, mais ils ne permettent pas d'assurer un développement progressif des compétences ni un véritable approfondissement scientifique.

Dans ce contexte, notre demande apparaît pleinement justifiée afin de garantir une formation complète, exigeante et adaptée aux besoins des élèves dans ce domaine.

Dans le cadre du projet Matu27, qui vise à renforcer le domaine des mathématiques, de l'informatique et des sciences expérimentales (MINT), notre demande constituerait un support particulièrement pertinent pour développer des compétences en lien avec ces domaines. Les Sciences du mouvement et du sport offrent en effet un environnement d'apprentissage concret et stimulant, permettant aux élèves de mobiliser ces compétences à travers des situations d'apprentissage liées à la santé, à la performance, au développement personnel et à la durabilité.

Son approche interdisciplinaire en fait un terrain idéal pour des approfondissements. La matière principale proposée associerait les bases biologiques et sanitaires fondamentales aux aspects pratiques et appliqués du mouvement et de la santé. Elle ouvrirait ainsi une véritable approche scientifique, par le biais de cours théoriques, de workshop, de pédagogie du projet, qui dépasseraient largement le cadre des contenus pratiques du sport.

La création d'une OS « Sciences du mouvement et du sport » permettrait de structurer de manière cohérente un ensemble de thématiques complémentaires :

- Anatomie fonctionnelle
- Physiologie de l'exercice
- Biomécanique
- Principes de l'entraînement
- Biochimie de la performance et du métabolisme
- Physiologie nutritionnelle et bilan énergétique
- Santé et prévention
- Psychologie de l'apprentissage, de la motivation et de la résilience
- Principes fondamentaux de la recherche empirique, collecte et analyse de données
- Applications pratiques et sportives

Outre les bases scientifiques, cette matière enseigne :

- La pensée analytique
- L'auto-organisation
- La résilience
- La capacité à travailler en équipe et à communiquer
- La capacité à s'auto-évaluer et évaluer ses pairs pour mener une réflexion
- La capacité à planifier et à mener à bien des projets

Ces compétences sont indispensables pour la formation universitaire. L'OS « Sciences du mouvement et du sport » permet une excellente préparation aux études dans les domaines suivants :

- Médecine humaine
- Biomédecine et sciences du vivant
- Sciences de la santé et santé publique
- Physiothérapie
- Sciences du mouvement et du sport

Cela permet de poser des bases solides pour entrer en Faculté des Sciences et de Médecine et de développer une meilleure compatibilité avec les exigences universitaires.

Le fort taux d'inscription en option complémentaire Sport, ainsi que le nombre élevé de travaux de maturité portant sur des thématiques sportives, témoignent de l'intérêt marqué des élèves pour ce domaine. Ne pas tenir compte de cette tendance serait incohérent et contraire aux besoins exprimés par les élèves.

Après concertation entre le Service du sport de l'État de Fribourg (SSpo), les différentes conférences de branche d'EPS des quatre collèges du canton, et les représentants de la filière Sciences du Mouvement et du Sport de l'Université de Fribourg, nous souhaitons souligner l'importance de reconnaître l'OS « Sciences du mouvement et du sport ».

Nous vous remercions d'avance pour votre intérêt et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les enseignant·e·s d'EPS du Collège Sainte Croix :

Références

- Menetrey, J., & Gremeaux, V. (2025). Médecine de l'exercice : Une étape vers un grand pas pour l'humanité. *Revue Médicale Suisse*, 21(926), 1399-1400.
<https://doi.org/10.53738/REVMED.2025.21.926.47443>
- OFS. (2017). *Enquête suisse sur la santé 2017, Activité physique et santé*.
<https://www.swissstats.bfs.admin.ch/data/webviewer/appld/ch.admin.bfs.swissstat/article/issue19142131709-01/package?utm>
- OFSP. (2022). *Comportement en matière d'activité physique (âge : 18+)*.
<https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicator/monam/comportement-en-matiere-d-activite-physique-age-18?utm>
- OFSP. (2020). *Le sport génère 22,2 milliards de chiffre d'affaires par année en Suisse*.
<https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=77919>
- SSP. (2022). *Déterminants de la santé | Etat de Fribourg*.
<https://www.fr.ch/deef/ssd/statistiques-par-themes/determinants-de-la-sante>

Bulle, le 26 novembre 2025

Forum des langues anciennes (FLA)

DFAC

Madame Sylvie Bonvin-Sansonnens

Monsieur François Piccand

Rue de l'Hôpital 1

1700 Fribourg

Madame la Conseillère d'État,

Monsieur le Chef de service,

Notre association, le Forum des langues anciennes (FLA), forte de sa centaine de membres (enseignants en activité ou retraités), tient à vous faire part de ses considérations sur le projet de grille horaire présenté dans le cadre de la réforme de la maturité.

Nous constatons que le statut des langues anciennes a été modifié. Le changement le plus significatif est l'abandon des ponts de latin et de grec qui avaient pourtant fait leurs preuves (selon les chiffres des dernières années, environ 75% de latinistes ayant suivi le pont ont poursuivi leur cursus et environ 40% des hellénistes).

Les conséquences sont les suivantes :

- le latin obtient le même traitement que les autres langues qui peuvent être étudiées comme langue 3, soit l'anglais et l'italien (corollaire 1 : abandon de l'anglais dès la première année pour les latinistes, à moins de suivre un cours de Basic English ; corollaire 2 : comme pour les autres langues 3, le latin n'est enseigné plus que deux heures par semaine en quatrième année ; corollaire 3 : les latinistes de première année suivent le même nombre de cours que les élèves non-latinistes) ;
- le grec devient la seule option spécifique débutant en première année, à raison de 3 heures hebdomadaires (une éventuelle compensation pour les heures de cours supplémentaires n'est pas évoquée dans les documents officiels) ;
- sauf exception, le choix de poursuivre les langues anciennes fait en 11H engage les élèves pour les 4 années de collège ;
- la perte de 2 heures hebdomadaires en 4^{ème} année, qui nous semble peu conciliable avec l'atteinte des objectifs de la maturité.

L'aspect positif de la réforme réside dans le fait que le latin et le grec gardent leur place dans la grille horaire et leur statut de langue 3 ou OS, ce dont nous vous remercions.

L'aspect préoccupant : nous redoutons fortement que les élèves de 11H ne gardent pas dans leur cursus les langues anciennes sans l'opportunité de faire l'expérience de l'enseignement de ces langues au collège. La nécessité d'une communication élargie, dans un cadre institutionnel, entre le secondaire I et le secondaire II nous apparaît alors comme indispensable.

De plus, nous déplorons le fait que le latin se trouverait en concurrence accrue avec l'anglais, dès la première année de collège. Nous relevons également le besoin d'un cours d'anglais facultatif fondé sur un plan d'études dûment établi et dont il faudrait revoir l'appellation (« Basic English » étant souvent perçu négativement).

Des questions se posent aussi sur l'articulation entre langue 3 et OS en deuxième année : un élève ferait le choix de la langue 3 en 11H, puis serait amené à rattraper une année de langue s'il prenait OS anglais, latin, ou italien, ou s'il voulait changer de L3. Cela serait excessivement fastidieux, découragerait les élèves et mettrait en péril les OS linguistiques.

Toutes ces préoccupations sont partagées par nos collègues de la section germanophone qui sont en plus favorables à l'introduction du grec en première année dans le cursus qui leur est propre.

En l'état, le projet de grille horaire représente une menace importante pour l'avenir de nos branches et nous pensons que le maintien de la possibilité offerte aux élèves de revoir le choix fait en dernière année de CO est capital.

En espérant que notre missive trouve bon accueil, nous vous adressons, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Chef de service, nos salutations distinguées.

Bulle, le 26 novembre 2025

Forum des langues anciennes (FLA)

DFAC

Madame Sylvie Bonvin-Sansonnens

Monsieur François Piccand

Rue de l'Hôpital 1

1700 Fribourg

Madame la Conseillère d'État,

Monsieur le Chef de service,

Notre association, le Forum des langues anciennes (FLA), forte de sa centaine de membres (enseignants en activité ou retraités), tient à vous faire part de ses considérations sur le projet de grille horaire présenté dans le cadre de la réforme de la maturité.

Nous constatons que le statut des langues anciennes a été modifié. Le changement le plus significatif est l'abandon des ponts de latin et de grec qui avaient pourtant fait leurs preuves (selon les chiffres des dernières années, environ 75% de latinistes ayant suivi le pont ont poursuivi leur cursus et environ 40% des hellénistes).

Les conséquences sont les suivantes :

- le latin obtient le même traitement que les autres langues qui peuvent être étudiées comme langue 3, soit l'anglais et l'italien (corollaire 1 : abandon de l'anglais dès la première année pour les latinistes, à moins de suivre un cours de Basic English ; corollaire 2 : comme pour les autres langues 3, le latin n'est enseigné plus que deux heures par semaine en quatrième année ; corollaire 3 : les latinistes de première année suivent le même nombre de cours que les élèves non-latinistes) ;
- le grec devient la seule option spécifique débutant en première année, à raison de 3 heures hebdomadaires (une éventuelle compensation pour les heures de cours supplémentaires n'est pas évoquée dans les documents officiels) ;
- sauf exception, le choix de poursuivre les langues anciennes fait en 11H engage les élèves pour les 4 années de collège ;
- la perte de 2 heures hebdomadaires en 4^{ème} année, qui nous semble peu conciliable avec l'atteinte des objectifs de la maturité.

L'aspect positif de la réforme réside dans le fait que le latin et le grec gardent leur place dans la grille horaire et leur statut de langue 3 ou OS, ce dont nous vous remercions.

L'aspect préoccupant : nous redoutons fortement que les élèves de 11H ne gardent pas dans leur cursus les langues anciennes sans l'opportunité de faire l'expérience de l'enseignement de ces langues au collège. La nécessité d'une communication élargie, dans un cadre institutionnel, entre le secondaire I et le secondaire II nous apparaît alors comme indispensable.

De plus, nous déplorons le fait que le latin se trouverait en concurrence accrue avec l'anglais, dès la première année de collège. Nous relevons également le besoin d'un cours d'anglais facultatif fondé sur un plan d'études dûment établi et dont il faudrait revoir l'appellation (« Basic English » étant souvent perçu négativement).

Des questions se posent aussi sur l'articulation entre langue 3 et OS en deuxième année : un élève ferait le choix de la langue 3 en 11H, puis serait amené à rattraper une année de langue s'il prenait OS anglais, latin, ou italien, ou s'il voulait changer de L3. Cela serait excessivement fastidieux, découragerait les élèves et mettrait en péril les OS linguistiques.

Toutes ces préoccupations sont partagées par nos collègues de la section germanophone qui sont en plus favorables à l'introduction du grec en première année dans le cursus qui leur est propre.

En l'état, le projet de grille horaire représente une menace importante pour l'avenir de nos branches et nous pensons que le maintien de la possibilité offerte aux élèves de revoir le choix fait en dernière année de CO est capital.

En espérant que notre missive trouve bon accueil, nous vous adressons, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Chef de service, nos salutations distinguées.

Groupe de Français Langue 1
Collège de Gambach
Avenue Louis-Weck_Reynold 9
1700 Fribourg

Monsieur
François Piccand, chef de service du secondaire II
Direction de la formation et des affaires culturelles
1, Rue de l'Hôpital
1700 Fribourg

Fribourg, le 26 novembre 2025

Matu 27 – proposition de grille horaire : Réduction du nombre d'heures de français langue maternelle

Monsieur le chef de service,

A quelques jours du terme de la consultation relative à la grille horaire dans le contexte du projet cantonal Matu 27, la conférence de Français Langue première du Collège de Gambach tient à exprimer sa profonde désapprobation quant à la proposition de supprimer une heure hebdomadaire dans sa branche en 4^{ème} année.

En premier lieu, une contradiction nous interpelle. Il y a moins de dix ans, en 2016, et sur injonction des universités et des Hautes Écoles accueillant en début du cursus des étudiant.es n'ayant pas le niveau en langue maternelle, il a été demandé par la CDIP un travail de longue haleine sur la question des compétences de base en Langue I (français et allemand). Des groupes de travail ont été constitués pour trouver des solutions concrètes à cette problématique : à Fribourg, des cours d'appui en deuxième année du collège ont été créés et sont encore dispensés à ce jour, car le déficit des étudiant.es dans les langues maternelles ne va pas en diminuant. Pourtant dans la grille horaire du projet cantonal Matu 27 soumise à consultation, il est prévu de supprimer une heure d'enseignement en Français Langue I et en Allemand Langue I l'année précédant l'entrée des étudiant.es dans le parcours académique. La proposition cantonale de grille-horaire discrédite non seulement les universités et Hautes écoles dans leur demande, mais aussi la démarche engagée en 2016 et poursuivie dans l'ensemble des collèges encore à l'heure actuelle par le biais des cours d'appui dans les Langues premières.

En second lieu, l'état actuel des technologies et le sentiment que toute connaissance ou que toute compétence est accessible et « délégable » à tout instant à un tiers machinique, doit nous encourager à adapter nos pratiques d'enseignement. Il semble dès lors impératif de privilégier le lien social, de même que le travail de soutien en classe, par un ajustement qui nous permette d'endosser un rôle de tuteur.ice, d'accompagnateur.ice de nos élèves. Or, cette posture implique un temps de classe, respectivement d'enseignement plus grand, à plus forte raison pour la Langue 1 dont les compétences et les savoirs visés (pensée critique, rédaction de textes longs, analyse, compréhension de l'historicité de la littérature) impliquent une présence experte, un travail sur la durée et le temps long pour porter ses fruits. Cette présence augmentée en classe permettrait aussi de mieux sensibiliser les élèves aux questions cruciales d'autorité du savoir (les sources) et au risque très important d'erreurs ou d'imprécisions produites par les intelligences artificielles qui reposent sur des modèles statistiques. Cette sensibilisation est par ailleurs au cœur des principes de l'éducation numérique, en tant que domaine transversal – quand bien même elle eût mérité d'être envisagée comme une question fondamentale de la réflexion engagée par Matu 27 –, dans le projet de Matu 27.

Rappelons encore à ce propos que, lors d'une conférence sur l'IA donnée à l'Aula de Gambach, le docteur en pédagogie Lionel Alvarez a parlé du concept de « délestage cognitif », qui décrit le risque réel de perte de fonctions cognitives encouru lorsque les agents conversationnels des conférences des Collèges Sainte-Croix, Saint-Michel et du Sud) sont utilisés à outrance. Or pour pallier ce danger, il est plus impératif que jamais de privilégier le travail en classe. Par ailleurs, cet aspect relatif aux IA avait déjà été souligné lors de la consultation du PEC, il y a plusieurs mois : un *addendum* à la consultation qui n'avait absolument pas été pris en compte.

En troisième lieu et pour calmer nos inquiétudes, un des arguments énoncés consiste à avancer que les enseignant.es des autres branches participeraient à l'amélioration du français dans leurs cours, en « compensation » de la perte d'heures. Outre le fait que cette volonté témoigne d'une vision partielle et utilitariste de notre branche, oubliant toute la part culturelle, critique et analytique qui fonde la Langue I, elle incarne aussi un manque de considération des compétences et de l'expertise des enseignant.es de Français Langue I. Oserait-on demander à des professeur.es de français de participer à l'amélioration de l'algèbre de base ?

Enfin, l'argument arithmétique mis en avant pour justifier le fait que la langue 1 doive une fois de plus servir de variable d'ajustement est quelque peu spécieux. En effet, il ne prend pas en considération le fait que la Langue 1 ne peut pas proposer – contrairement aux MINT – d'option spécifique ni d'option « avancée / standard ».

Nous tenons finalement par ce courrier à joindre notre voix à celles des conférences des Collèges de Sainte-Croix, de Saint-Michel et du Collège du Sud, à celle de la Conférence cantonale de Français et encore à celle de l'Association suisse des Professeur.es de Français, qui dénoncent dans votre projet un risque accru d'affaiblissement de la Langue I par la suppression de la 5^{ème} heure de français en 4^{ème} année du collège.

En restant à votre disposition pour tout échange ou contribution constructive, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le chef de service, nos respectueuses salutations.

Le groupe de Français Langue I du Collège de Gambach

Conférences cantonales de langue première
(Français L1 / Deutsch 1. Sprache)
c/o Collège Sainte-Croix
Rue Saint-Exupéry 4
1700 Fribourg

Copie à:

Fribourg, le 21 novembre 2025

**Direction de la formation et des affaires
culturelles (DFAC)**

Madame la Conseillère d'État
Sylvie Bonvin-Sansonens
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg

**Consultation de la grille horaire de Matu2027
Prise de position des conférences cantonales de langue première**

Madame la Conseillère d'Etat,

Nous avons pris connaissance avec intérêt du projet de réforme gymnasiale Matu2027. Nous avons constaté qu'il prévoit la suppression d'une période hebdomadaire de langue première en 4^e année. Cette proposition suscite nos plus vives inquiétudes.

Nous tenons tout d'abord à rappeler que, lors de la précédente réforme de la maturité, en 1998, la langue première avait déjà perdu une heure (ce qui correspond à plus de 36 leçons sur une année scolaire). Depuis, les universités et les hautes écoles n'ont cessé de déplorer une dégradation des compétences en langue. Or quels que soient les aménagements proposés, une heure de moins en langue première entraînera inévitablement une plus grande détérioration de sa maîtrise.

Voici les raisons pour lesquelles nous pensons qu'il est nécessaire de maintenir le nombre actuel de leçons.

Tout d'abord, la langue première n'est pas une branche parmi d'autres, car elle est la *langue d'enseignement*, c'est-à-dire le moyen par lequel les étudiantes et les étudiants *accèdent* à tous les contenus d'enseignement (langues étrangères mises à part). C'est donc une discipline *transversale* et *fondamentale* (comme les mathématiques, qui ont cependant une variante renforcée) dont il serait préjudiciable de diminuer les compétences.

Le PEC fédéral 2024 énumère les *compétences de base* au niveau de la langue d'enseignement constitutive de l'aptitude générale aux études. Ces compétences recouvrent trois domaines : *la réception et la production de textes oraux et écrits*, ainsi que *la conscience linguistique*. Elles comprennent, notamment, la capacité de discerner le point de vue, l'implicite et l'effet recherché d'un texte, l'aptitude à articuler logiquement ses idées et à les rendre accessibles au destinataire visé, la faculté de comprendre et maîtriser des structures de phrases complexes dans tous types de contexte. Ces compétences ne se réduisent donc pas à des aptitudes simplement communicationnelles mais sont des compétences complexes qui constituent un prérequis pour tout parcours universitaire. Elles sont d'ailleurs au centre de la rédaction des futurs plans d'études cantonaux. Or il semble peu vraisemblable que les disciplines spécifiques aient le

temps et les qualifications requises pour travailler ces compétences dites « de base » mais en réalité de haut niveau.

De plus, l'essor rapide de l'*intelligence artificielle générative (IAG)* ces dernières années renforce le risque d'une dégradation des capacités langagières des étudiantes et étudiants. La maîtrise active d'une capacité passe par son apprentissage et par son exercice régulier ; or cet apprentissage a été rendu plus complexe par le recours facilité à l'IAG, d'où la nécessité du travail en classe. Du reste, un travail de fond sur les modèles de langage développés par l'intelligence artificielle est devenu fondamental pour une prise de conscience éclairée de ce qu'implique leur utilisation. L'enseignement de la langue première est un des lieux où ces réflexions peuvent être menées en profondeur.

Un des axes essentiels du projet Matu2027 est le renforcement de l'*autonomie* des élèves, en vue de les préparer aux études supérieures. On peut légitimement se demander en quoi la suppression d'une heure favoriserait cette dernière. En effet, l'autonomie de l'élève ne peut être laissée à elle-même mais elle doit être accompagnée et encadrée pour pouvoir être développée. Diminuer le nombre de leçons de langue première et fragmenter les compétences de base sur plusieurs disciplines ne permet pas de travailler sur le temps long qu'exige le développement de l'autonomie.

Enfin, le PEC fédéral 2024 décrit la finalité de l'enseignement du Français L1 comme suit : « La visée la plus haute et la plus importante de l'enseignement du Français comme langue première est de favoriser un *rapport vivant et personnel de l'élève avec la langue et les idées*, d'inciter à la fois au décentrement et à la quête de soi. [...] Sa poursuite nécessite une atmosphère de confiance et de liberté dans l'expression d'une *pensée critique*. » En d'autres termes, l'enseignement du Français L1 envisage la langue non pas seulement comme un outil de communication mais comme une façon de s'ouvrir au monde et aux autres cultures. Or le rapport vivant et personnel à la langue exige durée, confiance et réciprocité. Ce qui ne peut être atteint si l'on réduit la dotation horaire de la langue première.

Il est impératif, pour la *qualité générale de la formation gymnasiale des élèves*, de maintenir cette cinquième heure de Français L1 en quatrième année. Cette dernière ne sera jamais compensée par sa dissémination au sein d'autres disciplines ou de journées spéciales autour de projets thématiques, car l'acquisition des compétences de base de haute qualité et l'approfondissement de la langue qu'exige le PEC 2024 demandent du temps, de la confiance et de la continuité.

Nous espérons que ce courrier trouvera toute votre attention et nous vous présentons, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations les meilleures.

Collège Saint-Michel

Collège Sainte-Croix Collège de Gambach Collège du Sud

Matu2027 - grille horaire de ?

Canton	Fribourg
École	
Option spécifique	
Nbre de semaines scolaires	37

Disciplines selon RRM/ORM

Domaine / Discipline		Grille horaire					Projets				Total					exigence art. 18
		Saisie leçons hebdomadaires					Saisie de journées				(Leçons hebdomadaires calculées)					
Année scolaire		I	II	III	IV	Total	I	II	III	IV	I	II	III	IV	Total	
Langues	langue d'enseignement	4	4	4	4	16,0					4,00	3,89	3,89	4,00	15,78	
	2e langue nationale	3	3	3	4	13,0					3,00	2,92	2,92	4,00	12,84	
	3e langue (anglais, italien, latin)	2	3	3	3	11,0					2,00	2,92	2,92	3,00	10,84	
	Total	9	10	10	11	40,0	0	0	0	0	9,00	9,73	9,73	11,00	39,46	
Proportion langues dans le temps d'enseignement en %															32,04%	≥ 27%
MINT	mathématiques	4	4	4	4	16,0					4,00	3,89	3,89	4,00	15,78	
	informatique	2	2			4,0					2,00	1,95	0,00	0,00	3,95	
	biologie	2	2			4,0					2,00	1,95	0,00	0,00	3,95	
	chimie	2	2			4,0					2,00	1,95	0,00	0,00	3,95	
	physique		2	2		4,0					0,00	1,95	1,95	0,00	3,89	
	MINT en général sur 2 ans (incl. math+)			2	2	4,0					0,00	0,00	1,95	2,00	3,95	
Total		10	12	8	6	36,0	0	0	0	0	10,00	11,68	7,78	6,00	35,46	
Proportion MINT dans le temps d'enseignement en %															28,79%	≥ 27%
SHS	géographie	2	2			4,0					2,00	1,95	0,00	0,00	3,95	
	histoire	2	2	2	2	8,0					2,00	1,95	1,95	2,00	7,89	
	économie et droit	3				3,0					3,00	0,00	0,00	0,00	3,00	
	philosophie			3	3	6,0					0,00	0,00	2,92	3,00	5,92	
Total		7	4	5	5	21,0	0	0	0	0	7,00	3,89	4,86	5,00	20,76	
Proportion SHS dans le temps d'enseignement en %															16,85%	≥ 12%
Arts	arts visuels	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	musique	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	arts en général		2	2		4,0					0,00	1,95	1,95	0,00	3,89	
Total		4	2	2	0	8,0	0	0	0	0	4,00	1,95	1,95	0,00	7,89	
Proportion arts dans le temps d'enseignement en %															6,41%	≥ 6%
opt. oblig.	option spécifique		4	4	5	13,0			5		0,00	3,89	4,84	5,00	13,73	
	option complémentaire			2	2	4,0					0,00	0,00	1,95	2,00	3,95	
	travail de maturité			1		1,0		5			0,00	0,95	0,97	0,00	1,92	
Total		0	4	7	7	18,0	0	5	5	0	0,00	4,84	7,76	7,00	19,59	
Proportion options obligatoires dans le temps d'enseignement en %															15,91%	≥ 15%
Temps d'enseignement total selon RRM/ORM		30,00	32,00	32,00	29,00	123,0	0	5	5	0	30,00	32,08	32,08	29,00	123,16	
sport		3	3	3	3	12,0										
science des religions		2				2,0										
Enseignement total		35,00	35,00	35,00	32,00	137,0	0	5	5	0						
Dont travail interdisciplinaire selon l'art. 20 al. 2 RRM/ORM																exigence art. 20
discipline						0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
école						0,0	10	5	5	10	1,89	0,95	0,95	1,73	5,51	
Total		0	0	0	0	0,0	10	5	5	10	1,89	0,95	0,95	1,73	5,51	
Proportion interdisciplinarité dans le temps d'enseignement total en %															4,48%	≥ 3%

Commentaire I38:

Les 5 journées en 2ème année sont dédiées à la rédaction d'un mini TM. Le professeur de L1 pourrait superviser ce travail.

Fribourg, 29 novembre 2025

Réponse à la consultation grille horaire/Matu2027

Madame, Monsieur,

Le groupe cantonal de physique, en complément des réponses des enseignants au sondage du service du Secondaire 2, souhaite partager ses réflexions et son inquiétude concernant la proposition de réforme de la maturité gymnasiale, notamment la réduction des heures de physique en 4^e année.

Nous comprenons la volonté d'adapter les plans d'étude. Cependant, diminuer la dotation horaire en physique compromet la continuité et la qualité de la formation scientifique. Cette discipline est en effet une branche obligatoire (et éliminatoire) dans des filières universitaires telles que médecine, biologie, pharmacie, chimie et la majorité des sciences de l'ingénierie. Réduire son enseignement, c'est désavantager les élèves fribourgeois par rapport à ceux d'autres cantons, qui sont nombreux à proposer une dotation horaire 6-6-6 en biologie-chimie-physique dans leurs grilles horaires.

L'introduction du cours « MINT en général », censé compenser cette réduction, ne présente ni contenu clairement défini, ni garanties, quant à l'acquisition des compétences actuellement développées en physique. Cela risque d'affaiblir la formation scientifique et de compromettre la préparation aux études supérieures.

Nous attirons également votre attention sur l'impact en matière d'égalité. Si la physique n'était proposée qu'en option, les disparités entre filles et garçons pourraient s'accroître. Les études montrent que les filles hésitent davantage à choisir la physique, souvent par manque de confiance en leurs capacités. Limiter son enseignement obligatoire, c'est restreindre leur accès aux carrières scientifiques.

Enfin, même pour les élèves qui ne poursuivront pas des études scientifiques, une solide culture en physique est indispensable pour comprendre les enjeux majeurs de notre époque – énergie, climat – et participer à des décisions éclairées en tant que citoyen·ne·s. Réduire cette formation, c'est affaiblir la capacité des générations futures à relever ces défis.

Nos propositions :

- Maintenir 6 périodes de physique et renforcer la biologie et la chimie à 6 heures chacune, pour une véritable équité entre les disciplines.
- Si cela n'est pas réalisable, conserver le statu quo avec 6 périodes de physique.

Nous vous remercions d'avance de l'attention portée à ces remarques, essentielles pour la qualité scientifique de la formation gymnasiale.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le groupe cantonal de physique

Le présent document se réfère au questionnaire à remplir dans le cadre de la consultation sur la grille horaire Matu27. Il complète les réponses du groupe de maths CGAM aux questions en lien avec le domaine MINT et décrit de manière approfondie notre position au sujet des deux variantes proposées relatives au cours de mathématiques renforcées.

8) *Approuvez-vous une offre de renforcement en informatique et/ou en sciences expérimentales ?*

Oui

9) *Quelle variante d'organisation du cours de mathématiques renforcées préférez-vous ?*

Sur ce point, le groupe de maths CGAM est unanime : la meilleure solution consiste à garder le modèle actuel (cours séparés de 5 périodes/semaine dès la deuxième année). En effet, ce modèle a pour avantage les considérations suivantes.

- Il offre aux élèves qui le souhaitent la possibilité de se confronter à la pensée abstraite et d'acquérir des compétences mathématiques rigoureuses de manière précoce, progressive et profonde (préparation progressive et solide pour un cursus scientifique).
- Il offre aux élèves qui le souhaitent la possibilité de nourrir au plus tôt leur intérêt et leur curiosité (challenge intellectuel).
- Il offre aux élèves qui doutent de la pertinence de leur choix la possibilité d'essayer une année puis de confirmer ou d'infirmer leur choix (droit à l'erreur dans un choix).
- Il demande aux élèves qui font le choix de la voie renforcée un investissement régulier et mesuré (une leçon supplémentaire par année).

Ce modèle semble avoir fait ses preuves (voir l'article¹) et il est en mesure de répondre aux besoins des élèves désirant se préparer au mieux pour un cursus scientifique.

La volonté de modifier à l'avenir l'organisation en vigueur actuellement ne repose sur aucun fait avéré et n'est pas justifiée dans le document explicatif joint au projet de grille horaire Matu2027. Les deux variantes proposées ont en commun

- de ne pas permettre le droit à l'erreur dans le choix effectué par l'élève. En effet, en optant pour le cours de mathématiques renforcées seulement en fin de deuxième année, les élèves intéressés n'auraient plus la possibilité de revenir au cours de maths standard après une année comme actuellement. Cette perte de flexibilité pourrait amener de nombreux élèves potentiellement intéressés par ce cours, à renoncer à s'y inscrire pour ne pas mettre en péril la réussite de leurs études. Ce risque s'oppose à l'argument de retarder le choix du cursus en mathématique en fin de deuxième année pour un choix plus affirmé.
- de demander un investissement plus conséquent en quatrième année. Cet aspect comptable durant l'année déterminante des examens pourrait alimenter une réticence à choisir la voie renforcée.
- de réduire sensiblement l'offre destinée aux élèves voulant développer leurs compétences en mathématiques pour, entre autres, préparer au mieux un futur cursus scientifique. Ceci constitue une contradiction à l'un des objectifs de la réforme, soit le renforcement des branches MINT.
- d'impliquer 2 heures « sans cours » supplémentaires dans l'horaire des élèves de maths standards par rapport aux élèves de maths renforcées. Cette différence de traitement et ce déséquilibre au niveau de l'horaire risque d'amener les élèves intéressés par les maths renforcées à considérer que la charge horaire est trop importante par rapport aux maths standards dans les deux dernières années du cursus et donc à renoncer à choisir cette voie.

1. <https://www.24heures.ch/valdois-valaisans-genevois-qui-sont-les-meilleurs-a-lepfl-507988349735>

- de risquer d'entraîner un manque de stimulation pour les bons élèves pendant les deux premières années.

En considérant ces différents arguments, la variante 1 aurait des conséquences désastreuses, car avec seulement 4 périodes, sur les quatre années de formation, dédiées aux mathématiques renforcées, une maîtrise approfondie des connaissances et raisonnements mathématiques dans tous les domaines étudiés ne pourra assurément plus être garantie. Par ailleurs, cette variante, qui prône la cohabitation entre élèves de niveaux très hétérogènes, demandera de la part de l'enseignant une différenciation bien plus importante qui aura pour effets d'un côté, une diminution du temps pouvant être accordé aux élèves en difficulté et d'un autre côté, de la redondance ainsi qu'un ralentissement du rythme pour les élèves rapides et en soif de nouveautés. Il est également possible que, confrontés à des élèves ayant de la facilité en mathématiques, les élèves les plus faibles soient inhibés dans leurs processus d'apprentissage, alors que les plus forts ne soient pas suffisamment stimulés. Ces effets négatifs sur tous les élèves ne sauraient être compensés par l'éventuel gain dans la compétence d'entraide entre pairs.

De plus, affirmer que la variante 1 encouragerait les filles à se lancer dans le cursus de mathématiques renforcées nous semble peu cohérent. D'une part, filles comme garçons peuvent se sentir découragés par les exigences d'une branche et par la crainte de la baisse de note. D'autre part, s'il s'agit de renforcer le sentiment de compétence des filles par rapport aux branches scientifiques, il nous semble que leur montrer que les notes des examens standards sont là pour « remonter » les notes des examens maths renforcées (qui seraient moins élevées), ne va pas les aider à prendre confiance dans leur capacité à résoudre des problèmes plus complexes.

Pour toutes ces raisons, la variante 1 doit dans tous les cas être rejetée.

Quant à la variante 2, elle présente à nos yeux trois défauts importants par rapport au modèle actuel. La concentration du cours de mathématiques renforcées sur deux ans seulement aurait pour conséquence d'affaiblir le niveau global des compétences transversales et disciplinaires spécifiques à ce cours. D'autre part, en optant pour un choix seulement en fin de deuxième année, cette variante ne permet plus le droit à l'erreur dans le choix et présente le risque de ne pas nourrir l'intérêt de certains élèves durant la deuxième année.

En résumé, nous demandons le maintien du modèle actuel (cursus séparé 5/5/5). Si cela ne devait pas être possible, nous optons à l'unanimité pour la variante 2.

10) Avez-vous d'autres remarques sur le domaine des MINT ?

Parmi les branches MINT à choisir comme branches d'approfondissement, nous proposons d'ajouter l'option application des mathématiques.

16) Même si cette réduction est compensée par 5 jours de projets dédiés aux OS, êtes-vous d'accord avec la diminution d'une heure de la dotation horaire des OS au profit du domaine des arts ?

Cette proposition nous paraît dommageable pour l'OS.

17) Approuvez-vous le maintien de la liste des options spécifiques ?

Oui

18) *Est-ce que l'option spécifique physique et application des mathématiques devrait évoluer vers physique et informatique ?*

Non. Relier la physique et l'application des mathématiques dans le cadre d'une option spécifique représente un choix convaincant : ces deux disciplines sont non seulement historiquement étroitement liées, mais elles sont avant tout complémentaires. L'étude approfondie de nombreux phénomènes physiques nécessite de procéder à une formalisation mathématique. Ainsi, les concepts mathématiques utiles dans certains domaines de la physique sont actuellement élaborés en cours d'application des mathématiques, ce qui permet ensuite une utilisation naturelle de ces outils dans le cours de physique.

Quant à l'informatique, ses liens avec la physique sont moins profonds, bien que prépondérants dans certains domaines. Plus précisément, le recours à des outils informatiques pour procéder à des modélisations, des simulations ou des prédictions de phénomènes physiques est indispensable. Cependant, la maîtrise d'outils informatiques nécessaire à la mise en oeuvre de ces éléments est déjà intégrée au cours d'application des mathématiques et permet aussi d'aborder des stratégies de calculs numériques, également applicables en physique.

Par conséquent, l'abandon de cette option au profit d'une combinaison entre physique et informatique représenterait à nos yeux une perte non négligeable pour l'élève curieux et désireux de préparer au mieux un cursus scientifique.

Pour le groupe de maths CGAM
MAIJ / 14.11.25

Concerne : prise de position des groupes de branche des Arts visuels des collèges de Sainte-Croix, de Gambach et de Saint Michel concernant la grille-horaire Matu27

Fribourg, le 27 novembre 2025

Reçu 28 NOV. 2025

Copie à: F. Paiz SBS/AG

Madame la Conseillère d'État, Mesdames, Messieurs,

Suite à la proposition mise en consultation de la nouvelle dotation horaire, nous nous permettons de vous écrire pour vous faire part de notre prise de position.

Nous sommes heureux que l'importance des arts ait été reconnue au niveau fédéral, notamment pour le développement des compétences liées à la créativité, à la communication, à la pensée critique et à la collaboration.

Il nous est précieux de pouvoir continuer à enseigner un contenu de qualité aux élèves en arts visuels, qui met l'accent sur les compétences mentionnées ci-dessus et qui est actuellement possible grâce à des effectifs raisonnables et des élèves motivés. Mais il faut rappeler que nous devons très souvent apprendre aux jeunes que les arts visuels sont une branche exigeante, qu'ils requièrent du travail et un apprentissage à différents niveaux. En effet, la représentation qu'ont les élèves de notre discipline est souvent celle d'une branche facile pour laquelle il n'y a pas besoin de travailler, une sorte de divertissement et d'amusement.

Dans ce contexte d'un enseignement des arts visuels devenu plus difficile, nous aurions préféré que le choix des arts dès la 1^{ère} année se fasse soit pour la musique, soit pour les arts visuels, avec une dotation horaire de 2 heures sur les 4 ans. Ainsi nous pourrions aller beaucoup plus loin dans la formation des élèves, qui seraient par conséquent plus motivés et qui pourraient acquérir un niveau plus poussé grâce à la réalisation de projets artistiques ambitieux, dignes d'une formation gymnasiale.

Si la proposition précédente n'est absolument pas réalisable, il faudrait au minimum diminuer les heures en première année : une heure par semaine par branche artistique, enseignée en alternance sous la forme d'une double leçon. Les élèves font ensuite le choix de leur branche artistique pour la suite (2^{ème} et 3^{ème} année) et terminent leur formation artistique par un projet plus ambitieux lors du 1^{er} semestre en 4^{ème} année.

Concernant la proposition d'enseigner les arts dans la langue partenaire, nous sommes très sceptiques. En effet les élèves de 1^{ère} année manquent généralement de maturité et ont de la peine à s'ouvrir aux personnes de leur entourage. L'ouverture à l'autre communauté linguistique ne vient que graduellement et a besoin de temps, comme nous le constatons dans les classes bilingues. Il y aura aussi une surreprésentation d'une communauté

linguistique par rapport à l'autre, à savoir $\frac{3}{4}$ d'élèves francophones pour $\frac{1}{4}$ d'élèves alémaniques. On peut donc s'attendre à des classes avec de grands effectifs, allant jusqu'à 27 élèves. En plus, bien que langue (écrite et orale) soit présente dans nos cours (explications, mise en commun, remédiations, analyse, etc.), il s'agit avant tout d'un cours « en atelier » qui permet la réalisation de projets artistiques. L'élève ne sera pas véritablement amené à apprendre la langue partenaire sur une base de textes écrits. En choisissant les arts visuels comme branche d'immersion, on risque de passer à côté de l'objectif de donner aux élèves un avant-goût du travail linguistique réalisé dans les classes bilingues.

Concernant l'option spécifique « arts visuels », nous demandons le statu quo, à savoir de garder la répartition actuelle des heures (4-5-5). Le plan d'études des OS en arts visuels est réparti en plusieurs disciplines, avec 2 disciplines par année, qui sont dotées chacune de 2 leçons consécutives par semaine. La perte d'une heure empêche l'enseignement approfondi de l'une des deux disciplines, et, en conséquence, les élèves qui se destinent aux hautes écoles d'art seront moins bien préparés.

On peut dire en conclusion qu'avec la proposition actuelle (arts visuels et musique pour tous en 1^{ère} année et enseignés dans la langue partenaire, perte d'une leçon en OS) l'enseignement des arts visuels perdra en qualité et les conditions d'enseignement seront rendus encore plus difficiles.

En vous remerciant de votre lecture attentive de nos remarques, nous vous adressons nos salutations les meilleures.

Responsable de la coordination des conférences de branche « Arts visuels » des collèges de Sainte Croix, de Gambach et de Saint Michel

Collège Ste-Croix, Fribourg

Aux membres du groupe de pilotage
de la Matu2027

Madame la Conseillère d'État,
Mesdames, Messieurs,

Les changements proposés par la Matu2027 dans les langues 3 et dans les OS suscitent de vives inquiétudes au sein de nos trois groupes de branche. Nous les avons exprimées avec nos collègues dans le formulaire proposé en ligne et dans des lettres séparées. Cependant, au vu de l'importance et du caractère commun des problèmes liés au choix de la langue 3 et à la dotation des OS, nous vous faisons parvenir une vision plus globale de la situation.

La grande difficulté de la nouvelle grille horaire concerne le fait que la langue 3 doive être choisie dès la première année gymnasiale. À la fin du CO, le projet Matu2027 prévoit que les élèves choisissent entre le latin, l'italien ou l'anglais comme troisième langue. Cela crée une vraie concurrence entre les trois langues, ce que nous ne souhaitons pas, ni d'un point de vue pédagogique, ni d'un point de vue collégial. Dans le système actuel, ce choix intervient plus tard et en connaissance de cause.

De plus, le choix de la L3 a des conséquences directes sur les options spécifiques. Que se passera-t-il pour les élèves qui auront choisi l'anglais en langue 3 (actuellement, c'est la grande majorité de nos élèves) et qui désireraient suivre ensuite l'OS anglais ? Devront-ils rattraper une année entière d'italien ? Ou est-il prévu qu'il y ait deux niveaux de L3 dès la deuxième année ? Imaginons maintenant un élève qui aurait choisi l'italien comme L3 en première année pour suivre ensuite l'OS anglais : lui aussi devrait rattraper la première année d'anglais pour se mettre à niveau. Donc, quel que soit le choix de la L3, l'élève qui envisagerait de suivre l'OS anglais sera découragé avant même d'avoir commencé. En italien OS et L3, on aurait un même problème de disparités de niveaux au début de la deuxième année. Et en latin, la suppression du pont en première année aura comme conséquence probable la disparition de la branche. En effet, les élèves de 11H prendront-ils le risque de garder dans leur cursus les langues anciennes en devant renoncer à l'anglais ? Ces élèves auront un éventail de choix réduit par la mise en concurrence de ces deux matières qui actuellement ne s'excluent pas mutuellement, et ce sans avoir pu expérimenter l'apprentissage du latin au collège.

Les propositions actuelles de la Matu2027 affaiblissent donc nos disciplines bien au-delà de ce qui est annoncé : dans la situation actuelle du projet, on peut prédire une quasi-disparition de l'anglais OS, du latin OS et L3 et de l'italien L3, à moins d'ouvrir des classes à très faible effectif, ce qui, dans ce cas, nous conviendrait parfaitement.

Nous déplorons bien évidemment aussi la perte d'heures générale dans les langues qui ne nous permettra plus d'atteindre le niveau d'entrée exigé par les universités, que ce soit comme instrument ou comme domaine d'étude. Le collège ne pourra plus remplir sa mission principale, en particulier pour les élèves qui souhaiteraient s'orienter vers des études littéraires. Pour toutes ces raisons, nous estimons que la situation actuelle, pour l'OS (4-5-5) et pour les L3 (pont de latin et italien dès la deuxième année), est de loin préférable à la proposition de grille horaire de Matu2027.

Dans l'espoir que la situation de nos branches pourra être réexaminée, nous vous transmettons nos meilleures salutations.

Madame la Conseillère d'Etat,
Chère Sylvie,
Monsieur le Chef de service,
Cher François,
Mesdames et Messieurs du Groupe de pilotage,

Voici la réponse de la Conférence des Langues Anciennes du collège St-Michel à la consultation concernant Matu 27.

En préambule, nous tenons à vous remercier chaleureusement de maintenir la possibilité, pour tous nos gymnasiennes et gymnasiens, d'étudier au **collège le latin en langue 3 ou en OS, ainsi que le grec en OS**. Cette ouverture d'esprit de votre part ne va pas forcément de soi à l'heure actuelle, qui baigne dans l'utilitarisme, le rendement et la consommation à tout crin, au détriment de l'humanisme, de l'esprit critique et d'un apprentissage en profondeur. Et quand on connaît la position de certains recteurs face aux humanités et aux langues classiques, qui ont pourtant forgé notre civilisation, nous ne pouvons que vous savoir gré de tenir bon, en ce début de XXI^{ème} siècle, face à ces voix de sirènes utilitaristes. Merci !

I. Traitement de la langue 3

Nous estimons que le choix de la langue 3 en 11H, mettant en concurrence l'anglais, le latin et l'italien, est une mauvaise idée. Tout d'abord, il pose un problème majeur lors du passage en 2^{ème} année de collège: un élève ferait le choix d'une langue en 11H, puis serait amené à rattraper une année de langue 3 s'il prenait OS Anglais, Latin ou Italien, ou s'il voulait changer de L3. Cela serait excessivement fastidieux, découragerait les élèves et mettrait en péril les OS linguistiques. Par exemple, un élève qui aimerait faire l'OS Anglais devrait prendre la L3 Anglais en 1^{ère}, puis choisirait l'OS Anglais en 2^{ème} mais devrait choisir entre l'italien et le latin, et s'intégrer à une classe qui a déjà fait une année de L3 en 1^{ère} année. Qu'en pensez-vous et que proposez-vous comme solution ?

De plus, mettre en concurrence les trois langues nous semble être un très mauvais signal, voire un pas en arrière, et réduit le choix d'un étudiant qui aimerait étudier les langues à l'université.

II. Enseignement du latin en première année

Nous estimons que le choix d'une langue 3 en 11H est certainement prématuré : les élèves de CO décideraient pour les quatre ans sans avoir fait l'expérience de ces branches. Un sondage récent réalisé auprès des élèves de CO confirme largement cette inquiétude : une grande majorité d'entre eux n'auraient pas choisi l'une ou l'autre des langues classiques s'il leur avait fallu se décider définitivement dès la première année.

Pour toutes ces raisons, nous proposons de garder le fonctionnement actuel : l'anglais comme langue 3 pour **tous les étudiants en première année**, un enseignement de latin de trois heures proposé avec des

compensations (actuellement il s'agit d'une heure d'économie en moins avec les Sciences religieuses facultatives), et le choix définitif en fin de première année de collège. La langue 3 italien commencerait ainsi en 2^{ème} année, et tous les élèves auraient le même niveau. Les élèves qui choisiraient une option linguistique n'auraient pas à rattraper de leur côté une année entière de langue 3.

Et concernant le pont de latin que nous connaissons aujourd'hui, il donne vraiment d'excellents résultats au niveau de la motivation des étudiants. Ainsi, pour les huit dernières années à St-Michel, nous avons eu environ 135 latinistes en 1^{ère} année et plus de 110, soit plus de 80%, qui l'ont gardé à partir de la deuxième année.

III. Enseignement du grec en première année

De même, nous jugeons le traitement du grec comme OS dès la première année, sans compensations horaires dévolues annoncées dans la consultation, comme extrêmement bancal. Nous proposons le maintien d'un enseignement en première année, laissant le choix du grec comme OS en même temps que toutes les autres options. Il n'y a pas de raison que les hellénistes doivent décider plus tôt que les autres élèves. Nous plébiscitons également le passage de cet enseignement à trois heures hebdomadaires, afin d'assurer un meilleur apprentissage dès la première année, quitte à perdre une heure en deuxième année (une dotation de 3-3-5-5, plutôt que la situation actuelle de 2-4-5-5). Et nous nous permettons d'insister pour obtenir une compensation aux trois heures de grec qui seraient dispensées en première année.

Enfin, à propos du pont de grec que nous connaissons aujourd'hui, il a lui aussi largement fait ses preuves au niveau de la motivation des étudiants. Ainsi, pour les treize dernières années à St-Michel, nous avons eu environ 200 hellénistes en 1^{ère} année et plus de 70, soit plus de 35%, qui l'ont choisi en OS.

IV. Réduction drastique du latin en dernière année

La réduction proposée d'heures en 4^{ème} année (passage de 4 à 2 heures !) est tout simplement effarante. Le latin bénéficie actuellement d'une heure supplémentaire par rapport à l'anglais langue 3. Cette quatrième heure est particulièrement appréciée des élèves et des enseignants. Contrairement aux langues vivantes, l'apprentissage du latin ne peut se faire sur le terrain et requiert plus de temps en classe pour approfondir la matière et assurer un enseignement varié et de qualité. C'est pourquoi nous proposons de maintenir cette dotation en quatrième année, année lors de laquelle les élèves travaillent les compétences et les sujets les plus intéressants et les plus utiles pour les études universitaires.

V. Diminution du domaine des langues

Nous déplorons et n'approuvons pas du tout cette proposition. Les langues sont les grandes perdantes de cette réforme de la maturité et nous ne comprenons vraiment pas pourquoi.

Tout d'abord, comme vous le savez, la langue première n'est pas une branche parmi d'autres, car elle est la langue d'enseignement, c'est-à-dire le moyen par lequel les étudiantes et les étudiants accèdent à tous les contenus d'enseignement (langues étrangères mises à part). C'est donc une discipline transversale et fondamentale (comme les mathématiques, qui ont cependant, elles, une variante renforcée) dont il serait préjudiciable de diminuer les compétences. Nous tenons également à rappeler que, lors de la précédente réforme de la maturité, en 1998, la langue première avait déjà perdu une heure. Depuis, les universités et les hautes écoles n'ont cessé de déplorer une dégradation des compétences en langue. Or quels que soient les aménagements proposés, une heure de moins en langue première entraînera inévitablement

une plus grande détérioration de sa maîtrise. Il en va de même pour la langue 2 et la langue 3. Ceci est d'autant plus important dans un canton qui valorise le bilinguisme. Les langues anciennes sont à la base de nombreuses langues vivantes et facilitent leur apprentissage, de même que la construction de la pensée, la réflexion complexe, la curiosité et l'esprit critique.

VI. Echanges linguistiques

Au point 5 de votre document explicatif (intitulé Explication des changements, domaine des langues), figure la phrase suivante : « La langue 3 bénéficie aussi de l'accent mis sur les échanges linguistiques. » A quoi faites-vous allusion pour les latinistes ? A un éventuel voyage d'études en Italie, à des visites de musées ou de sites archéologiques dans notre pays ? Merci d'avance de vos éclaircissements.

VII. Traitement de faveur pour l'économie et le droit

Nous désapprouvons le passage de 3 à 4 heures pour l'économie et droit, d'autant qu'aucune formation universitaire n'exige un prérequis dans ces branches.

VIII. Traitement des OC

La nouvelle organisation des options complémentaires nous apparaît comme très réjouissante. La possibilité d'ouvrir des séminaires semestriels nous apparaît comme une bonne préparation aux études universitaires, ainsi qu'une stimulation supplémentaire pour les enseignants, qui pourront proposer des thématiques interdisciplinaires, spécifiques et nouvelles.

De même, nous sommes plus que satisfaits que les langues aient leur place dans les options complémentaires, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En espérant que vous pourrez tenir compte de la majorité de nos remarques et suggestions, nous vous remercions du travail accompli et vous adressons, Madame la Conseillère d'Etat, chère Sylvie, Monsieur le Chef de service, cher François, Mesdames et Messieurs du Groupe de pilotage, nos cordiales salutations.

Pour la Conférence des Langues Anciennes de St-Michel

Matu27 – Modifications prévues de la grille horaire dans les gymnases fribourgeois

Prise de position commune des conférences de branche de géographie des gymnases du canton de Fribourg et du département des Géosciences de l'Université de Fribourg

Destinataire : Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) et groupe de pilotage pour la Maturité2027

Expéditeur : enseignant·e·s de géographie germanophones et francophones des collèges Ste-Croix, Gambach, St-Michel et du Collège du Sud ; professeur·e·s et maître-assistant·e·s du Département des Géosciences de l'Université de Fribourg

Date : Fribourg, le 27 novembre 2025

**Chers responsables du groupe de pilotage pour la Maturité 2027,
Chère Madame la Conseillère d'État Sylvie Bonvin-Sansonnens,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la réforme Matu2027¹, la modification prévue de l'horaire dans les gymnases ne prévoit **que deux leçons hebdomadaires de géographie** en 1^e et 2^e années, maintenant un statu quo par rapport à la dotation horaire cantonale du plan d'étude cadre de la Matu 1994. Si cette dotation est formellement conforme au RRM 2023², elle nous semble insuffisante pour atteindre les nouveaux objectifs de formation indiqués dans le nouveau plan d'études cadre pour les écoles de maturité gymnasiale. Les mandats partiels 1 et 3 du rapport d'impulsion³ pour la Matu27 avaient également relevé la sous-dotation actuelle de la géographie dans notre canton.

Dans les lignes qui suivent, nous souhaitons expliquer pourquoi la répartition actuelle nous semble insuffisante et quels ajustements seraient, à notre sens, judicieux pour répondre aux exigences d'un enseignement qualitatif de la géographie.

1. Les forces de la géographie pour l'enseignement gymnasial

La géographie – et plus largement les géosciences – combine des **approches interdisciplinaires** issues des sciences naturelles, sociales et économiques. Elle permet notamment aux élèves de **comprendre et d'évaluer de manière critique des questions complexes** liées au climat, à la gestion des risques, aux ressources, à l'énergie, aux migrations, à l'aménagement du territoire, à la mondialisation, etc. La géographie contribue ainsi à la formation générale, à la préparation aux études universitaires, à la vie professionnelle et à un comportement responsable dans notre société.

Le contexte international et local aujourd'hui en pleine mutation demande aux élèves une bonne compréhension du fonctionnement du système Terre. La géographie revêt en conséquence une importance sociétale et citoyenne particulière. **Selon le plan d'études cadre fédéral pour les écoles de maturité gymnasiale, le rôle central de la géographie** est notamment mentionné dans le chapitre 2.7 traitant de la **thématique transversale de la durabilité** : « Ces bases relèvent principalement de la responsabilité

¹ Projet Matu27 : <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/ecoles-secondaires-superieures/service-de-lenseignement-secondaire-du-deuxieme-degre-s2/projet-cantonal-matu2027>

² RRM règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale : <https://www.edk.ch/fr/themes/maturite-gymnasiale>

³ Projet Matu27, rapport d'impulsion, avril 2025 : https://www.fr.ch/sites/default/files/2025-05/Matu27_rapport%20impulsion.pdf?v=1746713679

de la branche « géographie », qui fait le lien entre les sciences naturelles et les sciences humaines et sociales »⁴. L'éducation au développement durable (EDD) est un nouvel axe fort de la nouvelle maturité. **Selon les Nations Unies, « l'éducation au développement durable (EDD) est en effet cruciale car elle donne aux individus les connaissances et les compétences nécessaires pour comprendre les enjeux mondiaux complexes, prendre des décisions éclairées et agir collectivement pour construire un avenir durable sur les plans environnemental, social et économique »**. Elle est donc indispensable pour réaliser tous les autres objectifs de développement durable (ODD), qui servent notamment de boussole pour la stratégie de durabilité de l'État de Fribourg et de la Confédération⁵.

Même si l'EDD ne doit pas exclusivement être cantonnée à la géographie, elle **nécessite cependant l'acquisition d'une base scientifique solide**. Le plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale mentionne explicitement que « **il est nécessaire de placer une introduction de fond** (c'est-à-dire un cours de base) **sur le développement durable le plus tôt possible dans le cursus, de manière à fournir des points d'ancrage pour toutes les matières** »⁶. Il est alors important que la branche dispose de suffisamment d'heures pour transmettre les fondements de l'EDD aux élèves tout en préservant l'enseignement des autres thématiques du plan d'étude de géographie. En ne relevant pas la dotation horaire de la géographie, le risque est de voir le concept de durabilité dilué et que les objectifs concernant ce sujet central du 21^{ème} siècle ne puissent pas être atteints. Des **approfondissements** pourront ensuite être envisagés de façon interdisciplinaire durant des semaines thématiques ou des cours-blocs par exemple.

Il est également utile de relever que **le concept de durabilité ne reflète aucun caractère politique et qu'il s'inscrit à la fois dans les dimensions économiques, sociale et environnementale**. Son enseignement se base essentiellement sur des faits scientifiques qui visent à comprendre notre monde à travers le prisme des limites planétaires. Enseigner la durabilité en géographie c'est donc **offrir aux élèves une compréhension systémique de notre monde et leur proposer un panel de solutions pragmatiques et optimistes** pour l'avenir, à l'échelle globale et locale, tout en développant leur **esprit critique et leur capacité de jugement** face aux différentes approches proposées par la société civile, le monde politique et économique.

Par les thématiques traitées en géographie et l'utilisation de certaines compétences transversales, la branche est aussi directement impliquée dans la mise en œuvre de **l'éducation à la citoyenneté (EC)**, de **l'interdisciplinarité** (la géographie touche à la fois les sciences naturelles et sociales, et peut très bien se combiner avec d'autres branches dans le cadre de projets interdisciplinaires) et de **l'utilisation du numérique**. Concernant ce dernier point, de nombreuses personnes de l'Université ont relevé que les compétences en application des mathématiques étaient souvent lacunaires chez les étudiant·e·s, en partie dans le domaine du traitement de données quantitatives et d'analyse statistique. Or ces outils sont à la fois très utiles en sciences naturelles et en sciences économiques et sociales, et plus largement dans la vie professionnelle. Des discussions menées **dans le cadre de la plateforme Uni-Collège ont mis en évidence le fait que la géographie au collège serait une branche tout à fait adaptée pour développer et renforcer des compétences en lien avec l'application pratique des mathématiques**. L'enseignement de la géographie peut en effet permettre aux élèves d'utiliser des outils informatiques tels que les tableurs, l'utilisation de bases de données, la cartographie numérique, la modélisation informatique et l'intelligence artificielle (IA).

⁴ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale (20 juin 2024) : https://edudoc.ch/record/236134/files/A_PLE-2024-2_f_03_pec-gymnasales.pdf

⁵ Etat de Fribourg, Stratégie de développement durable de l'Etat de Fribourg 2021-2031 - Objectifs de développement durable : <https://www.fr.ch/dime/developpement-durable/strategie-de-developpement-durable-2021-2031/objectifs-de-developpement-durable-en-detail>

⁶ Idem.

2. Comparaison de la dotation horaire avec d'autres branches et d'autres cantons

En comparaison intercantonale, le canton de Fribourg se situe sous la moyenne suisse (5.5 heures) (tab. 1). Dans le cadre de la réforme actuelle, certains cantons (notamment en Suisse allemande comme Zurich, Saint-Gall et les Grisons) ont fait le choix d'adapter et d'augmenter le nombre d'heures consacrées à la géographie, soit dans le cadre de la discipline fondamentale (DF), soit en créant une nouvelle option spécifique (OS) Histoire - Géographie.

Canton	Nb. Heures en DF	Canton	Nb. Heures en DF
Aargau	5,5	Obwalden	5
Appenzell	5	St. Gallen	7
Ausserrhoden	4	Schaffhausen	6
Appenzell Innerrhoden	5	Schwyz	6
Basel-Landschaft	6	Solothurn	6
Basel-Stadt	6	Thurgau	6
Bern	6	Ticino	5
Fribourg	4	Uri	6
Genève	6	Valais	6
Glarus	6	Vaud	4
Graubünden	7	Zug	6
Jura	4	Zürich	7
Luzern	6		
Neuchâtel	3		
Nidwalden	5		
		Moyenne suisse	5,48

Tab. 1 – Dotation horaire de la géographie comme discipline fondamentale au gymnase.

En comparaison avec les autres branches du domaine des sciences humaine et sociale (SHS), la géographie fait ainsi office de parent pauvre : l'histoire dispose de 8 heures en DF, l'économie et droit (ECDR) de 4 heures de DF et d'une OS, la philosophie – branche facultative au niveau fédéral – de 5 heures de DF. Notons que le rapport concernant la modification de la grille horaire au niveau cantonal (page 13) indique explicitement des synergies entre les sciences des religions (discipline cantonale) et la philosophie en 3^{ème} année, ce qui *de facto* représente un total de 7 heures d'enseignement dans des disciplines proches. Bien que nous soyons convaincus que ces deux disciplines ont toute leur place dans la maturité fribourgeoise, il est néanmoins surprenant de constater que deux disciplines non obligatoires au niveau fédéral totalisent plus d'heures que la géographie qui est une branche obligatoire au niveau fédéral.

Enfin, alors que les domaines des MINT et des langues possèdent plusieurs OS, une seule OS est proposé en SHS. Si nous pouvons comprendre ce choix, il est à noter que cela permet de ne pas créer de concurrence avec l'OS ECDR au sein des SHS. On peut en effet faire l'hypothèse qu'une OS Histoire – Géographie aurait plutôt attiré des élèves intéressés aujourd'hui par l'ECDR, branche qui gagne également une heure en DF.

3. Propositions de modifications de la grille horaire

Sur la base de ces constats, **il nous semble indispensable d'opérer un rééquilibrage au bénéfice de la géographie en déplaçant 1 heure d'une autre branche des SHS.** Cette solution nous semble la plus correcte et la moins impactante pour les autres disciplines. Les possibilités sont : 7h pour l'histoire, 3h en 1^{ère} pour l'ECDR avec l'OS, 4h pour la philo avec des synergies annoncées avec les sciences des religions.

Une autre variante pourrait s'inspirer de la proposition élaborée pour les MINT avec 4h hebdomadaires par branche des SHS, et un choix de « SHS en général » en 3^{ème} et 4^{ème} année. Cette proposition impliquerait cependant de plus grands bouleversements pour certaines disciplines des SHS (notamment pour l'histoire).

4. Conclusion

Les grands défis du 21^{ème} siècle – crise climatique, pénurie de ressources, migrations, conflits géopolitiques – sont des questions largement abordées en cours de géographie. Face à de tels enjeux, il est essentiel que nos élèves soient non seulement informés, mais aussi en capacité d'agir en citoyen éclairé. Cette volonté, qui fait partie des objectifs généraux de la maturité gymnasiale, nécessite un investissement conséquent.

Une augmentation du nombre d'heures hebdomadaires en géographie permettrait aux élèves de **comprendre pleinement les relations complexes entre leur région et le monde et d'agir de manière responsable au niveau sociétal, politique, économique et environnemental.** Une géographie bien ancrée dans les études gymnasiales du canton de Fribourg représente ainsi un **investissement rentable à moyen et long terme** pour l'ensemble de la population cantonale.

A ce titre, la géographie n'est pas seulement une matière fondamentale, elle est aussi une **matière clé d'intégration** sociale : elle transmet des perspectives scientifiques, sociales et économiques dans un contexte global et **contribue ainsi de manière significative à l'éducation à la citoyenneté (EC), à l'éducation au numérique (NUM) et à l'éducation au développement durable (EDD).**

Nous souhaiterions donc que le groupe de pilotage réexamine le nombre d'heures consacrées à la géographie afin de garantir à nos élèves une préparation adéquate aux défis complexes de leur avenir.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et restons à votre disposition pour tout entretien complémentaire ou pour l'élaboration d'un programme concret.

Avec nos salutations distinguées,

Les enseignantes de géographie des collèges fribourgeois

Le Département des Géosciences de l'Université de Fribourg

(liste des noms et contact à la page suivante)

Conférence de branche de géographie du Collège St-Michel

Conférence de branche de géographie du Collège Sainte-Croix

Conférence de branche de géographie du Collège du Sud

Conférence de branche de géographie de Gambach

Département des Géosciences de l'Université de Fribourg

Matu27 – Geplante Änderungen des Stundenplans an den Freiburger Gymnasien

Gemeinsame Stellungnahme der Fachkonferenzen für Geografie der Gymnasien des Kantons Freiburg und des Departements für Geowissenschaften der Universität Freiburg

Empfänger: Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten (BKAD) und Steuergruppe für die Maturität 2027

Absender: Deutsch- und französischsprachige Geografielehrer:innen der Kollegien Heilig Kreuz, Gambach, Sankt-Michael und Collège du Sud; Professor:innen und Assistenzprofessor:innen der Abteilung für Geowissenschaften der Universität Freiburg

Datum: Freiburg, 27. November 2025

**Sehr geehrte Verantwortliche der Steuergruppe für die Maturität 2027,
Sehr geehrte Frau Staatsrätin Sylvie Bonvin-Sansonnens,
Sehr geehrte Damen und Herren,**

Im Rahmen der Reform Matu2027¹ sieht die geplante Änderung des Stundenplans in den Gymnasien **nur zwei Wochenstunden Geografie** im 1. und 2. Jahr vor, was einen Status quo gegenüber der kantonalen Stundenzahl des Rahmenlehrplans Matu 1994 bedeutet. Diese Stundenanzahl entspricht zwar formal dem MAR 2023², erscheint uns jedoch unzureichend, um die neuen Bildungsziele des neuen Rahmenlehrplans für gymnasiale Maturitätsschulen zu erreichen. Auch in den Teilaufträgen 1 und 3 des Impulsberichts³ für die Matu27 wurde die derzeitige Unterversorgung des Fachs Geografie in unserem Kanton festgestellt.

Im Folgenden möchten wir erläutern, warum uns die derzeitige Verteilung unzureichend erscheint und welche Anpassungen unserer Meinung nach sinnvoll wären, um den Anforderungen eines qualitativ hochwertigen Geografieunterrichts gerecht zu werden.

1. Die Stärken der Geografie für den Unterricht an Gymnasien

Die Geografie – und im weiteren Sinne die Geowissenschaften – verbindet Ansätze aus den Natur-, Sozial- und Wirtschaftswissenschaften. Sie ermöglicht es den Schüler:innen **insbesondere, komplexe Fragen im Zusammenhang** mit Klima, Risikomanagement, Ressourcen, Energie, Migration, Raumplanung, Globalisierung usw. **zu verstehen und kritisch zu bewerten**. Die Geografie trägt somit zur Allgemeinbildung, zur Vorbereitung auf ein Hochschulstudium, zum Berufsleben und zu einem verantwortungsvollen Verhalten in unserer Gesellschaft bei.

Der sich heute im Umbruch befindende internationale und lokale Kontext erfordert von den Schüler:innen ein gutes Verständnis der Funktionsweise des Systems Erde. Die Geografie ist daher von besonderer gesellschaftlicher und staatsbürgerlicher Bedeutung. **Gemäss dem eidgenössischen Rahmenlehrplan für gymnasiale Maturitätsschulen wird die**

¹ Projekt Matu27: <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/ecoles-secondaires-superieures/service-de-lenseignement-secondaire-du-deuxieme-degre-s2/projet-cantonal-matu2027>

² MAR Verordnung der EDK über die Anerkennung von gymnasialen Maturitätsausweisen: <https://www.edk.ch/fr/themes/maturite-gymnasiale>

³ Projekt Matu27, Impulsbericht, April 2025: https://www.fr.ch/sites/default/files/2025-05/Matu27_rapport%20impulsion.pdf?v=1746713679

zentrale Rolle der Geografie insbesondere in Kapitel 2.7 erwähnt, das sich mit dem **Querschnittsthema Nachhaltigkeit** befasst: *«Diese Grundlagen fallen hauptsächlich in den Zuständigkeitsbereich des Fachs «Geografie», das eine Brücke zwischen den Naturwissenschaften und den Geistes- und Sozialwissenschaften schlägt.»*⁴ Die Bildung für nachhaltige Entwicklung (BNE) ist ein neuer Schwerpunkt der neuen Maturität. **Laut den Vereinten Nationen ist «Bildung für nachhaltige Entwicklung (BNE) von entscheidender Bedeutung, da sie den Menschen das notwendige Wissen und die Kompetenzen vermittelt, um komplexe globale Herausforderungen zu verstehen, fundierte Entscheidungen zu treffen und gemeinsam zu handeln, um eine ökologisch, sozial und wirtschaftlich nachhaltige Zukunft zu gestalten».** Sie ist daher unverzichtbar für die Verwirklichung aller anderen Ziele für nachhaltige Entwicklung (SDGs), die insbesondere als Kompass für die Nachhaltigkeitsstrategie des Kantons Freiburg und der Eidgenossenschaft dienen.⁵

Auch wenn BNE nicht ausschliesslich auf den Geografieunterricht beschränkt sein sollte, **erfordert sie dennoch den Erwerb einer soliden wissenschaftlichen Grundlage.** Der Rahmenlehrplan für gymnasiale Maturitätsschulen erwähnt ausdrücklich, dass **«eine grundlegende Einführung** (d. h. ein Grundkurs) **in die nachhaltige Entwicklung so früh wie möglich in den Lehrplan aufgenommen werden muss, um Anknüpfungspunkte für alle Fächer zu schaffen»**⁶. Es ist daher wichtig, dass das Fach über genügend Stunden verfügt, um den Schüler:innen die Grundlagen der BNE zu vermitteln und gleichzeitig den Unterricht zu den anderen Themen des Geografie-Lehrplans aufrechtzuerhalten. Wenn die Stundenzahl für Geografie nicht erhöht wird, besteht die Gefahr, dass das Konzept der Nachhaltigkeit verwässert wird und die Ziele zu diesem zentralen Thema des 21. Jahrhunderts nicht erreicht werden können. **Vertiefungen** können dann beispielsweise im Rahmen von Themenwochen oder Blockunterricht interdisziplinär in Betracht gezogen werden.

Es ist auch wichtig zu erwähnen, dass **das Konzept der Nachhaltigkeit keinerlei politischen Charakter hat und sowohl wirtschaftliche als auch soziale und ökologische Aspekte umfasst.** Sein Unterricht basiert im Wesentlichen auf wissenschaftlichen Fakten, die darauf abzielen, unsere Welt durch das Prisma der planetarischen Grenzen zu verstehen. Nachhaltigkeit in der Geografie zu unterrichten bedeutet daher, **den Schüler:innen ein systemisches Verständnis unserer Welt zu vermitteln und ihnen eine Reihe pragmatischer und optimistischer Lösungen** für die Zukunft auf globaler und lokaler Ebene anzubieten, während gleichzeitig ihr **kritisches Denken und ihre Urteilsfähigkeit** gegenüber den verschiedenen Ansätzen der Zivilgesellschaft, der Politik und der Wirtschaft gefördert werden.

Durch die in der Geografie behandelten Themen und den Einsatz bestimmter fächerübergreifender Kompetenzen ist das Fach auch direkt an der Umsetzung der **Politischen Bildung** (PB), der **Interdisziplinarität** (die Geografie berührt sowohl die Natur- als auch die Sozialwissenschaften, und lässt sich im Rahmen interdisziplinärer Projekte sehr gut mit anderen Fächern kombinieren) und der **Nutzung digitaler Medien** beteiligt. In Bezug auf den letzten Punkt haben viele Personen an der Universität festgestellt, dass die Studierenden oft nur über lückenhafte Kenntnisse in der Anwendung der Mathematik verfügen, insbesondere im Bereich der quantitativen Datenverarbeitung und statistischen Analyse. Diese Werkzeuge sind jedoch sowohl in den Naturwissenschaften als auch in den Wirtschafts- und Sozialwissenschaften und darüber hinaus im Berufsleben sehr nützlich.

⁴ Rahmenlehrplan für gymnasiale Maturitätsschulen (20. Juni 2024): https://edudoc.ch/record/236134/files/A_PLE-2024-2_f_03_pec-gymnases.pdf

⁵ Kanton Freiburg, Strategie zur nachhaltigen Entwicklung des Kantons Freiburg 2021–2031 – Ziele der nachhaltigen Entwicklung: <https://www.fr.ch/dime/developpement-durable/strategie-de-developpement-durable-2021-2031/objectifs-de-developpement-durable-en-detail>

⁶ Idem.

Diskussionen im Rahmen der Plattform Uni-College haben gezeigt, dass Geografie in der Mittelstufe ein Fach ist, das sich hervorragend dazu eignet, Kompetenzen im Zusammenhang mit der praktischen Anwendung von Mathematik zu entwickeln und zu stärken. Der Geografieunterricht kann den Schüler:innen nämlich den Umgang mit IT-Tools wie Tabellenkalkulationen, Datenbanken, digitaler Kartografie, Computermodellierung und künstlicher Intelligenz (KI) vermitteln.

2. Vergleich der Stundenzahl mit anderen Fächern und Kantonen

Im interkantonalen Vergleich liegt der Kanton Freiburg unter dem Schweizer Durchschnitt (5,5 Stunden) (Tab. 1). Im Rahmen der aktuellen Reform haben sich einige Kantone (insbesondere in der Deutschschweiz wie Zürich, St. Gallen und Graubünden) dafür entschieden, die Anzahl der für Geografie vorgesehenen Stunden anzupassen und zu erhöhen, entweder im Rahmen des Grundlagenfachs (GF) oder durch die Schaffung eines neuen spezifischen Schwerpunktfachs (SF) Geschichte – Geografie.

Canton	Nb. Heures en DF	Canton	Nb. Heures en DF
Aargau	5,5	Obwalden	5
Appenzell Ausserrhoden	5	St. Gallen	7
Appenzell Innerrhoden	4	Schaffhausen	6
Basel-Landschaft	5	Schwyz	6
Basel-Stadt	6	Solothurn	6
Bern	6	Thurgau	6
Fribourg	4	Ticino	5
Genève	6	Uri	6
Glarus	6	Valais	6
Graubünden	7	Vaud	4
Jura	4	Zug	6
Luzern	6	Zürich	7
Neuchâtel	3		
Nidwalden	5	Moyenne suisse	5,48

Tab. 1 – Stundenzahl für Geografie als Grundfach im Gymnasium.

Im Vergleich zu den anderen Fächern der Geistes- und Sozialwissenschaften (GSW) steht die Geografie somit im Nachteil: Geschichte verfügt über 8 Stunden GF, Wirtschaft und Recht (WR) über 4 Stunden GF und eine SF, Philosophie – ein auf Bundesebene fakultatives Fach – über 5 Stunden GF. Es sei darauf hingewiesen, dass der Bericht über die Änderung des Stundenplans auf kantonaler Ebene (Seite 13) ausdrücklich Synergien zwischen Religionswissenschaften (kantonales Fach) und Philosophie im 3. Jahr nennt, was *de facto* insgesamt 7 Unterrichtsstunden in verwandten Fächern entspricht. Obwohl wir überzeugt sind, dass diese beiden Fächer ihren festen Platz in der Freiburger Matura haben, ist es doch überraschend, dass zwei Fächer, die auf Bundesebene nicht obligatorisch sind, insgesamt mehr Stunden umfassen als Geografie, das auf Bundesebene ein Pflichtfach ist.

Während es in den Bereichen MINT und Sprachen mehrere SF gibt, wird in den Geistes- und Sozialwissenschaften nur eine einzige SF angeboten. Diese Entscheidung ist zwar nachvollziehbar, doch ist anzumerken, dass dadurch keine Konkurrenz zur SF WR innerhalb der Geistes- und Sozialwissenschaften entsteht. Man kann nämlich davon ausgehen, dass ein SF Geschichte – Geographie eher Schüler:innen angezogen hätte, die sich heute für WR interessieren, ein Fach, das ebenfalls eine Stunde GF hinzugewinnt.

3. Vorschläge zur Änderung des Stundenplans

Aufgrund dieser Feststellungen **erscheint es uns unerlässlich, eine Neugewichtung zugunsten der Geografie vorzunehmen, indem wir eine Stunde aus einem anderen Fachbereich der Geistes- und Sozialwissenschaften verlagern.** Diese Lösung erscheint uns am sinnvollsten und für die anderen Fachbereiche am wenigsten einschneidend. Die Möglichkeiten sind: 7 Stunden für Geschichte, 3 Stunden im 1. Jahr für WR mit SF, 4 Stunden für Philosophie mit angekündigten Synergien mit den Religionswissenschaften.

Eine weitere Variante könnte sich an dem für die MINT-Fächer ausgearbeiteten Vorschlag orientieren, mit 4 Wochenstunden pro Fachbereich der Geistes- und Sozialwissenschaften und einer Wahlmöglichkeit «Geistes- und Sozialwissenschaften allgemein» im 3. und 4. Jahr. Dieser Vorschlag würde jedoch grössere Umwälzungen für bestimmte Fachbereiche der Geistes- und Sozialwissenschaften (insbesondere für Geschichte) mit sich bringen.

4. Fazit

Die grossen Herausforderungen des 21. Jahrhunderts – Klimakrise, Ressourcenknappheit, Migration, geopolitische Konflikte – sind Themen, die im Geografieunterricht ausführlich behandelt werden. Angesichts solcher Herausforderungen ist es unerlässlich, dass unsere Schüler:innen nicht nur informiert sind, sondern auch in der Lage sind, als aufgeklärte Bürger:innen zu handeln. Dieses Ziel, das zu den allgemeinen Zielen der gymnasialen Maturität gehört, erfordert erhebliche Investitionen.

Eine Erhöhung der wöchentlichen Unterrichtsstunden in Geografie würde es den Schüler:innen ermöglichen, die **komplexen Beziehungen zwischen ihrer Region und der Welt vollständig zu verstehen und auf gesellschaftlicher, politischer, wirtschaftlicher und ökologischer Ebene verantwortungsbewusst zu handeln.** Eine fest verankerte Geografie im Gymnasium des Kantons Freiburg ist somit eine mittel- und langfristige rentable Investition für die gesamte Bevölkerung des Kantons.

In dieser Hinsicht ist Geografie nicht nur ein grundlegendes Fach, sondern auch ein **Schlüsselthema für die soziale Integration:** Es vermittelt wissenschaftliche, soziale und wirtschaftliche Perspektiven in einem globalen Kontext und **leistet damit einen wichtigen Beitrag zur Politischen Bildung (PB), zur digitalen Bildung (DB) und zur Bildung für nachhaltige Entwicklung (BNE).**

Wir würden es daher begrüssen, wenn die Steuergruppe die Anzahl der für Geografie vorgesehenen Stunden überprüfen würde, um sicherzustellen, dass unsere Schüler:innen angemessen auf die komplexen Herausforderungen ihrer Zukunft vorbereitet sind.

Wir danken Ihnen für die Berücksichtigung unseres Anliegens und stehen Ihnen für weitere Gespräche oder die Ausarbeitung eines konkreten Programms gerne zur Verfügung.

Mit freundlichen Grüssen

Die Geografielehrerinnen der Freiburger Mittelschulen

Das Departement für Geowissenschaften der Universität Freiburg

Fachschaft Geografie des Kollegiums Sankt Michael

;
|

Fachschaft Geografie des Kollegiums Heilig Kreuz

Fachschaft Geografie du Collège du Sud

Fachschaft Geografie des Kollegiums Gambah

Departement für Geowissenschaften der Universität Freiburg

Kantonale Fachkonferenz Alte Sprachen
Latein
c/o Kollegium Heilig Kreuz
Rue Saint-Exupéry 4
1700 Freiburg

**An die
Direktion für Bildung und kulturelle
Angelegenheiten (BKAD)**
Frau Staatsrätin
Sylvie Bonvin-Sansonnens
Rue de l'Hôpital 1
1700 Freiburg

Freiburg, den 22. November 2025

Stellungnahme der Fachschaft Alte Sprachen zur Studentafel Matu2027

Sehr geehrte Frau Staatsrätin,
Sehr geehrter Herr Piccand

Die Fachschaft Alte Sprachen der deutschsprachigen Abteilung ist sehr besorgt über die Zukunft des Fachs Latein aufgrund der Änderungen, welche die neue Studentafel mit sich bringt, und wir möchten Ihnen unsere Bedenken in diesem Schreiben darlegen.

1. Einführung der 3. Sprache im ersten Jahr

Unsere grösste Sorge ist, dass künftig die Wahl unseres Faches den Schüler:innen noch schwerer fallen wird aufgrund der Änderung, dass Latein ab dem ersten Collègejahr als 3. Sprache gelernt werden soll.

Dies hätte zur Folge, dass Schüler:innen bereits im 3. Jahr der Orientierungsschule den Entscheid auf Kosten eines regulären Englischunterrichts fällen müssten. Das würden die wenigsten deutschsprachigen Schüler:innen tun, befürchten sie doch Nachteile in der Berufs- und Arbeitswelt oder an der Universität, wenn sie keine Englischmatura haben.

Heute verpflichten sie sich zu diesem Zeitpunkt lediglich für ein Jahr das Fach Latein zusätzlich zum Englischunterricht zu belegen und können sich am Ende des Brückenjahres definitiv für die 3. Sprache entscheiden. Bei dieser Wahl werden sie von Lehrpersonen des Gymnasiums informiert und beraten und fällen diesen Entscheid eher zugunsten von Latein, als ein OS-Schüler, der noch überhaupt keinen Kontakt zum

Gymnasium hatte. Der Übertritt ans Collège stellt für viele OS-Schüler:innen eine grosse Herausforderung dar, der sie nicht ohne Sorgen und Ängste entgegensehen. Während des Brückenjahres können die Lernenden ihre eigenen Erfahrungen sammeln und darauf basierend einen Entscheid fällen.

In den letzten Jahren waren die Schüler:innenzahlen im Fach Latein am Gymnasium trotz der starken Konkurrenz des Fachs Englisch konstant, an der Orientierungsschule sind sie sogar kontinuierlich gestiegen. Die Wahl der 3. Sprache ab dem ersten Jahr könnte unserem Fach jedoch den Todesstoss versetzen.

2. "Basic English"

Unser zweites Anliegen betrifft das Wahlfach Englisch. Viele Latinistinnen und Latinisten entscheiden sich nach dem Brückenjahr gegen eine Weiterführung des Lateinkurses, weil der Kurs "Basic English" ihren Ansprüchen nicht genügt.

Um eine wählbare Alternative zu sein für Englisch als 3. Sprache, muss es unserer Meinung nach aufgewertet werden. Wir schlagen darum vor, dass ein verbindlicher Lehrplan für dieses Fach erstellt wird, der auch den Erwerb eines Sprachdiploms ermöglicht (z.B. Cambridge Advanced Exams).

Zur Aufwertung des Images könnte nicht zuletzt eine neue Bezeichnung beitragen. Statt «Basic English» beispielsweise «Wahlfach Englisch», «Englisch plus», «Englisch intensiv» oder «Englisch kompakt».

3. Streichung von 2 Lektionen im 4. Jahr

Unser drittes Anliegen betrifft die geplante Streichung von zwei Lektionen im vierten Jahr. Diese einschneidende Kürzung wird zwangsläufig zu einer deutlichen Verschlechterung des bis zur Matura erreichbaren Niveaus führen. Bereits seit Längerem beobachten wir einen kontinuierlichen Rückgang der Kompetenzen unserer Schülerinnen und Schüler. Die im Lateinunterricht erworbenen Fähigkeiten – wie analytisch-reflexives Sprachverständnis, Methodik des Übersetzens und die Kenntnis kultureller Grundlagen – lassen sich kaum in ausser-schulischen Lernfeldern erwerben. Immersives Sprachenlernen im fremdsprachlichen Kontext ist in unserem Fach nicht möglich, auch nicht über Medien.

Diese Reduktion gefährdet zentrale Bildungsziele und die Qualität der gymnasialen Ausbildung.

Service de l'enseignement du S2
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg

Bulle, le 30 novembre 2025

Réponse à la consultation grille horaire/Matu2027

Madame, Monsieur,

Au nom du groupe de physique du Collège du Sud, en plus des réponses des enseignants au sondage proposé par le service du Secondaire 2, nous souhaitons préciser notre position sur la proposition de réforme de la maturité gymnasiale, notamment sur la réduction des heures de physique en 4^{ème} année dans la grille horaire proposée. Cette modification suscite en effet des inquiétudes quant à la profondeur et à la continuité de la formation scientifique des élèves.

L'introduction dans le plan d'étude du cours «MINT en générales», supposé compenser en partie la diminution des heures de physique, est insuffisamment documentée et argumentée. Il n'existe aucune garantie que le contenu de ce cours MINT remplace l'ensemble des compétences de physique acquises dans le cursus actuel. Il est ainsi inévitable que l'enseignement de la physique s'en trouve amoindri, ce qui affaiblira la préparation des élèves envisageant des études scientifiques. La physique est en effet une branche obligatoire (et éliminatoire) dans plusieurs filières universitaires (médecine, biologie, sport, géographie, pharmacie, chimie). Les élèves fribourgeois seront clairement désavantagés face aux élèves d'autres cantons, qui sont nombreux à proposer une dotation 6-6-6 en biologie-chimie-physique dans leurs plans d'étude.

Dès lors, nous proposons l'abandon de l'introduction du cours MINT, le maintien de 6 périodes de physique et l'augmentation de la biologie et de la chimie à 6 heures également, ce qui constituerait un réel renforcement de la formation scientifique et garantirait l'équité entre les branches biologie-chimie-physique. Si cette proposition n'est pas envisageable, nous demandons le statu quo avec le maintien des 6 périodes de physique.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à ces remarques fondamentales pour la qualité scientifique de la formation gymnasiale.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les enseignants de physique du Collège du Sud.

Service de l'enseignement du S2
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg

Fribourg, 25 novembre 2025

Réponse à la consultation grille horaire/Matu2027

Madame, Monsieur,

Au nom du groupe de physique du Collège St-Michel, et en complément des réponses des enseignants au sondage du service du Secondaire 2, nous souhaitons partager nos réflexions et notre inquiétude concernant la proposition de réforme de la maturité gymnasiale, notamment la réduction des heures de physique en 4^e année.

Nous comprenons la volonté d'adapter les plans d'étude, mais cette modification soulève des questions sur la continuité et la qualité de la formation scientifique. La physique est en effet une branche obligatoire (et éliminatoire) dans plusieurs filières universitaires comme la médecine, la biologie, la pharmacie, la chimie ou la majorité des sciences de l'ingénierie. Les élèves fribourgeois seront clairement désavantagés face aux élèves d'autres cantons, qui sont nombreux à proposer une dotation horaire 6-6-6 en biologie-chimie-physique dans leurs grilles horaires.

L'introduction du cours « MINT en général », censé compenser cette réduction, ne présente ni contenu clairement défini, ni garanties, quant à l'acquisition des compétences actuellement développées en physique. Cela risque d'affaiblir la formation scientifique et de compromettre la préparation aux études supérieures.

Nous attirons également votre attention sur l'impact en matière d'égalité. Si la physique n'était proposée qu'en option, les disparités entre filles et garçons pourraient s'accroître. Des études montrent que les filles hésitent davantage à choisir la physique, souvent par manque de confiance en leurs capacités, ce qui limiterait leur accès à des carrières scientifiques.

Enfin, même pour des étudiants qui choisiront des parcours non scientifiques, une solide culture en physique est indispensable pour comprendre les enjeux majeurs de notre époque, tels que l'énergie ou le climat, et participer à des décisions éclairées en tant que citoyen·ne·s. Limiter cette formation, c'est réduire la capacité des générations futures à relever ces défis.

Nos propositions :

- Maintenir 6 périodes de physique et renforcer la biologie et la chimie à 6 heures chacune, pour une véritable équité entre les disciplines.
- Si cela n'est pas réalisable, conserver le statu quo avec 6 périodes de physique.

Nous vous remercions d'avance de l'attention portée à ces remarques, essentielles pour la qualité scientifique de la formation gymnasiale.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le groupe de physique du Collège St-Michel

Prise de position du groupe de branche Français L2 de Sainte-Croix concernant la nouvelle grille horaire MATU 27

Madame Bonvin-Sansonens, Mesdames, Messieurs,

Selon notre groupe, il faut absolument maintenir la 4^{ème} heure de Français Langue 2 au Gymnase en 4^{ème} année. Les autres heures sont aussi indispensables et ceci pour défendre nos objectifs de formation.

En 1^{ère} année les 4 heures permettent une mise à niveau et un travail de fond sur les structures de la langue. Cela dit, à 15 ans il y a évidemment des limites et aussi des blocages à dépasser. La pensée aura encore besoin des années suivantes pour se structurer et notre enseignement accompagne ce développement global de l'individu.

En 4^{ème}, les élèves ont acquis une tout autre maturité personnelle et mentale qui permet d'aller plus loin et de vraiment travailler des compétences complexes en lecture, écriture, compréhension de messages oraux complexes, prise de parole publique et participation à des discussions abordant des sujets complexes et abstraits.

Nous saluons le soutien au bilinguisme par immersion mais il ne permet qu'une fréquentation avec la langue partenaire et non la construction de vraies compétences de production dans la langue. Or celles-ci permettront de suivre un cursus universitaire dans les deux langues et c'est bien l'objectif de la promotion du bilinguisme : pas seulement une fréquentation de la langue partenaire de manière « naturelle » mais un accès aux études supérieures dans les deux langues. Nous devons sortir de la nostalgie d'un bilinguisme d'immersion qui serait typiquement fribourgeois. Le bilinguisme que l'on vise a un niveau académique. Il permet aussi de postuler à des mandats qui exigent des compétences fines écrites et orales dans les deux langues. En somme la fréquentation de la langue partenaire sans encadrement pédagogique spécialisé atteint des limites par nature.

Ajoutons que nous offrons à nos élèves une culture et non seulement des compétences de communication. Notre gymnase ne peut se contenter d'être une école qui prépare à être fonctionnel dans le monde professionnel, notre formation doit avoir un contenu qui enrichisse la pensée critique et abstraite.

Ne nous trompons pas. Nous devons renforcer sans hypocrisie le bilinguisme et ne pas faire semblant de le défendre à moindre coût. Maintenons nos ambitions pour nos élèves. Défendons un bilinguisme à un niveau académique, offrons un vrai accès à l'Université et aux Hautes écoles dans deux langues d'études nationales avec notre diplôme et continuons de défendre des conditions cadre permettant d'acquérir des compétences linguistiques à ce niveau d'exigence.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce message.

En vous priant de recevoir, Madame Bonvin-Sansonens, Mesdames, Messieurs, nos plus respectueuses salutations.

Fribourg le 27 octobre 2025

Groupe de branche Fr L2 du Collège Sainte-Croix



Conseil des élèves du Collège Sainte-Croix

Rue Antoine-de-Saint-Exupéry 4

1700 Fribourg

Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré

Rue de l'Hôpital 1

1701 Fribourg

Consultation au sujet du projet Matu27

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons cette lettre de la part du Conseil des élèves du Collège Sainte-Croix en réponse à la consultation concernant la grille horaire de la Matu27. Par cette missive nous souhaitons vous exposer le point de vue global des élèves dudit collège. Pour ce faire, nous avons demandé à toutes les classes de répondre à un sondage conçu par nos soins englobant toutes les différentes propositions de la grille horaire. Nous vous exposerons ci-dessous ses résultats et les propositions faites par les élèves. Nous avons en outre demandé à nos condisciples de noter chacune des propositions du plan Matu27 sur une échelle d'un à dix : nous vous exposerons ici les moyennes.

I) Branche de sensibilisation obligatoire, note : 5,04 / 10

Commentaire : Beaucoup d'élèves nous ont fait la remarque que la musique n'est pas forcément la branche optimale pour pouvoir bien apprendre la langue partenaire. En effet, dans cette branche, il y a plus de vocabulaire spécifique que de notions utiles dans la vie courante. De plus, certains élèves craignent que les étudiants qui verraient leur cours de musique se faire évaluer en allemand ou en français soient préférentiels face à ceux dont les cours de dessin se feraient en allemand car dans les évaluations de musique il y

a une grande part d'explication à fournir alors qu'en AV les examens se font principalement sur une note pratique. Nous avons également remarqué que de nombreux élèves pensent qu'une branche de sensibilisation obligatoire rajouterait une grande pression et préféreraient donc qu'elle reste optionnelle. Cependant, nous, les élèves, saluons la volonté de vouloir promouvoir le bilinguisme qui est une notion très importante dans notre canton, mais nous pensons que cette initiative ne répond pas à la réalité des études gymnasiales.

II) Langues 1, 2 et 3,

Concernant la suppression d'une heure de ces trois langues en 4e année, la suppression d'une heure de langue 1 a reçu la note de 3,67 sur 10, la suppression d'une heure de langue 2 a reçu la note de 2,87 et la suppression d'une heure de langue 3 a reçu la note de 2,63.

- 1) Pour ce qui est de l'heure de langue 1 supprimée en quatrième année, les élèves sont d'avis qu'un approfondissement de la matière est *sine qua non*. Cette conviction est renforcée par le fait que la suppression d'une heure interviendrait l'année du bac, l'année où il est le plus important de pouvoir se préparer correctement aux examens finaux.
- 2) En ce qui est de la langue 2, qui est une langue nationale, la majorité de nos condisciples estime que la volonté de promouvoir le bilinguisme en élargissant la branche de sensibilisation et le recul prévu en ce qui est de l'enseignement de cette langue représentent un total oxymore. Il s'agit aussi de constater que le niveau de langue 2 est faible, de l'aveu des élèves et qu'en supprimer une heure desservirait les desseins du bilinguisme fribourgeois.
- 3) Pour la langue 3, les assentiments sont au plus bas. Nous, les élèves, estimons que la troisième langue ne doit pas être affaiblie, étant donnée le manque d'heure que nous éprouvons déjà. Que peut-on faire avec 2h en une semaine ? Quant à ce qui est de la langue 3 latin, la suppression de 2h de cours, une réduction de moitié, cela revient à l'affaiblir définitivement. Les élèves consultés sur le sujet, pas forcément que des latinistes, s'y opposent.

III) La note d'une suppression d'une heure d'OS obtient un assentiment de 2,52/10.

La raison principale, c'est que cette branche, quelle qu'elle soit, est celle que choisissent les élèves, celles que nous préférons en général. De l'avis même des proviseurs, c'est celle qui "donne une couleur particulière à nos études gymnasiales". De notre sondage, il ressort éminemment que 4h est vu comme un seuil minimal. Cette branche étant

souvent celle qui nous prépare aux études universitaires, il ne faudrait pas l'affaiblir : le projet Matu27 est-il ou non une préparation aux études universitaires ?

IV) La suppression d'une heure de philosophie obtient 6,38/10.

L'avis des élèves semble partagé sur ce point de programme. Il apparaît que ce oui du bout des lèvres s'apparente plutôt à un oui mais...

V) L'ajout d'une branche artistique en première année obtient un 3,98/10.

Les élèves consultés estiment, pour certains que c'est une amélioration, mais en majorité, ils nous répondent quand même que c'est un ajout superflu qui se répercute sur des branches plus nécessaires que les arts. De surcroît, les deux branches artistiques ayant déjà été suivies au CO et à l'école primaire les élèves sont assez mûrs pour faire un choix. D'ailleurs, n'est-ce pas le choix et l'autonomie, qui caractérisent les études gymnasiales ? Cette obligation s'apparente plutôt à prendre les élèves par la main. C'est en contradiction avec l'esprit de Matu27.

VI) Déplacement du TM en 4e année. Note : 1,58/10.

Nous tenons à vous informer que nous avons réellement fait part aux élèves des nouveaux changements sur le TM (la question n'était donc pas biaisée et les élèves savaient que ce n'est pas un déplacement complet en 4e année.) Malgré tout, les avis sont des plus défavorables : le bac étant déjà en 4e année, c'est pour nous impensable de devoir rendre ce gros travail la même année. Comment les élèves qui ratent leur TM pourraient-ils le repasser dans des conditions acceptables avec les révisions pour la matu qui viennent en même temps ? Comment s'assurer que les élèves puissent avancer dans leur travail pendant les vacances d'été, si tous les liens sont coupés avec leur curateur de TM pendant 2 mois ? Ne se tourneraient-ils pas alors vers les intelligences artificielles ? Le contact humain n'en pâtirait-il pas ? Il y a beaucoup d'élèves qui mettent les vacances de la 3e à la 4e année à profit pour réviser leurs cours et se donner toutes les chances l'année du bac : leur donner un TM à ce moment-là serait une surcharge pour nous. Des condisciples jurassiens, de notre connaissance, se plaignent de cette façon de faire le TM.

VII) Les OC d'1 semestre reçoivent une approbation de 4,4/10.

La majorité des craintes est axée sur la durée très courte des OC telles que proposées. Nous craignons un appauvrissement des compétences et de l'approfondissement qui ne correspond pas aux attentes d'une véritable option. C'est donc finalement, selon nos amis, une branche qu'on désavoue.

VIII) Maintien de la liste des OS 7,73/10.

Le statu quo sur la liste des OS est largement approuvée. Nous avons la proposition marginale mais intéressante de rajouter une OS théâtre et littérature, comme cela se fait dans le Canton du Jura.

IX) Suppression du pont latin, langue 3 dès le début du cursus. Note : 3,35/10.

Cela découragerait certainement les élèves latinistes à poursuivre le latin. Ils ne seraient pas forcément au courant que le basic English existe et craindraient de se couper trop de l'anglais, crainte que le système des ponts latin-grec permet d'éviter. Au collège Sainte-Croix, les cours du pont de latin et de grec sont compensés par des dispenses dans certaines branches, ce qui n'est pas le cas de tous les collèges mais nous semble être le moyen le plus idoine de promouvoir l'apprentissage formateur de ces branches. Et ces allègements d'horaires se comprennent, si l'on prend en compte tout le travail fourni pour acquérir les compétences transversales des cours de latin et de grec. Pour nous, la suppression du pont de latin diminuerait les effectifs et mettrait en péril la survie de cet enseignement pourtant riche, multiculturel, transversal.

X) Mutation de l'OS PAM en PAI. Note : 3/10

Nos condisciples y sont opposés, même les PAM, mais, après mûres explications, certains membres du conseil des élèves sont parvenus à un point d'entente sur les horizons qui s'ouvrent grâce à cette option.

XI) Suppression du pont grec. Note : 3,3/10

Cette proposition obtient un piètre succès. Selon nos condisciples, décider au CO de son OS sur 4 ans ferait peur à de nombreuses gens et baisser les effectifs hellénistes au collège. Mettre le grec (et le latin) à part c'est les exposer, ce qui n'est pas juste par rapport au reste des branches. Et puis le système des ponts fonctionne à merveille. De plus il plane un nuage des plus épais sur les allègements qui compenseraient en 1ère année ces heures d'OS. Il nous semble que la suppression du pont grec (comme du pont latin) est l'expression d'une volonté de voir disparaître l'étude de ces langues au collège, ce qui serait un recul net.

XII) Approfondissement des branches scientifiques en 3e et 4e années. Note : 5,53/10.

Les élèves estiment à une courte majorité que l'idée est effectivement bonne, quoique le renforcement des branches en termes d'heures et au-delà des exigences fédérales leurs semble trop prêter les langues. Dans la même idée, c'est à 4,58/10 que les élèves soutiendraient la suppression de 2h de physique à l'horaire, si cela se fait dans le cadre de cette nouvelle branche scientifique à choix.

XIII) Mélange maths standards / maths plus. Note 2,58/10

Les élèves se prononcent contre, parce que s'il y a une classe mélangée, on irait constamment trop vite pour les personnes plus à l'aise et trop lentement pour les autres. On surchargerait les moins à l'aise et les autres, trop peu sollicités, s'ennuieraient. Il semble utopique de vouloir compter sur le fameux "effet locomotive" qui n'est pas tant observé dans d'autres branches. A cela s'ajoute que de nombreux élèves craignent de ne pas avoir assez de temps pour poser toutes leurs questions.

XIV) Ajout d'une heure d'économie et droit. Note : 3,72

Les élèves sont plutôt hostiles à une telle réforme, puisqu'elle favoriserait la branche économie et droit au détriment de la langue 3, par exemple, qui nous semble pourtant plus nécessaire. De surcroît, il existe une option spécifique d'économie et de droit dès la 2e année du cursus : le cours de 1e devrait donc se résumer à une introduction.

XV) Déplacement de la science des religions. Note : 4,19/10

Cette proposition remporte un assentiment plus élevé que beaucoup d'autres. Pour les élèves ayant déjà de la philosophie, elle est tout à fait sensée. Les autres ont plus de difficultés à s'exprimer sur ce sujet.

XVI) Maintien du nombre d'heures d'enseignement. Note : 5,81

Cette mesure est consentie par une majorité. Des voix s'élèvent réclamant un abaissement difficilement imaginable. Opinion marginale : il faudrait plus d'heures.

La dernière question de notre sondage avait trait au contentement général suite à la consultation et aux projets pour la Matu27. Le résultat est que la proposition obtient un score de 2,7/10, ce qui correspondrait au niveau scolaire à une note de 2,35/6. Nous ne cherchons nullement à alimenter une polémique, mais simplement à souligner que selon l'avis des élèves, sur les points que nous avons listés ci-dessus, il serait complètement sensé de réévaluer les dotations horaires et orientations générales du projet, afin d'en faire le fruit d'un consensus et non d'une imposition.

Nous tenons à préciser encore que les élèves ayant répondu à notre sondage ont été impartialement informés au sujet de ce projet. Il ne s'agit donc pas d'un manifeste volontairement orienté, mais d'un vrai sondage d'opinions. Nous vous transmettrions d'ailleurs volontiers le document explicatif que nous avons rédigé à leur intention.

En restant à votre entière disponibilité pour des discussions sur nos résultats, veuillez recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil des élèves du Collège Sainte-Croix,

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale l'**autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de l'**économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Matu2027 - grille horaire équilibrée langue/SHS - science naturelle

Canton Fribourg
École _____
Option spécifique _____
Nbre de semaines scolaires 37

Disciplines selon RRM/ORM

Domaine / Discipline		Grille horaire					Projets				Total					exigence art. 18
		Saisie leçons hebdomadaires					Saisie de journées				(Leçons hebdomadaires calculées)					
Année scolaire		I	II	III	IV	Total	I	II	III	IV	I	II	III	IV	Total	
Langues	langue d'enseignement	4	4	4	5	17,0					4,00	3,94	3,83	5,00	16,76	
	2e langue nationale	3	3	3	4	13,0					3,00	2,95	2,87	4,00	12,82	
	3e langue (anglais, italien, latin)	2	2	2	3	9,0					2,00	1,97	1,91	3,00	8,88	
	Total	9	9	9	12	39,0	0	0	0	0	9,00	8,85	8,61	12,00	38,46	
Proportion langues dans le temps d'enseignement en %															31,21%	≥ 27%
MINT	mathématiques	4	4	5	6	19,0					4,00	3,94	4,78	6,00	18,72	
	informatique	2	2			4,0					2,00	1,97	0,00	0,00	3,97	
	biologie	2	2			4,0					2,00	1,97	0,00	0,00	3,97	
	chimie	2	2			4,0					2,00	1,97	0,00	0,00	3,97	
	physique		2	2		4,0					0,00	1,97	1,91	0,00	3,88	
	MINT en général			2	2	4,0					0,00	0,00	1,91	2,00	3,91	
	Total	10	12	9	8	39,0	0	0	0	0	10,00	11,81	8,61	8,00	38,42	
Proportion MINT dans le temps d'enseignement en %															31,17%	≥ 27%
SHS	géographie	3	2			5,0					3,00	1,97	0,00	0,00	4,97	
	histoire	3	2			5,0					3,00	1,97	0,00	0,00	4,97	
	économie et droit	2	2			4,0					2,00	1,97	0,00	0,00	3,97	
	philosophie				2	2,0					0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	
Total		8	6	0	2	16,0	0	0	0	0	8,00	5,90	0,00	2,00	15,90	
Proportion SHS dans le temps d'enseignement en %															12,90%	≥ 12%
Arts	arts visuels	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	musique	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	arts en général		2	2		4,0					0,00	1,97	1,91	0,00	3,88	
Total		4	2	2	0	8,0	0	0	0	0	4,00	1,97	1,91	0,00	7,88	
Proportion arts dans le temps d'enseignement en %															6,39%	≥ 6%
opt. oblig.	option spécifique		4	6	6	16,0			5		0,00	3,94	6,66	6,00	16,59	
	option complémentaire			2	2	4,0					0,00	0,00	1,91	2,00	3,91	
	travail de maturité			1		1,0		3	3		0,00	0,58	1,51	0,00	2,09	
Total		0	4	9	8	21,0	0	3	8	0	0,00	4,52	10,08	8,00	22,60	
Proportion options obligatoires dans le temps d'enseignement en %															18,33%	≥ 15%
Temps d'enseignement total selon RRM/ORM		31,00	33,00	29,00	30,00	123,0	0	3	8	0	31,00	33,05	29,22	30,00	123,26	
sport		3	3	3	3	12,0										
science des religions				2		2,0										
Enseignement total		34,00	36,00	34,00	33,00	137,0	0	3	8	0						
Dont travail interdisciplinaire selon l'art. 20 al. 2 RRM/ORM																exigence art. 20
discipline						0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
école						0,0	6	5	5	5	1,10	0,97	0,92	0,89	3,89	
Total		0	0	0	0	0,0	6	5	5	5	1,10	0,97	0,92	0,89	3,89	
Proportion interdisciplinarité dans le temps d'enseignement total en %															3,15%	≥ 3%

Matu2027 - grille horaire équilibrée

Canton Fribourg
École _____
Option spécifique _____
Nbre de semaines scolaires 37

Disciplines selon RRM/ORM

Domaine / Discipline		Grille horaire					Projets				Total					exigence art. 18
		Saisie leçons hebdomadaires					Saisie de journées				(Leçons hebdomadaires calculées)					
Année scolaire		I	II	III	IV	Total	I	II	III	IV	I	II	III	IV	Total	
Langues	langue d'enseignement	4	4	4	5	17,0					4,00	3,94	3,83	5,00	16,76	
	2e langue nationale	3	3	3	4	13,0					3,00	2,95	2,87	4,00	12,82	
	3e langue (anglais, italien, latin)	2	2	2	3	9,0					2,00	1,97	1,91	3,00	8,88	
	Total	9	9	9	12	39,0	0	0	0	0	9,00	8,85	8,61	12,00	38,46	
Proportion langues dans le temps d'enseignement en %															31,21%	≥ 27%
MINT	mathématiques	4	4	5	6	19,0					4,00	3,94	4,78	6,00	18,72	
	informatique	2	2			4,0					2,00	1,97	0,00	0,00	3,97	
	biologie	2	2			4,0					2,00	1,97	0,00	0,00	3,97	
	chimie	2	2			4,0					2,00	1,97	0,00	0,00	3,97	
	physique		2	2		4,0					0,00	1,97	1,91	0,00	3,88	
	MINT en général			2	2	4,0					0,00	0,00	1,91	2,00	3,91	
	Total	10	12	9	8	39,0	0	0	0	0	10,00	11,81	8,61	8,00	38,42	
Proportion MINT dans le temps d'enseignement en %															31,17%	≥ 27%
SHS	géographie	3	2			5,0					3,00	1,97	0,00	0,00	4,97	
	histoire	3	2			5,0					3,00	1,97	0,00	0,00	4,97	
	économie et droit	2	2			4,0					2,00	1,97	0,00	0,00	3,97	
	philosophie				3	3,0					0,00	0,00	0,00	3,00	3,00	
Total		8	6	0	3	17,0	0	0	0	0	8,00	5,90	0,00	3,00	16,90	
Proportion SHS dans le temps d'enseignement en %															13,71%	≥ 12%
Arts	arts visuels	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	musique	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	arts en général		2	2		4,0					0,00	1,97	1,91	0,00	3,88	
Total		4	2	2	0	8,0	0	0	0	0	4,00	1,97	1,91	0,00	7,88	
Proportion arts dans le temps d'enseignement en %															6,39%	≥ 6%
opt. oblig.	option spécifique		4	5	6	15,0			5		0,00	3,94	5,68	6,00	15,61	
	option complémentaire			2	2	4,0					0,00	0,00	1,91	2,00	3,91	
	travail de maturité			1		1,0		3	3		0,00	0,58	1,49	0,00	2,08	
Total		0	4	8	8	20,0	0	3	8	0	0,00	4,52	9,08	8,00	21,60	
Proportion options obligatoires dans le temps d'enseignement en %															17,52%	≥ 15%
Temps d'enseignement total selon RRM/ORM		31,00	33,00	28,00	31,00	123,0	0	3	8	0	31,00	33,05	28,22	31,00	123,26	
sport		3	3	3	3	12,0										
science des religions				2		2,0										
Enseignement total		34,00	36,00	33,00	34,00	137,0	0	3	8	0						
Dont travail interdisciplinaire selon l'art. 20 al. 2 RRM/ORM																exigence art. 20
discipline						0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
école						0,0	6	5	5	5	1,10	0,97	0,89	0,92	3,89	
Total		0	0	0	0	0,0	6	5	5	5	1,10	0,97	0,89	0,92	3,89	
Proportion interdisciplinarité dans le temps d'enseignement total en %															3,15%	≥ 3%

Stundentafel - Vorschlag von ?

Kanton	Freiburg
Schule	
Schwerpunktfach	
Anzahl Schulwochen	37

MAR/MAV-Fächer

Bereich/Fach		Stundentafel					Projekte				Gesamt					Vorgabe Art. 18													
		Schuljahr	Eingabe Wochenlektionen				Eingabe Projektstage				(Wochenlektionen errechnet)																		
		I	II	III	IV	Total	I	II	III	IV	I	II	III	IV	Total														
Sprachen	Unterrichtssprache	4	4	4	4	16,0					4,00	4,00	4,00	4,00	16,00														
	2. Landessprache	4	3	3	3	13,0					4,00	3,00	3,00	3,00	13,00														
	3. Sprache (Engl., Ital., Lat.)	3	3	3	3	12,0					3,00	3,00	3,00	3,00	12,00														
	Total	11	10	10	10	41,0	0	0	0	0	11,00	10,00	10,00	10,00	41,00														
Anteil Sprachen an der Unterrichtszeit in %															33,88%	≥ 27%													
MINT	Mathematik	4	4	4	4	16,0					4,00	4,00	4,00	4,00	16,00														
	Informatik	2	2			4,0					2,00	2,00	0,00	0,00	4,00														
	Biologie	2	2			4,0					2,00	2,00	0,00	0,00	4,00														
	Chemie	2	2			4,0					2,00	2,00	0,00	0,00	4,00														
	Physik		2	2	2	6,0					0,00	2,00	2,00	2,00	6,00														
	MINT allgemein					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00														
	Total	10	12	6	6	34,0	0	0	0	0	10,00	12,00	6,00	6,00	34,00														
Anteil MINT an der Unterrichtszeit in %															28,10%	≥ 27%													
GSW	Geographie	2	2			4,0					2,00	2,00	0,00	0,00	4,00														
	Geschichte	2	2	2	2	8,0					2,00	2,00	2,00	2,00	8,00														
	Wirtschaft & Recht	2	1			3,0					2,00	1,00	0,00	0,00	3,00														
	Philosophie			2	2	4,0					0,00	0,00	2,00	2,00	4,00														
Total															6	5	4	4	19,0	0	0	0	0	6,00	5,00	4,00	4,00	19,00	
Anteil GSW an der Unterrichtszeit in %															15,70%	≥ 12%													
Kunst	Bildende Kunst	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00														
	Musik	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00														
	Kunst allgemein		2	2		4,0					0,00	2,00	2,00	0,00	4,00														
Total															4	2	2	0	8,0	0	0	0	0	4,00	2,00	2,00	0,00	8,00	
Anteil Kunst an der Unterrichtszeit in %															6,61%	≥ 6%													
Wahlpflicht	Schwerpunktfach		4	5	5	14,0					0,00	4,00	5,00	5,00	14,00														
	Ergänzungsfach			2	2	4,0					0,00	0,00	2,00	2,00	4,00														
	Maturitätsarbeit			1		1,0					0,00	0,00	1,00	0,00	1,00														
Total															0	4	8	7	19,0	0	0	0	0	0,00	4,00	8,00	7,00	19,00	
Anteil Wahlpflicht an der Unterrichtszeit in %															15,70%	≥ 15%													
Gesamte Unterrichts-zeit nach MAR/MAV		31,00	33,00	30,00	27,00	121,0	0	0	0	0	31,00	33,00	30,00	27,00	121,00														
Sport		3	3	3	3	12,0																							
Religionswissenschaft		1				1,0																							
Unterricht Total		35,00	36,00	33,00	30,00	134,0	0	0	0	0																			
Davon Interdisziplinarität gemäss Art. 20 Abs. 2 MAR/MAV																exigence art. 20													
Fach						0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00														
Schule						0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00														
Total															0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Anteil Interdisziplinarität an der gesamten Unterrichtszeit in %																≥ 3%													

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Bart Irene

De:
Envoyé: lundi, 3 novembre 2025 16:27
À: DFAC/S2
Objet: Réponse à la consultation_matu 2027
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Cher Monsieur, Chère Madame,

Je vous fais parvenir en pièce jointe, ma réponse pour la mise en consultation de la nouvelle grille horaire des collèges fribourgeois. Je me joins à plusieurs personnes pour refuser la réduction de l'enseignement de la philosophie d'une période.

Merci d'en prendre bonne note,

Avec mes meilleures salutations,

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.



Association suisse des professeurs de français

DFAC / BKAD - SG
FP via SBS/AS
Reçu 26 NOV. 2025

Copie à:

Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC)

Sylvie Bonvin-Sansonens
Rue de l'Hôpital 1
1701 Fribourg

**Association suisse des
professeurs de français (ASPF)**

Bassecourt, le 25 octobre 2025

Réduction du nombre d'heures de français langue première et seconde dans la nouvelle grille horaire de la maturité gymnasiale du canton de Fribourg

Madame la Conseillère d'État,

Dans le cadre de la consultation relative à la nouvelle grille horaire de la maturité gymnasiale, l'Association suisse des professeurs de français (ASPF), que j'ai l'honneur de présider, souhaite exprimer sa vive préoccupation quant à la diminution prévue du nombre de périodes hebdomadaires consacrées au français langue première ainsi qu'à la langue seconde.

Une telle réduction va à l'encontre de la logique interne du nouveau Plan d'études cadre pour la maturité gymnasiale, dont l'un des objectifs affichés est précisément de revaloriser l'enseignement des langues d'enseignement et des mathématiques en tant que compétences fondamentales de la formation générale. La maîtrise de la langue première constitue en effet le socle sur lequel reposent non seulement la réussite scolaire, mais aussi la capacité d'analyse, d'expression et de pensée critique indispensables à la poursuite d'études universitaires.

La perte d'une période hebdomadaire en français langue première comme en langue seconde représente bien davantage qu'un simple ajustement horaire : elle affaiblit symboliquement et concrètement la place des langues dans la formation gymnasiale, et risque de compromettre les ambitions qualitatives du nouveau cadre fédéral. Les études et évaluations récentes soulignent pourtant la nécessité d'un renforcement – et non d'une réduction – des compétences langagières à l'heure où la communication, la pensée critique et la culture générale sont plus que jamais essentielles.

L'ASPF vous invite donc à réexaminer cette orientation et à envisager un maintien du volume horaire actuel pour le français langue d'enseignement et le français langue seconde, afin d'assurer la cohérence du projet global de rénovation du gymnase et de préserver l'excellence linguistique qui caractérise la formation fribourgeoise et suisse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette prise de position et restons à disposition pour tout échange ou contribution constructive à la réflexion en cours.

Veuillez croire, Madame la Conseillère d'État, en l'assurance de ma considération distinguée.

Matu2027 - grille horaire de ?

Canton Fribourg
École _____
Option spécifique _____
Nbre de semaines scolaires 37

Disciplines selon RRM/ORM

Domaine / Discipline		Grille horaire					Projets				Total					exigence art. 18														
		Saisie leçons hebdomadaires					Saisie de journées				(Leçons hebdomadaires calculées)																			
		Année scolaire	I	II	III	IV	Total	I	II	III	IV	I	II	III	IV		Total													
Langues	langue d'enseignement					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	2e langue nationale					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	3e langue (anglais, italien, latin)					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	Total	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
Proportion langues dans le temps d'enseignement en %																≥ 27%														
MINT	mathématiques					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	informatique					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	biologie					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	chimie					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	physique					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	MINT en général					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	Total	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
Proportion MINT dans le temps d'enseignement en %																≥ 27%														
SHS	géographie					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	histoire					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	économie et droit					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	philosophie					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
Total																0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Proportion SHS dans le temps d'enseignement en %																≥ 12%														
Arts	arts visuels					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	musique					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	arts en général					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
Total																0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Proportion arts dans le temps d'enseignement en %																≥ 6%														
opt. oblig.	option spécifique		4	5	5	14,0					0,00	4,00	5,00	5,00	14,00															
	option complémentaire					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
	travail de maturité					0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
Total																0	4	5	5	14,0	0	0	0	0	0,00	4,00	5,00	5,00	14,00	
Proportion options obligatoires dans le temps d'enseignement en %																100,00%	≥ 15%													
Temps d'enseignement total selon RRM/ORM		0,00	4,00	5,00	5,00	14,0	0	0	0	0	0,00	4,00	5,00	5,00	14,00															
sport						0,0																								
science des religions						0,0																								
Enseignement total		0,00	4,00	5,00	5,00	14,0	0	0	0	0																				
Dont travail interdisciplinaire selon l'art. 20 al. 2 RRM/ORM																									exigence art. 20					
discipline						0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
école						0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
Total																0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Proportion interdisciplinarité dans le temps d'enseignement total en %																≥ 3%														

Bart Irene

De:
Envoyé: mercredi, 19 novembre 2025 12:33
À: DFAC/S2
Objet: Matu 2027
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Bonjour,

Vous trouvez ci-joint le document de réponse aux questions de la consultation Matu 2027 en soutien à l'enseignement de la philosophie à Fribourg.

Avec mes cordiales salutations

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale l'**autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de l'**économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Bart Irene

De:

Envoyé: dimanche, 9 novembre 2025 18:35

À: DFAC/S2

Objet: Réponses à la consultation Matu 2027

Pièces jointes: Réponse aux questions de la consultation Matu 2027.docx

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint les réponses à la consultation « Matu 2027 » concernant la philosophie.

Bien cordialement.

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la transversalité et l'interdisciplinarité

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est transversale par essence.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une branche fondamentale en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc d'approfondir la réflexion dans toutes les branches.

Elle est donc par essence interdisciplinaire et transversale, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale l'autonomie et le développement d'un esprit critique d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un maintien des heures de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le statu quo en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « Philosophie et société », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du contrat social (Hobbes, Locke, Rousseau), de la justice (Platon, Rawls, Nussbaum) et de l'économie (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des enjeux et défis sociétaux actuels (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des philosophes et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les professeurs de philosophie. Cette proposition permettrait ainsi de renforcer l'économie, le droit et l'interdisciplinarité tel que proposé par le projet actuel, tout en conservant ainsi

la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure qualité.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'épistémologie, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Bart Irene

De:
Envoyé: lundi, 3 novembre 2025 21:11
À: DFAC/S2
Objet: Réponse à la consultation grille horaire Matu2027 (A)
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Bonjour,

Conformément à l'appel lancé par les professeur·e·s de philosophie des collèges, je vous fais parvenir mes réponses à certaines questions liées à la mise en consultation de la nouvelle grille horaire des collèges fribourgeois, présentée dans le cadre de la réforme de la Matu 2027. Vous trouverez ma réponse dans le document ci-joint.

En vous remerciant pour la considération que vous apporterez au présent courriel, je vous envoie mes salutations les meilleures,

ancien étudiant au Collège Saint-Michel et étudiant MA en philosophie,

Bart Irene

De:
Envoyé: mardi, 4 novembre 2025 11:43
À: DFAC/S2
Objet: Philosophie

Bonjour

Je suis d'avis qu'il faut maintenir la philosophie au collège. Cela aide les étudiants à réfléchir et à mûrir.

Envoyé de mon iPhone



Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
Swiss Federal Institute of Technology Zurich

DFAC / BKAD - SG
#P via SBS / AG
Reçu 14 NOV. 2025

Copie à:

Madame la Conseillère d'État
Sylvie Bonvin-Sansonens
Direction de la formation et des affaires culturelles
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg

Department of Mathematics

ETH Zurich

Professur Mathematik und Ausbildung
HG G51.3
Rämistrasse 101
8092 Zurich

Zurich et Lausanne, November 7, 2025

Consultation sur la grille horaire du canton de Fribourg (MATU2027)

Madame la Conseillère d'État,

Comme les autres cantons, le canton de Fribourg s'attache actuellement à mettre en œuvre le nouveau règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale ainsi que le nouveau plan d'études cadre pour les écoles de maturité gymnasiale. Nous saluons les efforts entrepris pour moderniser la formation gymnasiale. Cependant, nous sommes préoccupés par le risque que cette réforme, à travers des réductions du nombre de périodes d'enseignement ou des modifications structurelles, n'entraîne un affaiblissement de la formation dans les disciplines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques).

Nous craignons que la réforme MATU2027, telle qu'elle est actuellement envisagée dans le canton de Fribourg, ne tienne pas suffisamment compte de la promotion des disciplines MINT. Selon le plan d'études cadre, les compétences de base ne se limitent pas aux compétences transversales, mais incluent également les compétences disciplinaires. En effet, un apprentissage continu réussi suppose au préalable l'acquisition de structures de connaissances et de compétences solides dans chaque domaine. Des compétences approfondies dans les disciplines MINT sont des conditions indispensables pour de nombreuses filières d'études à l'EPF Lausanne, à l'ETH Zurich ainsi que dans les universités cantonales.

Dans la proposition actuelle MATU2027, le bloc des langues (trois disciplines) dépasse de 5,02 % le seuil fédéral de 27 %. Le bloc des sciences humaines, qui comprend également des disciplines à base linguistique, le dépasse de 4,85 %, tandis que le bloc des sciences naturelles ne le dépasse que de 1,82 %.

Nous relevons en particulier que l'enseignement de la physique passerait de 6 à 4 périodes, au profit de l'option complémentaire MINT. Si les élèves choisissent en 3e et 4e année une option MINT telle que l'informatique, la biologie ou la chimie au lieu de la physique, cela signifie que les objectifs d'apprentissage et les compétences disciplinaires définis par la CDIP pour la physique devront être atteints en quatre périodes, soit un tiers de temps en moins qu'actuellement. Dans ces conditions, il sera impossible d'atteindre la profondeur de connaissances et de compétences exigée par le plan d'études cadre.

D'autres cantons, tels que ceux d'Argovie ou de Saint-Gall, ont établi une grille horaire équilibrée entre le bloc linguistique et le bloc scientifique. Dans la perspective de la suppression envisagée du numerus clausus pour les études de médecine, cette différence entraînerait un désavantage clair pour les étudiant-es fribourgeois-es par rapport à ceux et celles d'autres cantons. Nous suggérons dès lors que

les disciplines physique, chimie et biologie soient enseignées à raison de 6 périodes chacune au lieu de 4.

Nous considérons que le dispositif actuel du canton de Fribourg, prévoyant un niveau renforcé de mathématiques avec cinq périodes hebdomadaires dès la deuxième année et un enseignement en classes séparées, est idéal. Les nouvelles variantes 1 et 2 ne permettraient plus cette différenciation : les élèves les plus avancés ne pourraient plus progresser à leur rythme, ce qui ralentirait l'enseignement et en réduirait la profondeur. De plus, la possibilité de revenir au niveau standard en troisième année disparaîtrait, incitant les élèves prudents à choisir le niveau standard dès le départ. Nous recommandons donc de maintenir la réglementation actuelle pour le niveau renforcé en mathématiques.

Enfin, nous regrettons la suppression de l'option spécifique « Physique et applications des mathématiques » au profit de la nouvelle option « Physique et informatique ». Bien qu'il soit essentiel de renforcer l'informatique, cela ne devrait pas se faire au détriment des compétences en mathématiques, dont dépendent également les autres disciplines scientifiques.

Nous remercions le canton de Fribourg pour son engagement en faveur d'une formation d'excellence et restons à disposition pour un dialogue constructif sur les moyens de garantir la place et la qualité des disciplines MINT dans le système éducatif.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère d'État, l'expression de notre très haute considération.

Bart Irene

De:
Envoyé: lundi, 3 novembre 2025 20:20
À: DFAC/S2
Objet: Réponse à la consultation
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Bonjour,

Alors que la Maturité suisse est en plein processus de révision, la réduction des périodes d'enseignement de philosophie m'inquiète beaucoup.

La pratique de la philosophie doit conserver la place fondamentale qu'elle a dans la maturité gymnasiale.

Merci de prendre en considération les éléments du document joint.

Meilleures salutations,

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Bart Irene

De:
Envoyé: lundi, 10 novembre 2025 10:51
À: DFAC/S2
Objet: Consultation
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Bart Irene

De:

Envoyé:

mardi, 11 novembre 2025 19:11

À:

DFAC/S2

Objet:

Pour la Philosophie !

Pièces jointes:

réponse_consultation_matu_2027.pdf

Bart Irene

De:
Envoyé: lundi, 10 novembre 2025 15:39
À: DFAC/S2
Objet: réponse à une consultation sur la réforme de la maturité fribourgeoise
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Bonjour,

Je réponds en raison de mon attachement à l'enseignement de la philosophie à Fribourg,

bien cordialement,

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale l'**autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de l'**économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale l'**autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de l'**économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Bart Irene

De:
Envoyé: dimanche, 9 novembre 2025 12:12
À: DFAC/S2
Objet: réponse_consultation_matu_2027.pdf
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Envoyé de mon iPhone

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Bart Irene

De:
Envoyé: lundi, 3 novembre 2025 17:41
À: DFAC/S2
Objet: Document de réponse à la consultation - Matu27
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Bart Irene

De:
Envoyé: lundi, 10 novembre 2025 15:31
À: DFAC/S2
Objet: Consultation Matu 2027
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Chère Madame, cher Monsieur,

La révision de la Matu 2027, telle que proposée actuellement, m'inquiète vivement. Je vous envoie ci-joint quelques remarques que je vous prie de prendre en compte.
Avec mes cordiales salutations,

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Matu2027 - grille horaire de ?

Canton	Fribourg
École	
Option spécifique	
Nbre de semaines scolaires	37

Disciplines selon RRM/ORM

Domaine / Discipline		Grille horaire					Projets				Total					exigence art. 18
		Saisie leçons hebdomadaires					Saisie de journées				(Leçons hebdomadaires calculées)					
Année scolaire		I	II	III	IV	Total	I	II	III	IV	I	II	III	IV	Total	
Langues	langue d'enseignement	4	4	4	4	16,0					4,00	3,96	3,83	4,00	15,78	
	2e langue nationale	3	3	3	3	12,0					3,00	2,97	2,87	3,00	11,84	
	3e langue (anglais, italien, latin)	3	3	3	3	12,0					3,00	2,97	2,87	3,00	11,84	
	Total	10	10	10	10	40,0	0	0	0	0	10,00	9,89	9,57	10,00	39,46	
Proportion langues dans le temps d'enseignement en %															32,30%	≥ 27%
MINT	mathématiques	4	4	4	4	16,0					4,00	3,96	3,83	4,00	15,78	
	informatique	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	biologie	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	chimie	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	physique		2	2		4,0					0,00	1,98	1,91	0,00	3,89	
	MINT en général			2	2	4,0					0,00	0,00	1,91	2,00	3,91	
	Total	10	12	8	6	36,0	0	0	0	0	10,00	11,87	7,65	6,00	35,52	
Proportion MINT dans le temps d'enseignement en %															29,08%	≥ 27%
SHS	géographie	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	histoire	2	2	2	2	8,0					2,00	1,98	1,91	2,00	7,89	
	économie et droit	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	philosophie			2	2	4,0					0,00	0,00	1,91	2,00	3,91	
Total		6	6	4	4	20,0	0	0	0	0	6,00	5,94	3,83	4,00	19,76	
Proportion SHS dans le temps d'enseignement en %															16,18%	≥ 12%
Arts	arts visuels	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	musique	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	arts en général		2	2		4,0					0,00	1,98	1,91	0,00	3,89	
Total		4	2	2	0	8,0	0	0	0	0	4,00	1,98	1,91	0,00	7,89	
Proportion arts dans le temps d'enseignement en %															6,46%	≥ 6%
opt. oblig.	option spécifique		3	5	5	13,0			5		0,00	2,97	5,73	5,00	13,70	
	option complémentaire			2	2	4,0					0,00	0,00	1,91	2,00	3,91	
	travail de maturité			1		1,0		2	3		0,00	0,39	1,52	0,00	1,91	
Total		0	3	8	7	18,0	0	2	8	0	0,00	3,36	9,17	7,00	19,52	
Proportion options obligatoires dans le temps d'enseignement en %															15,98%	≥ 15%
Temps d'enseignement total selon RRM/ORM		30,00	33,00	32,00	27,00	122,0	0	2	8	0	30,00	33,03	32,13	27,00	122,16	
sport		3	3	3	3	12,0										
science des religions		2				2,0										
Enseignement total		35,00	36,00	35,00	30,00	136,0	0	2	8	0						
Dont travail interdisciplinaire selon l'art. 20 al. 2 RRM/ORM																exigence art. 20
discipline						0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
école						0,0	10	8	2	10	1,89	1,56	0,38	1,62	5,45	
Total		0	0	0	0	0,0	10	8	2	10	1,89	1,56	0,38	1,62	5,45	
Proportion interdisciplinarité dans le temps d'enseignement total en %															4,46%	≥ 3%

Bart Irene

De:
Envoyé: samedi, 8 novembre 2025 23:13
À: DFAC/S2
Objet: Re:
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Bonjour,

Voici le document de réponse à la consultation que je soutiens.

Meilleures salutations,

Le sam. 8 nov. 2025 à 23:11,

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Bart Irene

De:
Envoyé: lundi, 3 novembre 2025 19:10
À: DFAC/S2
Objet: Réponse consultation enseignement philosophie
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Madame, Monsieur,

Je vous fais parvenir le document ci-joint en espérant que vous en tiendrez compte.

Avec mes meilleures salutations.

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale l'**autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de l'**économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale l'**autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de l'**économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Bart Irene

De:
Envoyé: jeudi, 20 novembre 2025 14:15
À: DFAC/S2
Objet: pétition
Pièces jointes: 2025 11 19 réponse_consultation_matu_2027.pdf

Je souscris à la pétition de l'association des enseignant-e-s de philo et au contenu de la lettre annexée

Meilleurs messages

Bart Irene

De:
Envoyé: samedi, 15 novembre 2025 23:21
À: DFAC/S2
Objet: Soutien
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver, ci-joint, la réponse à la consultation à laquelle je souscris pleinement.

Meilleurs messages,

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Bart Irene

De:
Envoyé: mercredi, 5 novembre 2025 22:17
À: DFAC/S2
Objet: Projet Matu 27
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Je soutiens absolument le projet ci-joint de réponse à la consultation.

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Bart Irene

De:
Envoyé: jeudi, 6 novembre 2025 14:07
À: DFAC/S2
Objet: Antworten auf die Fragen der Konsultation
Pièces jointes: antworten_auf_die_fragen_der_konsultation.pdf

Guten Tag

Ich bitte sie hiermit die zahlreichen Stimmen bezüglich der neuen Vernehmlassung zu hören. Vielen Dank.

Antworten auf die Fragen der Konsultation

Frage 3: Sind Sie damit einverstanden, dass für ein Grundlagenfach vier Wochenlektionen festgelegt werden?

Nein, denn diese Regel verhindert Möglichkeiten zum Ausgleich der Reife und schränkt die **Transversalität** und **Interdisziplinarität** ein.

Frage 5: Haben Sie weitere Bemerkungen zu den Grundsätzen, die bei der Ausarbeitung der Stundentafel Matu2027 berücksichtigt wurden?

Die Philosophie deckt als Fach sowohl den Bereich der Geistes- und Sozialwissenschaften wie den der MINT-Fächer (Wissenschaftsphilosophie und Logik), der Kunst (Ästhetik) und der Sprachen (Sprachphilosophie, Argumentation und Rhetorik) ab. Es ist erstaunlich, dass sie nur auf die Geistes- und Sozialwissenschaften beschränkt ist, obwohl sie ihrem Wesen nach **fächerübergreifend** ist.

Frage 11: Befürworten Sie die neue Verteilung der Wochenlektionen im Bereich der Geistes- und Sozialwissenschaften?

Die Philosophie ist ein **grundlegender Zweig**, da sie eine kritische Reflexion über die Zusammenhänge aller Wissensgebiete und der Gesellschaft als Ganzes ermöglicht. Sie ermöglicht somit eine **Vertiefung der Reflexion in allen Fachbereichen**.

Aufgrund ihrer Reflexivität ist sie von Natur aus **interdisziplinär** und **fächerübergreifend**. Darüber hinaus zielt sie in erster Linie auf die Förderung der Selbstständigkeit und die Entwicklung eines ausgeprägten **kritischen Denkens** ab, was für ein Hochschulstudium von grundlegender Bedeutung ist. Damit entspricht sie voll und ganz den Hauptzielen der Matu 2027.

Aus diesem Grund fordern wir die **Beibehaltung der derzeitigen Stundenzahl** für Philosophie, d. h. 3 Stunden in der 3. Klasse und 3 Stunden in der 4. Klasse, oder sogar 2 Stunden in der 3. Klasse und 4 Stunden in der 4. Klasse.

Wenn jedoch der *Status quo* in der Philosophie nicht beibehalten werden kann, schlagen wir vor, die zusätzliche Stunde Wirtschaft und Recht im aktuellen Stundenplan in eine Stunde „**Philosophie und Gesellschaft**“ umzuwandeln, als expliziten Ort der Interdisziplinarität.

In dieser Stunde könnte sich das Fach somit auf wirtschaftliche und rechtliche Überlegungen konzentrieren und die grundlegenden **Theorien des**

Gesellschaftsvertrags (Hobbes, Locke, Rousseau), der **Gerechtigkeit** (Platon, Rawls, Nussbaum) und der **Wirtschaft** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon) entwickeln, wie sie im PEC unter Punkt 2 „Politische Philosophie“^[1] definiert sind. Es könnte sich dann auch mit **aktuellen gesellschaftlichen Themen und Herausforderungen** befassen (Identitäten, Wahrheit, soziale Normativität, Demokratie, Grenzen, Religionen, Technologie, KI usw.).

Da alle oben genannten Autoren **Philosophen** sind und die Lehre der Rechtsphilosophie und der politischen Ökonomie im Hochschulbereich von Philosophen erteilt wird, fordern wir, dass sie von **Philosophieprofessoren** unterrichtet wird. Dieser Vorschlag würde es ermöglichen, Wirtschaft, Recht und **Interdisziplinarität**, wie im aktuellen Projekt vorgeschlagen, zu **stärken** und gleichzeitig die Stundenzahl für Philosophie **beizubehalten** und den Studierenden eine bessere **Unterrichtsqualität** zu bieten.

Eine letzte Möglichkeit, die in mehreren Kantonen eingeführt wurde, besteht darin, eine Stunde **Epistemologie** anzubieten, die von Philosophieprofessoren unterrichtet wird, wodurch die Interdisziplinarität in MINT, SHS, Sprachen oder Kunst gestärkt wird.

[1] *Rahmenlehrplan für gymnasiale Maturitätsschulen*, Bern, 20. Juni 2024, S. 97.

Bart Irene

De:
Envoyé: jeudi, 13 novembre 2025 09:09
À: DFAC/S2
Objet: ConsultationPhilosophieDotationHoraireNouvelleMatu

Chère I

Quel bonheur d'avoir de tes nouvelles !

Ci-dessous j'accorde mon soutien à votre initiative.

Je ne suis pas suffisamment informé pour écrire quoi que ce soit à ce sujet.

Bien à toi !

PS : Ce message suffit-il à enregistrer adéquatement ma signature ?

Bart Irene

De:
Envoyé: mardi, 18 novembre 2025 11:45
À: DFAC/S2
Objet: Réponse consultation maturité 2027
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Madame, Monsieur,

Veuillez prendre en compte mon accord avec cette réponse :

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Bart Irene

De:
Envoyé: lundi, 10 novembre 2025 10:23
À: DFAC/S2
Objet: Philo Fribourg
Pièces jointes: réponse_consultation_matu_2027.pdf

Bonjour,

Merci de prendre en compte les arguments si importants pour la formation de nos futurs élèves.

S'ajoute l'importance des concepts philosophiques pour toute compréhension de l'autre dans une société pluraliste.

Avec mes meilleures salutations

Universität Miséricorde
(MIS 5228 A)
Av. de l'Europe 20
CH-1700 Fribourg

Réponse aux questions de la consultation Matu 2027

3° Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

Non, car cette règle empêche des possibilités d'équilibrage de la maturité et limite la **transversalité** et l'**interdisciplinarité**

5° Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

La philosophie est autant une branche qui couvre tant le domaine des SHS que celui des MINT (philosophie des sciences et logique), que de l'art (esthétique) et que des langues (philosophie du langage, argumentation et rhétorique). Il est étonnant qu'elle soit seulement cantonnée au SHS, alors qu'elle est **transversale par essence**.

11° Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

La philosophie est une **branche fondamentale** en ce qu'elle permet une réflexion critique sur les tenants et aboutissants de tous les savoirs et de la société dans son ensemble. Elle permet donc **d'approfondir la réflexion dans toutes les branches**.

Elle est donc par essence **interdisciplinaire** et **transversale**, du fait de sa réflexivité. De plus, elle a pour visée principale **l'autonomie** et le développement d'un **esprit critique** d'envergure, fondamental à la poursuite des études supérieures. Elle répond ainsi pleinement aux axes principaux de la Matu 2027.

C'est pourquoi nous demandons un **maintien des heures** de philosophie tel qu'à présent, à savoir 3 heures en 3^e et 3 heures en 4^e, voire 2h en 3^e et 4h en 4^e.

Toutefois, si le *statu quo* en philosophie ne peut être préservé, nous proposons de convertir l'heure supplémentaire d'économie et de droit, dans la proposition de grille actuelle, en 1h de « **Philosophie et société** », comme lieu explicite d'interdisciplinarité.

Dans cette heure, la matière pourrait ainsi s'axer sur la réflexion économique et juridique, en développant les théories fondamentales du **contrat social** (Hobbes, Locke, Rousseau), de la **justice** (Platon, Rawls, Nussbaum) et de **l'économie** (Smith, Hume, Mill, Marx, Gordon), telles que définies dans le PEC au point 2 « Philosophie politique »¹. Elle pourrait également traiter alors des **enjeux et défis sociétaux actuels** (identités, vérité, normativité sociale, démocratie, frontières, religions, technologie, IA, etc.)

¹ Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale, Berne, 20 juin 2024, p. 97.

Rappelant que tous les auteurs cités ci-dessus sont des **philosophes** et que l'enseignement de la philosophie du droit et de l'économie politique se fait dans les études tertiaires par des philosophes, nous demandons qu'elle soit enseignée par les **professeurs de philosophie**. Cette proposition permettrait ainsi de **renforcer** l'économie, le droit et **l'interdisciplinarité** tel que proposé par le projet actuel, tout en **conservant** ainsi la dotation horaire de la philosophie et en dispensant aux étudiants un enseignement de meilleure **qualité**.

Enfin, une dernière possibilité qui a été introduite dans plusieurs cantons est de proposer une heure d'**épistémologie**, enseignée par les professeurs de philosophie, permettant ainsi de renforcer l'interdisciplinarité en MINT, en SHS, en langues ou en art.

Projet grille horaire Matu2027

Canton

Fribourg

École

Option spécifique

une seule grille intégrant toutes les OS (pont latin/grec intégré)

Nbre de semaines scolaires

37

Disciplines selon RRM/ORM

Domaine / Discipline	Grille horaire						Projets				Total					Remarque
	Année scolaire	Saisie leçons hebdomadaires					Saisie de journées				(Leçons hebdomadaires calculées)					
		I	II	III	IV	Total	I	II	III	IV	I	II	III	IV	Total	
Langues	langue d'enseignement	4	4	4	4	16,0					4,00	3,96	3,83	4,00	15,78	en 1ère : anglais pour tous à la place de L3 (sinon chgt compliqué en 2e) en lieu et place de l'OS Grec
	2e langue nationale	4	3	3	3	13,0					4,00	2,97	2,87	3,00	12,84	
	3e langue (anglais, italien, latin)	2	3	3	3	11,0					2,00	2,97	2,87	3,00	10,84	
	Pont latin (avec compensation)	2														
	Pont grec (avec compensation)	2														
Total		10	10	10	10	40,0	0	0	0	0	10,00	9,89	9,57	10,00	39,46	
Proportion langues dans le temps d'enseignement en %															32,04%	≥ 27%
MINT	mathématiques	4	4	4	4	16,0					4,00	3,96	3,83	4,00	15,78	
	informatique	0	0	2	2	4,0					0,00	0,00	1,91	2,00	3,91	
	biologie	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	chimie	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	physique	2	2	0		4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	MINT en général (y.c math2)				2	4,0					0,00	0,00	1,91	2,00	3,91	
Total		10	10	8	8	36,0	0	0	0	0	10,00	9,89	7,65	8,00	35,55	
Proportion MINT dans le temps d'enseignement en %															28,86%	≥ 27%
SHS	géographie	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	histoire	2	2	2	2	8,0					2,00	1,98	1,91	2,00	7,89	
	économie et droit	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	philosophie				2	5,0					0,00	0,00	1,91	3,00	4,91	
Total		6	6	4	5	21,0	0	0	0	0	6,00	5,94	3,83	5,00	20,76	
Proportion SHS dans le temps d'enseignement en %															16,86%	≥ 12%
Arts	arts visuels	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	musique	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	arts en général		2	2		4,0					0,00	1,98	1,91	0,00	3,89	
Total		4	2	2	0	8,0	0	0	0	0	4,00	1,98	1,91	0,00	7,89	
Proportion arts dans le temps d'enseignement en %															6,41%	≥ 6%
opt. oblig.	option spécifique		4	4	5	13,0			5		0,00	3,96	4,75	5,00	13,70	
	option complémentaire			2	2	4,0					0,00	0,00	1,91	2,00	3,91	
	travail de maturité (terminé en 4e)			1	0	1,0		2	3		0,00	0,38	1,51	0,00	1,89	
Total		0	4	7	7	18,0	0	2	8	0	0,00	4,34	8,17	7,00	19,50	
Proportion options obligatoires dans le temps d'enseignement en %															15,83%	≥ 15%
Temps d'enseignement total selon RRM/ORM																
		30,00	32,00	31,00	30,00	123,0	0	2	8	0	30,00	32,03	31,13	30,00	123,16	
sport		3	3	3	3	12,0										
	science des religions	2		0		2,0										
Enseignement total		35,00	35,00	34,00	33,00	137,0	0	2	8	0						
Dont travail interdisciplinaire selon l'art. 20 al. 2 RRM/ORM																
discipline						0,0					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
école						0,0	10	8	2	10	1,89	1,51	0,37	1,78	5,56	
Total		0	0	0	0	0,0	10	8	2	10	1,89	1,51	0,37	1,78	5,56	
Proportion interdisciplinarité dans le temps d'enseignement total en %															4,51%	≥ 3%